



Prologue

L'INNOVATION DURABLE



PROLOGUE

Société Anonyme au capital de 4 989 881 €
Siège social : Zone d'Activités de Courtabœuf
12, avenue des tropiques - 91940 LES ULIS
382 096 451 R.C.S.EVRY
code APE : 5829 A

Téléphone : +33 (0) 1 69 29 39 39

Télécopie : +33 (0) 1 69 29 90 43

<http://www.prologue.fr>



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 31 mars 2008 sous le numéro R.08-015. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié "si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du Document de Référence sont disponibles gratuitement auprès de
PROLOGUE - ZA de Courtaboeuf – 12, avenue des tropiques, 91940 Les Ulis,
sur le site internet de PROLOGUE : www.prologue.fr

Sommaire

1. Personnes Responsables	5
1.1. Responsable du document de référence	5
1.2. Attestation du Responsable du document de référence	5
2. Contrôleurs légaux des comptes.....	6
3. Informations financières sélectionnées.....	7
4. Facteurs de risques	8
4.1. Risques d'entreprise	8
4.2. Risques commerciaux	9
4.3. Risques juridiques	9
4.4. Nouvelle information sur les risques technologiques	9
4.5. Assurance	9
5. Informations concernant l'Emetteur.....	10
5.1. Historique et évolution de la société	10
5.2. Investissements.....	11
6. Aperçu des activités	12
6.1. Principales activités	12
6.2. Principaux marchés	12
6.3. Evènements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis aux chapitres 6.1 et 6.2.....	17
6.4. Degré de dépendance de PROLOGUE	17
6.5. Eléments sur lesquels sont fondés les déclarations concernant la position concurrentielle	17
7. Organigramme	18
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	19
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	19
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	19
9. Examen de la situation financière et résultats.....	20
9.1. Situation financière	20
9.2. Résultat d'exploitation	20
10. Trésorerie et capitaux	21
10.1. Tableau des flux de trésorerie consolidés	21
10.2. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	22
11. Recherche et développement	23
12. Informations sur les tendances	24
13. Prévisions et estimations de bénéfices.....	25
14. Organes d'Administration.....	26
15. Rémunérations et avantages	27
16. Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction.....	28
17. Salariés	29
17.1. Effectifs	29
17.2. Droits individuels a la Formation	30
17.3. Ressources humaines	30
18. Principaux actionnaires	31
19. Opérations avec des apparentés.....	33
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	35

20.1.	Informations financières historiques- comptes sociaux.....	35
20.2.	Information financière pro-forma	35
20.3.	Etats financiers historiques – comptes consolidés.....	35
20.4.	Vérification des informations historiques annuelles	35
20.5.	Date des dernières informations financières	35
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres.....	35
20.7.	Politique de distribution des dividendes.....	35
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	35
20.9.	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	35
21.	Informations complémentaires	36
21.1.	Capital social	36
21.2.	Actes constitutifs et statuts	37
22.	Contrats importants	39
23.	Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts	40
24.	Documents accessibles au public	41
25.	Informations sur les participations	42
26.	Liste des annexes.....	43
26.1.	Rapport du Président du conseil d'administration sur le contrôle interne.....	44
26.2.	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société PROLOGUE pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.....	49
26.3.	Rapport de gestion	50
26.4.	Rapport Spécial du conseil d'administration	67
26.5.	Comptes sociaux exercice 2006	69
26.6.	Rapport Général des commissaires aux comptes	96
26.7.	Comptes consolidés exercice 2006	98
26.8.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	127
26.9.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	129
26.10.	Comptes intermédiaires – 1 ^{er} semestre 2007	131
26.11.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires – 1 ^{er} semestre 2007	157
26.12.	Autres Informations	158

1. Personnes Responsables

1.1. Responsable du document de référence

Monsieur Eric DERMONT : Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de PROLOGUE SA

1.2. Attestation du Responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques pour le premier semestre 2007 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 157 (paragraphe 26-11) dudit document, qui contient l'observation suivante :

- L'hypothèse de continuité de l'exploitation, retenue par le Conseil d'Administration pour l'établissement des comptes semestriels consolidés résumés est fondée sur la recapitalisation, comme précisé au 1^{er} paragraphe de la partie 3 "Résumé des principes comptables" de l'annexe. Si cette recapitalisation n'était pas opérée, l'hypothèse de continuité de l'exploitation retenue pourrait s'avérer inappropriée.

Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2006 qui figurent respectivement aux chapitres 26.6 et 26.8 du présent document contiennent l'observation suivante :

- L'hypothèse de continuité de l'exploitation retenue par le Conseil d'Administration pour l'établissement des comptes annuels et consolidés est fondée sur la régularisation d'une opération de recapitalisation. Si cette recapitalisation n'était pas opérée, l'hypothèse de continuité de l'exploitation retenue pourrait s'avérer inappropriée.

Ce document de référence incorpore par référence le document de référence n°R.06-195 déposé le 21/12/2006 auprès de l'AMF. Ce document de référence présentait les comptes des exercices 2005 2004 et 2003.

Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés des exercices 2004 et 2005 figurent dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 décembre 2006 sous le numéro R.06-195 et contiennent les observations suivantes :

- En 2004, sur la comptabilisation de l'opération de lease-back du siège social de l'entreprise datant d'octobre 2001, et sur le montant des engagements des actionnaires lors de la validation du plan de redressement par voie de continuation décidé par le Tribunal de Commerce d'Evry le 7 novembre 2005.

- En 2005, sur la continuité de l'exploitation en raison de l'impossibilité de réaliser une augmentation de capital dans les délais prévus par le plan de continuation.

Fait aux Ulis, le 31 mars 2008



Eric DERMONT

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de PROLOGUE SA

Responsable de l'information financière

Monsieur Eric DERMONT – Président Directeur Général

PROLOGUE - ZA de Courtaboeuf - 12 Avenue des Tropiques - 91940 – LES ULIS

Tel : 01 69 29 39 16 - Fax : 01 69 29 39 69

edermont@prologue.fr

2. Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

Mazars et Guérard

Représenté par Monsieur Luc MARTY et
Monsieur Jean-Maurice El NOUCHI
Exaltis – 61, rue Henri Regnault
92075 – La DEFENSE Cedex

JPA

Représenté par Monsieur Jacques POTDEVIN et
Monsieur Hervé PUTEAUX
7, rue Galilée
75016 - PARIS

Commissaires aux Comptes suppléants

EURL ROTROU

Représenté par Monsieur Michel ROTROU
5-7, avenue Mac Mahon
75017 - PARIS

Monsieur Cyrille BROUARD

Exaltis – 61, rue Henri Regnault
92075 – La DEFENSE Cedex

	Mazars & Guérard	JPA
Date de première nomination	24 mars 2006	24 mars 2006
Durée du Mandat	jusqu'à l'assemblée générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	jusqu'à l'assemblée générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Les durées des mandats des Commissaires aux Comptes suppléants (EURL Rotrou d'une part et Monsieur Cyrille BROUARD d'autre part) sont identiques à celles des Commissaires aux Comptes titulaires.

Contrôleurs légaux ayant, démissionné, été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Les Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants en exercice jusqu' à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2007 ont démissionné respectivement le 3 mars 2006 et le 15 mars 2006. Le Tribunal de Commerce d'Evry a nommé, par référé du 24 mars 2006, de nouveaux commissaires aux comptes titulaires et suppléants pour un exercice. L'assemblée générale du 1 août 2006 a renouvelé pour 6 exercices les mandats des cabinet Mazars & Guérard et JPA Commissaires aux Comptes titulaires et de l' EURL Rotrou d'une part et Cyrille Brouard d'autre part, Commissaires aux Comptes suppléants.

3. Informations financières sélectionnées

	(en milliers d' euros)				
	1S2007	2006	1S 2006	2005	1S 2005
CHIFFRE D'AFFAIRES	14 437	27 638	13 857	26 619	13 852
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(105)	1 074	36	(2 081)	(1 992)
RESULTAT OPERATIONNEL	(233)	10 650	(116)	(1 644)	(2 244)
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	(745)	13 774	(307)	7 964	7 776
CAPITAL	4 990	651	9 720	9 720	9 720
CAPITAUX PROPRES	(14 081)	(17 585)	(31 819)	(31 530)	(31 842)
EMPRUNTS et DETTES FINANCIERES Long Terme	3 077	3 210	2 479	2 578	-
AUTRES PASSIFS NON COURANTS	16 985	16 648	22 371	22 243	-
EMPRUNTS et DETTES FINANCIERES Court Terme	479	1 897	3 469	3 518	6 343
AUTRES PASSIFS COURANTS	11 562	13 101	22 594	23 078	46 272
VALEURS IMMOBILISEES (NETTES)	7 894	7 649	7 543	7 520	7 629
TOTAL DE L'ACTIF	17 932	17 271	19 094	19 887	20 773
FLUX DE TRESORERIE :					
FLUX NET GENERE/(REQUIS) PAR L'ACTIVITE	(1 037)	975	1 689	(314) (*)	116
FLUX NET GENERE/(REQUIS) PAR LES INVESTISSEMENTS	(545)	(450)	(269)	(150)	(202)
FLUX NET GENERE/(REQUIS) PAR LES FINANCEMENTS	2 501	444	(279)	(631) (*)	(433)
Trésorerie d'ouverture	954	4	4	1 084	1 084
Trésorerie de clôture	1 876	954	1 133	4	565
Nombre d'actions à la clôture	4 989 881	65 088 133	64 797 722	64 797 722	64 797 722
Nombre moyen pondéré d'actions		64 919 456	64 797 722	64 797 722	64 797 722
Nombre moyen pondéré d'actions (après la prise en compte d'instruments dilutifs)	4 420 410	64 946 396	64 851 602	64 851 602	64 851 602
Résultat par action (en Euro)	(0,15)	0,21	NS	0,12	0,12
Résultat dilué par action (en Euro)	(0,17)	0,21	NS	0,12	0,12
Effectif à la clôture	272	268	278	270	294

(*) sur l'exercice 2005, les chiffres ont été reclassés pour tenir compte de la nouvelle représentation (240 K€)

4. Facteurs de risques

Afin d'apprécier la façon dont le Groupe évalue les risques ainsi que les procédures mises en place pour en assurer le suivi, il convient également de se référer au Rapport du Président du conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne, annexé au présent Document de Référence.

4.1. Risques d'entreprise

Risque de liquidité

Pour financer ses besoins d'exploitation, au 30/06/2007, le groupe dispose :

- - d'une trésorerie de 1 876 K€
- - d'une ligne d'affacturage de 927 K€ au 30/06/2007, sur laquelle est cédée environ 90 % du chiffre d'affaires France.

Le groupe ne dispose pas, en France, de ligne de crédit auprès d'établissements financiers (autorisation de découvert et escompte).

En janvier 2007, PROLOGUE a réalisé une augmentation de capital de 4 339 K€ dont 3 321 K€ en numéraire.

Au 30 juin 2007, le total des dettes remboursables en 10 ans s'élève à 17,5 M€ (non actualisé) dont 0,7 M€ à rembourser au deuxième semestre 2007.

Les dettes correspondant à l'option A" (règlement des 20% et abandon de 80% de la créance produite) ont, quant à elles, été remboursées sur l'exercice 2006.

En juillet 2007, Prologue a levé l'option d'achat des 28% du capital détenus par les minoritaires d'Alhambra pour 1,220 M€ qui a permis de porter la participation de Prologue à 94,25% du capital.

Le plan de continuation prévoit une recapitalisation de Prologue à hauteur de 7 M€. A ce jour la première augmentation de capital a permis de lever 4,3 M€. En raison de la vente de la structure IMECOM Group, nous avons pu décaler la suite de la recapitalisation en 2008. La vente de la holding IMECOM a eu un impact positif sur la trésorerie de Prologue de 0,9 M€ et de 0,7 M€ pour le Groupe.

A ce jour, Prologue a déjà remboursé 78 % de son passif "super-privilegié" soit 0,902 M€ et est à jour de l'ensemble de ses échéances (sociales, fiscales). La prochaine échéance du plan n'interviendra qu'en novembre 2008 pour un montant de 0,883 M€.

Le risque de liquidité reste important compte tenu de passif à apurer. Cependant, la société estime à ce jour qu'il n'y a pas de risque majeur pour le paiement de la prochaine échéance.

Les conditions de marché à la fin de l'année 2007 n'étaient pas favorables au montage d'une opération, donc nous allons introduire une requête auprès du Tribunal de Commerce d'Evry pour faire modifier la date limite des opérations de levée de fonds et la fixer au 31/12/08.

Le 15 février 2008, PROLOGUE a cédé, à la société Mandarine Group, les 1 262 184 actions IMECOM Group qu'elle détenait pour un montant de 2 049 610,80 €. En parallèle PROLOGUE a acquis 145 461 actions détenues par Imecom Group dans Imecom SA pour un montant de 1 200 000 € et Imecom SA a acquis 1 001 268 titres Imecom Inc détenus par Imecom Group pour un montant de 300 000 €. Ces opérations ont généré un cash net de 0,9 M€ pour PROLOGUE et de 0,7 M€ pour le Groupe (après déduction des avances en compte courant 127 K€) qui avaient été faites précédemment par PROLOGUE à IMECOM Group). Cette opération n'a aucun impact fiscal.

La société considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci avant.

Risque de taux

Le groupe ne dispose pas, au 30/06/2007, d'actifs financiers significatifs soumis à des risques de taux.

L'endettement du groupe est principalement lié :

- * Aux dettes remboursables dans le cadre de la procédure collective. L'ensemble de ces dettes ne porte plus intérêt.
- * Au crédit-bail servant à financer l'immeuble de notre maison mère pour une durée résiduelle de 6 ans; Le risque de taux de ce crédit est nul, il s'agit en effet d'un taux fixe.

Le groupe n'a pas d'instrument ou engagement hors bilan relatif à la position nette de la trésorerie.

Le risque de taux est donc nul.

Risque actions

Le groupe n'a pas d'actions auto détenues.

Le groupe ne possède pas de portefeuille d'actions.

Les seuls titres détenus par le groupe PROLOGUE sont des SICAV monétaires à capitalisation.

Il n'y a pas de plus value latente sur les instruments de trésorerie.

Risques liés au contexte de la société

La société n'est plus en redressement judiciaire, elle bénéficie depuis novembre 2005 d'un plan de continuation, et à ce titre ne subit plus de restriction quant à la poursuite et le développement de ses activités commerciales.

Compte tenu de la situation financière de la société, celle-ci s'est focalisée sur son redressement et ne dispose pas d'un reporting exhaustif. La mise en place des outils de reporting a commencé à la mi 2006 et devrait être opérationnelle fin 2007.

4.2. Risques commerciaux

4.2.1. Risques pays

La quasi-totalité des activités du Groupe (97 %) se réalise en Europe et dans une moindre mesure (3 %) sur le marché nord-américain (449 K€); les crises financières dans certains pays n'auront donc pas d'impact direct sur les activités et les résultats financiers du Groupe au 30/06/2007.

4.2.2. Risques de change

A l'exception de la filiale américaine d'IMECOM (IMECOM Inc.) dont les opérations sont réalisées en dollars (US\$), celles des autres sociétés du Groupe sont effectuées en euros (€).

Le risque de change est non significatif.

4.3. Risques juridiques

4.3.1. Limites de la protection juridique de propriété intellectuelle

La Société détient les copyrights sur ses produits, ses manuels opératoires, ses plaquettes commerciales ; les marques et les logos sont déposés (en France, auprès de l'INPI). Par ailleurs, tous les collaborateurs et les intervenants extérieurs sont liés par des engagements de confidentialité eue égard à l'information technique qu'ils manipulent.

Dans l'état actuel des lois française et américaine, les programmes informatiques développés à ce jour par Prologue ne sont pas des inventions brevetables ; la protection de la société repose donc sur son savoir-faire et le respect des droits d'auteur et des licences concernant ses logiciels. Cependant, une bonne protection des droits d'auteur n'est pas garantie dans tous les pays. Des actions en justice peuvent s'avérer nécessaires et avoir une incidence sur les résultats de l'entreprise.

A ce jour, la Société ne fait l'objet ni n'a intenté aucun contentieux significatif en matière de droits d'auteur, marques, secrets de fabrique ou autres droits de propriété intellectuelle qui seraient fondé sur une éventuelle contrefaçon des droits de tiers.

4.3.2. Risque à l'égard des personnes clés

Le succès de la Société dépendra en grande partie de sa capacité à s'attacher les services de personnels compétents. Le départ de certains employés pourrait avoir un effet négatif sur son activité et ses résultats.

4.4. Nouvelle information sur les risques technologiques

Nous vous précisons que notre société n'a pas d'installation visée par le paragraphe IV de l'article L.515-8 du code de l'environnement.

Aucune mesure de prévention n'est donc à prévoir par les sociétés de notre Groupe au titre de l'art. 23 de la loi 2003-699 du 30 juillet 2003

4.4.1. Conséquences sociales et environnementales

Pour satisfaire aux obligations prévues à l'article L.225-102-1 du code de commerce, il est précisé que les dirigeants du Groupe sont très attentifs au respect des exigences juridiques et réglementaires. L'impact des mesures de restructurations sur l'emploi a été mentionné ci-avant.

En ce qui concerne l'égalité des hommes et des femmes, nous vous informons qu'aucune femme n'occupe, au premier semestre 2007, des fonctions de direction au sein de notre Groupe.

Par ailleurs, il est précisé que les activités des sociétés du Groupe n'ont aucune conséquence sur l'environnement telle que précisée par le décret du 20 février 2002.

4.5. Assurance

PROLOGUE a souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement connue, un contrat la garantissant ainsi que l'ensemble des sociétés françaises du Groupe, contre tous risques inhérents à sa responsabilité civile.

Les niveaux de couverture sont les suivants :

- * civile d'exploitation : 7 500 000 €/sinistre,
- * civile professionnelle : 1 500 000€/sinistre/année,
- * civile d'atteinte accidentelle à l'environnement : 760 000€ /sinistre/année.

PROLOGUE a également souscrit auprès de cette même compagnie, un contrat multirisques garantissant contre tous risques locatifs, pour l'ensemble des sites français occupés par elle même ou des filiales. Ce contrat couvre également les conséquences d'une défaillance du système informatique.

5. Informations concernant l'Emetteur

5.1. Historique et évolution de la société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

La raison sociale et le nom commercial de l'émetteur sont identiques : PROLOGUE

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

Inscription au RCS d'Evry sous le numéro : 382 096 451 code NAF 722 A

5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

Constitution le 6 juin 1991 pour une durée de quatre vingt dix neuf ans (expire le 6 juin 2090)

5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur

PROLOGUE

Société Anonyme au capital de 4 989 881 €.

Siège social : ZA de Courtaboeuf - 12, avenue des tropiques, (91940) les Ulis, France.

Téléphone : +33 (0)1 69 29 39 39

Télécopie : +33 (0)1 69 29 90 43

Pays d'origine : France

Législation régissant les activités de PROLOGUE : Loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

5.1.5. Evènements important dans le développement des activités de l'émetteur

Éditeur de solutions logicielles dédiées au déploiement, à l'exploitation et à la maintenance des applications métier, Prologue a pour vocation d'accompagner ses clients dans les mutations technologiques pour leur permettre de se concentrer sur leur cœur de métier.

Prologue se donne 3 missions essentielles :

- Faciliter le déploiement, l'exploitation et la maintenance des applications métier des entreprises sur la base d'architectures évolutives
- Répondre aux nouveaux besoins des entreprises : mobilité, sécurité, travail collaboratif, échanges de données...
- Offrir une compatibilité entre les plates-formes Linux et Windows

qui, associées à une activité de services constituent une offre complète et homogène.

5.1.6. L'historique de la société

Prologue a été créée sur la base d'un concept simple : offrir aux sociétés de service informatique un environnement complet de développement de logiciels fondé sur la technologie multi-utilisateurs. Principalement articulée autour d'un système d'exploitation et d'outils de développement, l'offre de la Société, à la fois économique, performante et sécurisée, s'est rapidement imposée comme un modèle de référence en informatique de gestion.

Prologue dispose d'une expertise unique dans le domaine de l'informatique :

- Créateur du premier système d'exploitation multipostes, d'un SGBD et de la technologie machine virtuelle
- Concepteur des technologies intégrées à Windows TSE
- Pionnier dans l'industrialisation de solutions Linux
- Expertises à valeur ajoutée et complémentaire : EDI
- Dématérialisation des flux – Authentification – Cryptologie – Sécurité
- Des milliers d'applications critiques en exploitation

Prologue continue à innover en intégrant de nouvelles technologies, et en garantissant une réelle complémentarité entre les environnements Linux et Windows.

5.2. Investissements

Les principaux investissements (Immobilisations Incorporelles, Recherche et Développement) se situent en Europe et principalement en France.

Investissements en cours et futurs

Tenant compte du secteur d'activité auquel est attaché le Groupe (Activité d'Édition), les principaux investissements de l'exercice 2007 seront consacrés à la poursuite des projets en cours et à la poursuite du déploiement de l'offre "Use It Suite" dont l'objet est de fournir l'infrastructure informatique nécessaire à la mise en place d'une économie numérique performante.

Considérant les perspectives économiques 2007 et la situation du Groupe, les mesures en faveur des équipements seront établies à partir des critères suivants :

- Remplacement des matériels en panne sur justification guidée par l'intérêt du projet,
- Accroissement des moyens de production permettant une meilleure maîtrise des informations générées par l'ensemble des outils de production et d'exploitation et permettant une réduction des coûts exogènes de l'entreprise,
- Stratégie d'achat établie sur la base de la mutation interne du parc informatique déterminée par la définition de nouveaux besoins liés aux caractéristiques des projets en cours de développement,
- Mise en place d'une démarche Qualité : la première phase concernera les services support et installation.

5.2.1. Actif par activité

(en milliers d'Euros)

EDITION	1S2007	2006	2005
Actifs non constants	7 894	7 649	7 520
Actifs constants	10 038	9 622	12 367
Total de l'Actif	17 932	17 271	19 887

5.2.2. Investissements par Type et par activité

(en milliers d'Euros)

EDITION	2006	2005
Investissements incorporels (création/acquisition de logiciels)	155	201
Investissements corporels	350	123
Investissements/ (désinvestissements) financiers	12	36
Total	517	360

Les financements des investissements corporels, incorporels et financiers ont été assurés, en 2005 et 2006, par les fonds propres.

6. Aperçu des activités

6.1. Principales activités

Prologue est un éditeur qui crée, développe et met en œuvre des technologies innovantes au service des systèmes d'information.

Prologue a pour vocation d'accompagner ses clients dans les mutations technologiques pour leur permettre de se concentrer sur leur cœur de métier et se donne 3 missions essentielles :

- Faciliter le déploiement, l'exploitation et la maintenance des applications métier des entreprises sur la base d'architectures évolutives
- Répondre aux nouveaux besoins des entreprises : mobilité, sécurité, travail collaboratif, échanges de données...
- Offrir une compatibilité entre les plates-formes Linux et Windows

qui, associées à une activité de services constituent une offre complète et homogène.

6.2. Principaux marchés

6.2.1. Marchés traditionnels

Prologue cible tout particulièrement le marché des éditeurs de logiciels applicatifs sectoriels et horizontaux et des entreprises (entreprises en réseau, franchises, P.M.E./P.M.I., ...).

6.2.2. Stratégie de développement et positionnement

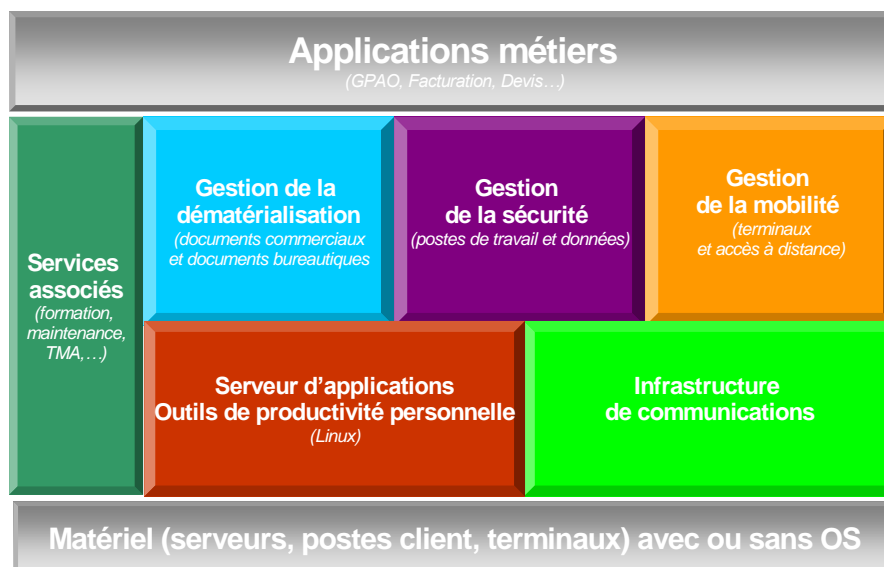
C'est en capitalisant sur son expérience de plus de 20 ans, que Prologue a conçu et développé la nouvelle plate-forme Use it Suite qui regroupe et met en synergie les expertises du groupe dans des domaines à forte valeur ajoutée : mobilité, sécurité, dématérialisation, passerelles de communication...

Use it Suite exploite la technologie Linux et intègre l'expertise de Prologue en matière de système d'exploitation. Les applications cohabitent à moindre coût dans un environnement ouvert, évolutif et communicant.

Conçue dans une démarche industrielle, Use it Suite se différencie essentiellement par :

- Sa forte capacité à interconnecter de multiples applications,
- Sa facilité de déploiement à une échelle industrielle,
- Sa richesse fonctionnelle,
- Sa capacité de communication "universelle",
- Sa compatibilité ascendante.

Use It Suite apporte un support au déploiement des applications métier



Use it Suite assure une réelle complémentarité entre les mondes Linux et Windows. Grâce à l'approche client léger et à une puissante gestion des terminaux, tout type de client peut cohabiter. La gestion des terminaux fixes et mobiles sous Linux ou Windows, embarqués ou non, offre à toutes les entreprises une grande sécurité des données. De part sa simplicité

d'administration et grâce à sa forte capacité d'adaptation des produits à un métier donné, Use it Suite limite significativement les coûts et les temps de déploiement.

Use it Suite a été conçue dans une approche collaborative et modulaire qui permet aux entreprises de déployer, de maintenir et de faire évoluer leurs applications métier sans se soucier des contraintes liées à leur environnement technique :

- Distribution Linux, infrastructure d'exploitation des applications métiers, serveurs de communication et d'applications avec Use it Linux Server,
- Gestion de la mobilité avec Use it Terminal Services,
- Sécurité des données et du poste de travail avec Use it Security,
- Infrastructure de communication, serveur de fax, fax sur IP, Mail to SMS...avec Use it Messaging,
- Gestion de la dématérialisation des échanges et EDI avec Use it Flow,
- Services associés avec Use it Professional Services.

6.2.3. Les domaines d'expertise

Distribution Linux, pour faciliter la migration des applications métier

La combinaison et l'intégration de modules Open Source Linux et de ceux édités par Prologue offrent une simplification d'installation et de configuration, ainsi qu'une réduction des besoins d'administration.

Use it Linux Server permet de faciliter le déploiement, la mise en œuvre, l'exploitation et l'administration des applications métiers et bureautiques très facilement. Les utilisateurs disposent des outils nécessaires à la migration et au déploiement d'applications sur un serveur d'applications et de communication Linux :

- Administration centralisée full Web
- Annuaire LDAP
- Cluster
- Gestion des configurations
- Gestion des bases de données (My SQL, Oracle, DB2, Criteria...)
- Support des outils de développement (Java, C++, PHP, Abal3...)
- Serveur de messagerie (e-mails et fax)
- Serveur DNS et DHCP
- Outils GroupWare (agenda et contacts partagés)
- Firewall, Antivirus

Mobilité, étendre les performances

L'intégration des contraintes de la mobilité dans le système d'information devient une source de productivité et de performance. Use it Suite intègre une puissante gestion de terminaux embarqués ou sédentaires qui s'appuie sur l'expérience inégalée de Prologue en matière de mobilité. Les applications métier bénéficient ainsi d'une architecture multiposte fiabilisée. Cette gestion de terminaux permet de connecter sur un même réseau des PC sous Windows ou Linux, des outils de mobilité comme les PDA ou des terminaux spécialisés comme les lecteurs de code barres.

Unifié et ouvert à tous types de terminaux, Use it Terminal Services permet d'interconnecter les systèmes distants et mobiles aux systèmes d'information, grâce à une puissante gestion de terminaux mobiles ou sédentaires :

- Accès sécurisés aux applications
- Architecture multipostes sécurisée
- Gestion de Clients Légers, PCs, terminaux, PDAs...

Sécurité, protéger le patrimoine numérique des entreprises

Use it Security répond aux exigences en matière de sécurité : protection des données, gestion sécurisée des échanges ou encore contrôle du piratage du poste de travail.

Use it Security permet de contrôler tous les accès aux données critiques et aux applications sensibles des entreprises, en assurant la protection du poste de travail et des données :

- Authentification : clé USB, carte à puce, lecteur biométrique...
- Chiffrement : cryptage de fichiers, répertoires partagés...
- SSO : contrôle d'accès individualisé et centralisé

Communication, fiabiliser la diffusion des messages

Les systèmes d'information doivent pouvoir intégrer des outils professionnels permettant le traitement en volume des messages. Use it Suite propose des solutions (matérielles et logicielles) de gestion des communications (télécopies, SMS...) quel que soit le réseau.

Use it Messaging permet d'émettre, de recevoir, de transformer et de diffuser tout type de message par le canal adapté :

- Fax multi-environnements
- Fax sur IP
- Mail SMS
- Mail sécurisé

Dématérialisation, faire bénéficier des échanges BtoB

L'échange de données informatisées reste un enjeu, tant pour dynamiser la relation client que pour réduire les coûts de traitement. Use it Flow gère la dématérialisation des échanges : factures, documents commerciaux et logistiques, échanges bancaires, déclarations administratives... Use it Flow utilise des protocoles et des formats standard du marché. Sa souplesse et son évolutivité répondent à toutes les contraintes organisationnelles.

Use it Flow permet d'automatiser les échanges de données avec les partenaires, les fournisseurs et autres prestataires externes de l'entreprise, en ouvrant le SI aux échanges et en dématérialisant le traitement des documents commerciaux, bancaires, fiscaux, administratifs...

Services, garantir notre engagement d'éditeur

Use it Professional Services offre une large gamme de services à forte valeur ajoutée couvrant tout le cycle d'intégration et de déploiement.

Domaines couverts :

- Audit, Architecture et expertise
- Formation et transfert de compétences
- Consulting produit
- Paramétrage et projets d'intégration
- Diffusion
- Déploiement, mise à jour et ingénierie projet
- Gestion de patrimoine métier
- Support et hotline

6.2.4. Organisation commerciale

Commercialisée directement auprès des Grands Comptes et via un réseau de 300 revendeurs et d'éditeurs, la plate-forme "Use it Suite" est d'ores et déjà disponible en mode licence.

Prologue a une réelle volonté de consolider son réseau avec des partenaires qui apportent une très forte compétence métier et qui justifient d'une proximité recherchée par l'utilisateur final.

Un kit de démarrage à destination des professionnels de l'informatique (SSII, revendeurs et DSI) sera disponible et inclura en particulier la formation, des produits de tests et une assistance à la migration et au déploiement.

La politique commerciale du groupe est aussi axée autour de partenariats actifs :

- Partenariats techniques avec les éditeurs-constructeurs dans le domaine de la messagerie, des réseaux et des télécommunications (Lotus, IBM, Hewlett Packars, Twinsoft, ..) avec des opérateurs de télécommunication pour le transport des documents (Xpedite, Netsize, ..).
- Partenariats commerciaux avec les éditeurs-constructeurs dans le domaine de la sécurité (Critical Path, Sun One, Tivoli Software, ..) afin d'élargir son offre, avec de grands distributeurs et intégrateurs (Alcatel, GE Capital, SCC Allium, Ares, SOPRA, IBM IGS, Steria, ..) afin de distribuer l'ensemble de sa gamme.

Prologue compte des clients de référence dans tous les secteurs économiques.

Le liste ci-après, non exhaustive, émane du service marketing de la société (source interne).

Banque / Assurance

200 sociétés mutuelles et caisses d'assurance maladie dont CPR SNCF – Les MSA – Mutuelle Française des A.M – Sphera...

Caisse d'Epargne – Banque San Paolo – Cie Rothschild – Société Générale – LCL...

Industrie & Services

Dassault Aviation - L'Oréal - Affelou - Lactalis - Adecco - MASSA Pneus - Vitakraft - Midas - Fnac Services - Villeroy & Bosch - Saint Gobain - Kookai - La Foir'Fouille - Parfum Bourgeois - Perrier Vittel - Princesse Tam Tam - Castorama diffusion, Daewoo - Rolls Royce - NRJ Radio - TV5 - Kompas - Thalès - Groupe Libaud...

Informatique/Télécoms

GFI Informatique - SAP - Tiscali France - Orange - Teamlog - Mediane - Interlogiciel - Cegetel - Bouygues...

Santé

Environ 12.000 professionnels de santé (médecins, infirmières, kinésithérapeutes)
Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ; GIE SEAM Vitale
45% des pharmacies - 50% des opticiens - 30% des cliniques - 40% des hôpitaux

Services publics / Administrations

Ministère de la Justice - 10 CPAM - 400 offices HLM - Rectorat de Paris - EDF Entreprise - Conseil Général de Charente Maritime...

6.2.5. Marché

Prologue adresse simultanément quatre types de marché :

- Les distributions Linux en environnement professionnel,
- La mobilité,
- La dématérialisation des échanges,
- Les serveurs de communication (Fax, SMS, Messages vocaux) pour entreprise,

Les distributions Linux en environnement professionnel

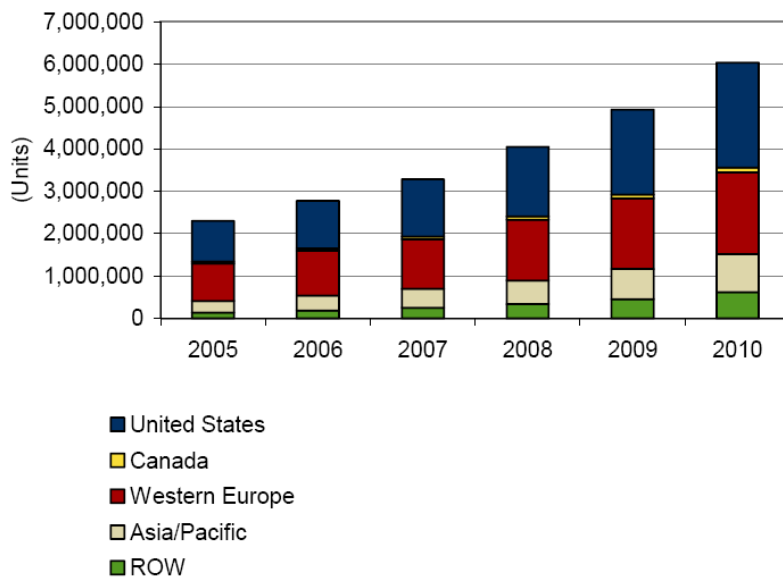
Le marché global des environnements d'exploitation démontre que la tendance reste favorable aux systèmes d'exploitation Linux. Cette croissance du marché des serveurs Linux se fait essentiellement au détriment des divers environnements Unix "traditionnels" et pour une part plus faible vis à vis de Windows et des autres systèmes d'exploitation propriétaire (Sun Solaris, HP/UX, IBM AIX et mainframe).

Selon une étude réalisée par Forrester en 2007, la principale source de croissance de linux est le marché des PME-PMI grâce à un coût de licence avantageux.

La mobilité

Une enquête de l'IDC met en valeur la tendance haussière du marché des clients légers, tendance qui se confirme essentiellement grâce à l'attractivité de leur retour sur investissement face aux PC. Les prévisions de l'IDC montrent une croissance annuelle de 46% d'ici à 2010. Les clients légers représenteront près de 10% des postes de travail en 2010.

Worldwide Enterprise Thin-Client Shipments by Region, 2005-2010



Source: IDC, 2007

La dématérialisation des échanges

Un des éléments forts de ce marché est la dématérialisation de factures

Trois approches de la dématérialisation de factures sont communément reconnues :

- La dématérialisation de factures papier porte sur le traitement automatique de factures au format papier, par le recours à des solutions de scanning, de LAD, etc...
- La dématérialisation simple de factures consiste en l'échange de factures sous forme de fichiers électroniques (EDI conventionnel par exemple), mais en dehors des conditions définies dans le Code Général des Impôts
- La dématérialisation fiscale de factures consiste en l'échange de factures sous forme de fichiers électroniques structurés ou non dans le respect des modalités imposées par la Direction Générale des Impôts en France (application de la directive européenne 2001/115).

Seule la dématérialisation fiscale des factures permet aux entreprises de s'affranchir de la facture papier.

Une étude réalisée par MARKESS INTERNATIONAL indique que sur 200 entreprises privées françaises interviewées :

- 29% pratiquent déjà la dématérialisation de factures
- 16% ont des projets en cours
- 22% comptent initialiser de tels projets d'ici 2009

La propension des entreprises privées à dématérialiser leurs factures croît avec leur taille :

- Ainsi, 51% des entreprises de moins de 249 salariés sont adeptes (avec cependant seulement 19% d'entre elles qui dématérialisent déjà leurs factures en 2007).
- Ce taux monte à 71% pour les entreprises de 250 à 1999 salariés, avec une dématérialisation opérationnelle en 2007 pour 28%.
- Pour les entreprises de plus de 2000 salariés, ce sont 84% d'entre elles qui sont adeptes, 53% ayant déjà lancé de tels projets en 2007.

En 2007, la dématérialisation de factures papier concerne 35% des entreprises interrogées adeptes de la dématérialisation de factures au sens large. D'ici 2009, ce taux devrait s'élever à 66%.

Concernant la dématérialisation fiscale de factures, 69% des entreprises interrogées ouvertes à une forme ou une autre de dématérialisation de factures en sont ou en seront adeptes à court terme. Ainsi, parmi les 28% d'entreprises pour lesquelles la dématérialisation de factures est opérationnelle :

- Pour 3% d'entre elles, la dématérialisation fiscale est opérationnelle en 2007 avec la majorité de leurs partenaires.
- 17% ne la pratiquent encore que de façon limitée avec quelques partenaires.
- 8% sont actuellement en phase pilote ou n'en sont qu'à leurs premières expérimentations auprès d'un panel de fournisseurs ou de clients et/ou un volume restreint de factures.

Les serveurs de communication (Fax, SMS, Messages vocaux) pour entreprise

L'étude du Davidson Consulting Group sur les perspectives du marché des serveurs de fax, 2005-2010 fournit les informations suivantes :

- Le marché mondial des serveurs de fax augmentera d'environ 8% par an entre 2007 et 2010 ; en Europe, la croissance sera d'environ 5%.
- Les facteurs clé de cette croissance sont : les ventes de serveurs de fax avec les photocopieurs multi-fonctions et le fax sur IP.
- Le pourcentage d'entreprises qui mettent en place des flux de fax de production (automatisation de l'intégration des données dans les applications métier) passera de 69 à 75% entre 2007 et 2010.
- Les secteurs de marché les plus porteurs sont les suivants : la finance, la santé, le juridique, l'industrie et le secteur public.
- Le marché mondial en 2005 représente 270 millions de dollars, dont 85,6 millions en Europe.

6.2.6. Recherche et développement

Le Groupe dispose d'une équipe de recherche et développement, répartie sur deux sites, l'une, la plus importante, est implantée en région parisienne (regroupement sur un site unique situé aux Ulis des équipes R&D des sociétés Prologue, Imecom et CryptoGram), l'autre dans les Bouches du Rhône (R&D consacrée aux produits d'échanges électroniques).

Ces efforts de recherche et de développement sont orientés dans plusieurs directions :

- renforcement des produits de base du Groupe : offre logicielle système, de sécurité/contrôle d'accès, et de gestion des échanges de données et de documents,
- développement d'une nouvelle gamme de produits

6.3. Evènements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis aux chapitres 6.1 et 6.2

Aucun événement exceptionnel n'affecte les renseignements fournis aux chapitres 6.1 et 6.2.

6.4. Degré de dépendance de PROLOGUE

La société ne dépend ni de brevets, ni de licences. PROLOGUE est propriétaire de ses moyens de développement et d'exploitation.

Aucun contrat spécifique ou partenariat en matière commerciale n'a d'incidence sur une part du chiffre d'affaires supérieure à 5 %.

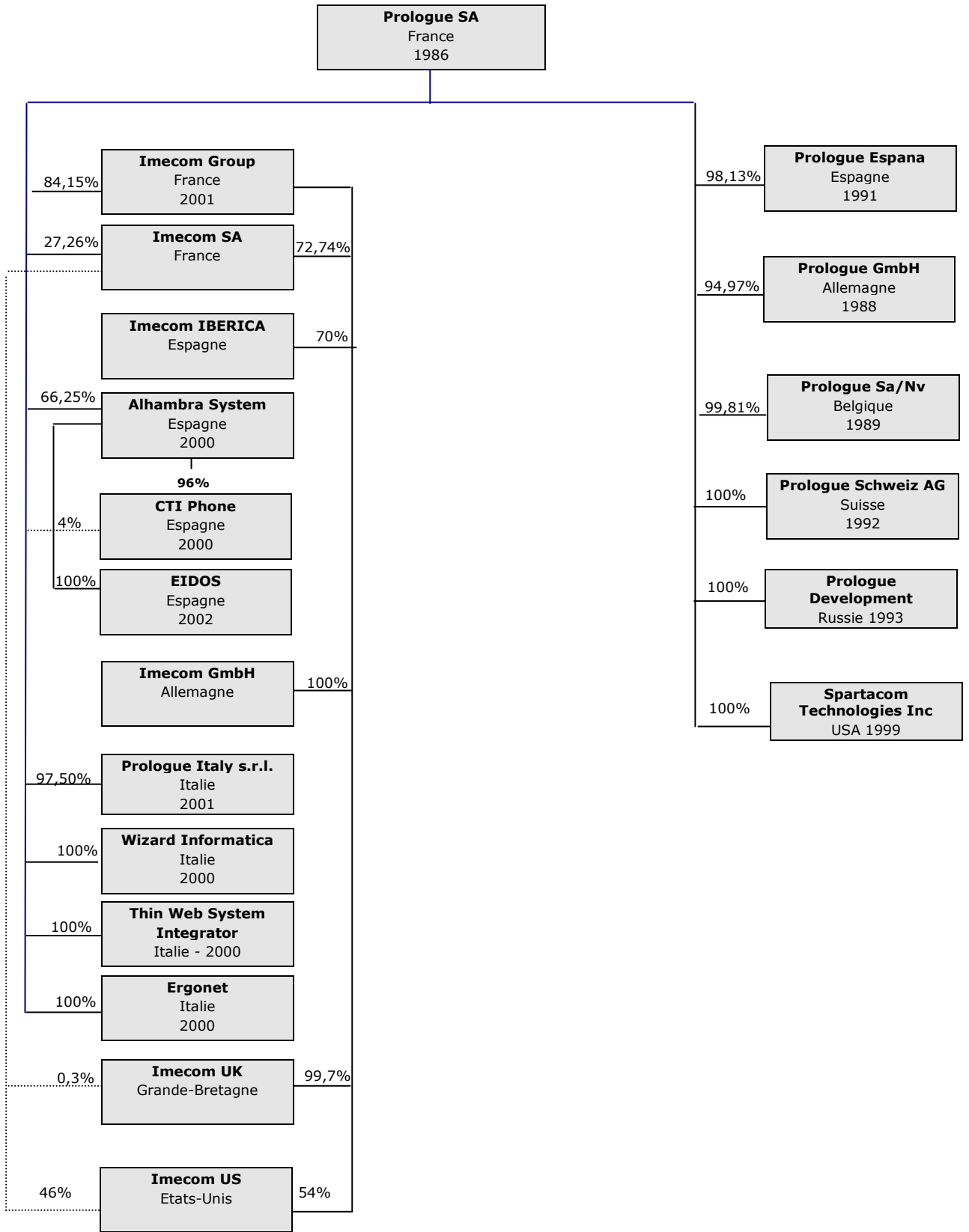
La société ne connaît pas de dépendance particulière vis à vis des fournisseurs.

6.5. Eléments sur lesquels sont fondés les déclarations concernant la position concurrentielle

Les sources des éléments chiffrés présentés dans le chapitre 6 du Document de Référence sont généralement citées dans le texte. Les thèmes évoqués dans l'étude de marché proviennent de la consultation de sites internet, de la presse spécialisée et d'études de marchés.

7. Organigramme

(structure juridique au 31-12-2006)



8. Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées

PROLOGUE est en location-achat du siège social situé au Ullis (91) d'une superficie de 2 112 m².

A Gémenos (13), le groupe est propriétaire de 400 m² et locataire de 200 m². Les autres filiales situées en France sont domiciliées (gratuitement) dans les locaux de la maison-mère aux Ullis.

A l'étranger les principales implantations au 31/12/2006 sont les suivantes :

Imecom US	Prologue GmbH	Alhambra-Eidos
Locataire	Locataire	Locataire
300 m ²	50 m ²	1 033 m ²

Les autres entités n'ont pas d'implantation physique.

8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations

Nous vous précisons que notre société n'a pas d'installation visée par le paragraphe IV de l'article L.515-8 du code de l'environnement.

Aucune mesure de prévention n'est donc à prévoir par les sociétés de votre Groupe au titre de l'art. 23 de la loi 2003-699 du 30 juillet 2003

9. Examen de la situation financière et résultats

9.1. Situation financière

Le rapport de gestion du conseil d'administration de PROLOGUE donne une description de la situation financière de la société et du groupe PROLOGUE. Il figure au chapitre 26.3 du présent document

9.2. Résultat d'exploitation

Le rapport de gestion du conseil d'administration de PROLOGUE (chapitre 26.3 du présent document) donne le cas échéant une description :

- des acteurs importants, évènements inhabituels ou peu fréquents et des nouveaux développements influant sur le revenu d'exploitation,
- des raisons pour lesquelles apparaissent des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets.

A l'exception des évènements exposés au chapitre 4.3 (risques juridiques), à la connaissance de la société, il n'existe pas de stratégie ou de facteurs spécifiques, de nature gouvernementale, économique, budgétaire ou politique susceptible d'influer directement ou indirectement sur les opérations de PROLOGUE.

10. Trésorerie et capitaux

Se reporter au chapitre 4.1 du présent document.

10.1. Tableau des flux de trésorerie consolidés

	30-06-2007	31-12-2006	31-12-2005
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net consolidé	(692)	13 969	8 163
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	46	94	(1 043)
Autres charges non monétaires	-	58	
Abandon de créances lié au RJ	-	(9 537)	
Actualisation Dettes RJ (IAS 39)	275	(3 705)	
Abandon de créance (protocole bancaire)	-	-	(10 617)
Plus et moins values de cession	12	5	(178)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	(359)	884	(3 675)
Coût de l'endettement financier net (1)	114	252	240
Charges d'impôt	86	322	384
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(159)	1 458	(3 051)
Impôt versé	(162)	(265)	(281)
Variation du B.F.R.lié à l'activité	(716)	(218)	3 018
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(1 037)	975	(314)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(549)	(505)	(324)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.	8	3	202
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(4)	(115)	(36)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	-	167	8
Incidence des variations de périmètre	-	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(545)	(450)	(150)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital en numéraire (net de frais)	3 088		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	(56)	(81)
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	(139)	(557)	(310)
Intérêts financiers nets versés (2)	(114)	(252)	(240)
Protocole bancaire remboursement	-	-	(5 716)
Somme mise en séquestre récupérée	-	-	5 716
Versement anticipé sur augmentation de capital	-	1 235	
Remboursement avances conditionnées	(24)		
Variation des comptes courants	(310)	75	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 501	444	(631)
Incidence de la variation des taux de change	3	(19)	15
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	922	950	(1 080)
Trésorerie d'ouverture	954	4	1 084
Trésorerie de clôture	1 876	954	4

(1) (2) Sur l'exercice 2005, les chiffres ont été reclassés pour tenir compte de la nouvelle présentation (240 K€)

Le montant de 1,2 M€ présent au 31/12/2006 dans le flux de trésorerie est une avance en numéraire effectuée en décembre 2006 par M. Lacoste pour 0,5 M€ et le groupe familial G. Seban à hauteur de 0,7 M€ et à valoir sur l'augmentation de capital. L'augmentation de capital réalisée en janvier 2007 est de 4,3 M€ qui se décompose en 3,1 M€ en numéraire (cf Flux au 30/06//2007 page 133) et 1,2 M€ en compensation de créances (avances en numéraire de décembre 2006).

Hormis Alhambra qui a versé des dividendes à Prologue en 2005 (159 K€) et 2006 (110 K€), les autres filiales n'ont fait ni avance, ni prêt à la maison mère Prologue.

10.2. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)

	CAPITAL	PRIMES	RESERVES CONSOLIDEES	RESULTAT DE L'EXERCICE	AUTRES	TOTAL PART DU GROUPE	MINORITAIRES	TOTAL
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2005	9 720	2 999	(40 310)	(13 151)	388	(40 354)	617	(39 737)
Affectation du résultat			(13 151)	13 151		0		
Distribution de dividendes							(81)	(81)
Ecart de conversion					125	125		125
Ajustement écart conversion n-1			383		(383)	-		-
Résultat de l'exercice				7 964		7 964	199	8 163
Capitaux propres au 31 décembre 2005	9 720	2 999	(53 078)	7 964	130	(32 265)	735	(31 530)
Augmentation Capital par exercice de BSA	44	14				58		58
Affectation des Primes aux Réserves		(3 013)	3 013			-		-
Affectation du résultat			7 964	(7 964)		-		-
Distribution de dividendes							(56)	(56)
Réduction de capital	(9 113)		9 113					-
Ecart de conversion					(26)	(26)		(26)
Résultat de l'exercice				13 774		13 774	195	13 969
Capitaux propres au 31 décembre 2006	651	-	(32 988)	13 774	104	(18 459)	874	(17 585)
Augmentation de capital	4 339					4 339		4 339
Coûts d'augmentation de capital			(138)			(138)		(138)
Affectation du résultat			13 774	(13 774)		-		
Ecart de conversion					(5)	(5)		(5)
Résultat de l'exercice				(745)		(745)	53	(692)
Capitaux propres au 30 juin 2007	4 990	-	(19 352)	(745)	99	(15 008)	927	(14 081)

En janvier 2007, PROLOGUE a réalisé une augmentation de capital de 4 339 K€ dont 3 231 K€ en numéraire. Cette opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° 06-485 en date du 21 décembre 2006.

11. Recherche et développement

Le Groupe dispose d'une équipe de recherche et développement, répartie sur deux sites; l'un le plus important est situé aux Ulis en région parisienne (regroupement des équipes R&D des sociétés Prologue et Imecom) l'autre à Gémenos dans les Bouches du Rhône (R&D consacrée aux produits d'échanges de données informatiques).

Les efforts de recherche et de développement ont été orientés en 2006 dans le renforcement des produits de base du Groupe : offre logicielle système, de sécurité/contrôle d'accès, et de gestion des échanges de données et de documents.

Le Groupe n'a pas eu, au cours de l'exercice 2006, de projet bénéficiant d'aide des organismes publics.

12. Informations sur les tendances

L'augmentation de capital réalisée par le Groupe en tout début d'année 2007 lui permet de financer son besoin en fonds de roulement, d'assurer le paiement des premières échéances de ses obligations dans le cadre du plan de continuation et de financier des projets de R&D ainsi que le développement commercial.

Conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 07 décembre 2006, la levée de l'option d'achat portant sur les 28% du capital d'Alhambra, sur les 33 % détenus par les deux dirigeants actuels de la société, est intervenue le 10 juillet 2007.

(en milliers d'euros)	2007	2006	Variation (%) Périmètre réel
Groupe consolidé : (réel)			
1er trimestre	7 176	6 678	+7,5%
2ème trimestre	7 261	7 179	+1,2 %
3ème trimestre	6 216	5 877	+5,8 %
4ème trimestre	8 112	7 904	+2,6 %
Au 31 décembre 2007	28 765	27 638	+4,1 %

Au 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires de Prologue maison-mère s'élève à 10 447 K€.

PROLOGUE, a signé le 26 décembre 2007 avec la société MANDARINE GROUP SA, un protocole d'accord organisant la cession du bloc majoritaire qu'il détient dans sa filiale IMECOM GROUP SA dont la cotation des titres était suspendue depuis le 2 novembre 2004. En accord avec l'Autorité des Marchés Financiers, la cotation des titres IMECOM GROUP SA a repris le 28 décembre 2007.

Cette cession est devenue définitive par la réalisation des cessions de l'intégralité des filiales d'IMECOM GROUP SA (hors IMECOM UK Ltd en cours de liquidation) le 15 février 2008. IMECOM Group a cédé à PROLOGUE la totalité des actions qu'elle détenait dans IMECOM SA pour un montant de 1,2 M€ et à IMECOM SA la totalité des parts qu'elle détenait dans IMECOM Inc pour un montant de 300 K€. Les parts détenues par IMECOM Group dans IMECOM GmbH et IMECOM Iberica ont été cédées à IMECOM SA pour 1 €.

Le montant maximum de l'indemnité due au titre de la garantie de passif ne sera être supérieur à 20% du prix de la cession diminué du montant de la créance (soit environ 185 K€). Cette garantie s'accompagne d'une franchise à hauteur de 50 K€.

L'opération n'a pas d'incidence significative sur le périmètre de consolidation de PROLOGUE SA qui conserve l'ensemble des filiales opérationnelles d'IMECOM GROUP.

Le prix de cession du bloc majoritaire qui a été validé par un expert indépendant est de 2 049 610,80 € pour l'ensemble des 1 262 184 titres détenus par PROLOGUE SA, soit 84,15 % du capital. Cette cession a été réalisée selon la procédure dite de "cession hors marché" prévue aux articles 516-2 à 516-4 du règlement général de l'AMF.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'acquisition du bloc majoritaire d'IMECOM GROUP SA a été suivie, le 26 février 2008, du dépôt par MANDARINE GROUP SA d'un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée libellée aux mêmes conditions, soit un prix de 1,62 € par action MANDARINE Holding SA (anciennement IMECOM GROUP SA), visant la totalité du capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de MANDARINE Holding SA (anciennement IMECOM GROUP SA).

13. Prévisions et estimations de bénéfices

Sans objet

14. Organes d'Administration

Le rapport de gestion du conseil d'administration de PROLOGUE détaille des organes d'administration et de direction. Il figure au chapitre 26.3 page 64 "Mandats sociaux exercés" du présent document.

Informations particulières relatives au mandataires sociaux

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la société.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités administratives,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou les conduites des affaires d'un émetteur.

Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de direction générale

A la connaissance de la société et à la date du présent document de référence :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres du Conseil d'Administration à l'égard de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs,
- il n'existe aucun contrat ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'Administration a été nommé en cette qualité,
- les règles concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des membres du Conseil d'Administration de la société sur des opérations sur les titres de la société, pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques, sont celles prévues par la loi.

15. Rémunérations et avantages

15.1. Montant des rémunérations versées et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales aux membres du conseil d'administration

Le rapport de gestion du conseil d'administration de PROLOGUE donne une description des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux du groupe PROLOGUE. Il figure au chapitre 26.3 page 64 "Rémunération" du présent document

Attributions d'options

Selon la 8ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 1 août 2006, le conseil d'administration du 7 février 2007 a décidé de consentir au bénéfice de Monsieur Eric DERMONT, Président Directeur Général de Prologue, 29 940 options donnant droit à la souscription de 149 700 actions nouvelles au prix unitaire de 2,60 €.

Le bénéficiaire disposera d'un délai de 8 ans pour lever les options.

Le détail des attributions d'options est présenté dans le Rapport spécial du Conseil d'Administration figurant au chapitre 26.4 page 67 du présent document de référence.

Contrat du président

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité, lors de la séance du 26 juin 2007, l'ajout, au contrat du Président Directeur Général, de la clause suivante.

"La société Prologue n'ayant pas pu contracter un contrat de couverture "PERTE d'EMPLOI" au profit de Monsieur Eric Dermont, en raison de la mise en redressement judiciaire de cette dernière, le contrat de Monsieur Dermont devra comporter une clause relative à la garantie d'emploi.

Afin de garantir une stabilité d'emploi à M. Eric Dermont, et ainsi lui permettre de réaliser les objectifs qui lui ont été donnés, la société Prologue s'engage à ne pas rompre le contrat de travail au cours des cinq (5) prochaines années, et ce, sauf faute grave, lourde ou force majeure.

Sauf faute grave, lourde ou force majeure, si le société Prologue ne respectait pas le présent engagement, Monsieur Eric Dermont bénéficierait d'une indemnité de licenciement égale à 1,5 fois le montant total (primes comprises) de la rémunération brute annuelle des douze derniers mois qui se cumulerait avec l'indemnité conventionnelle de licenciement."

Monsieur Dermont a été nommé par le conseil de surveillance du 8 octobre 2004 président du Directoire de Prologue et du fait de cette nomination son contrat de travail a été suspendu jusqu'à la fin de son mandat social. Le 29 décembre 2005, lors du changement du mode de gouvernance de la société, Monsieur Dermont a été nommé Président Directeur Général de Prologue pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010. Monsieur Dermont est mandataire social jusqu'à cette date.

15.2. Montant des sommes provisionnées ou constatées par l'émetteur ou ses filiales au fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Il n'existe ni avance, ni crédit accordés aux mandataires sociaux. Il n'existe pas d'engagement particulier de pension ou retraite à leur profit.

Les montants provisionnés au titre de l'indemnité de départ à la retraite des mandataires sociaux du groupe au 31/12/2006, s'élèvent à **18 K€**.

Les dirigeants n'ont pas reçu de stock-options sur l'exercice 2006.

Le contrat du Président Directeur Général ne prévoyait en 2006 aucune clause fixant des indemnités de départ d'un montant supérieur aux indemnités légales ou conventionnelles.

La clause d'indemnité de départ de M. Dermont a été adoptée par le conseil d'administration du 26 juin 2007.

Les membres du conseil d'administration n'ont pas perçu de jetons de présence en 2006.

16.Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction

16.1. Mandats

Se référer au rapport du président du conseil d'administration de PROLOGUE sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne . Il figure au chapitre 26.1 page 44 "Gouvernement d'entreprise" du présent document.

16.2. Contrats de services liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou l'une de ses filiales

Les contrats de service liant les membres du conseil d'administration et PROLOGUE sont décrits dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au chapitre 26.9 page 129 du présent document.

16.3. Comité d'audit et comité de rémunération

La société n'a pas mis en place ces comités. Compte tenu de la taille de la société, le gouvernement d'entreprise est en accord avec le règlement en vigueur en France à la date d'émission du présent document de référence.

16.4. Déclaration de conformité

PROLOGUE se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France à la date d'émission du présent document de référence. En raison de sa taille elle n'a pas mis en place de comité et n'a pas d'administrateur indépendant.

17.Salariés

17.1. Effectifs

L'effectif total du Groupe, comprenant celui des Sociétés consolidées par intégration globale, s'établit à **272 personnes** au 30 juin 2007 (268 personnes au 31/12/2006). Ce chiffre est stable du fait de la fin des restructurations dans le Groupe.

Par type de poste, la ventilation de l'effectif est la suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Direction Générale			
Direction		5	5
Collaborateurs techniques	-	1	1
Secrétaire	1	-	1
Etudes/support technique/Conseil-Services			
Direction, ingénieurs/cadres	13	51	64
Collaborateurs techniques	2	52	54
Secrétaire	4	1	5
Commercial/formation			
Direction, ingénieurs/cadres	5	16	21
Collaborateurs	6	10	16
Secrétaire	2	-	2
Communication/marketing			
Direction, ingénieurs/cadres	4	4	8
Collaborateurs	2	2	4
Secrétaire	-	-	-
Production			
Direction, ingénieurs/cadres	-	11	11
Collaborateurs	6	46	52
Secrétaire	1	-	1
Finances et administration			
Direction, ingénieurs/cadres	8	2	10
Collaborateurs	10	2	12
Secrétaire	-	-	-
Qualité/informatique interne			
Direction, ingénieurs/cadres	-	3	3
Collaborateurs	-	2	2
Secrétaire	-	-	-
TOTAL	64	208	272

Par fonction, la ventilation de l'effectif est la suivante :

	Europe	USA	Total 30/06/2007	Total 30/06/2006	Total 31/12/2006
Direction générale	8	1	9	10	9
Support technique	79	2	81	67	83
Commerciaux	36	3	39	46	43
Communication/marketing	11	1	12	12	11
Etudes / Production	102	-	102	113	92
Finances et administration	23	1	24	25	24
Qualité/informatique interne	5	-	5	5	6
Total	264	8	272	278	268

Salariés

Par zone d'implantation géographique, la ventilation des effectifs de votre Groupe se présente ainsi :

	30/06/2007	2006	2005
Europe	264	260	262
dont France	134	129	131
Etats Unis	8	8	8
TOTAL	272	268	270

Par Société, la ventilation de l'effectif au 30 juin 2007 est la suivante :

	30/06/2007	2006	2005
Prologue	119	113	92
Prologue GmbH	1	2	2
Prologue Italy	0	0	0
Groupe Imecom	23	24	27
Prologue Services	0	TUP	20
Alhambra	129	129	129
TOTAL	272	268	270

17.2. Droits individuels a la Formation

Les heures capitalisées sur l'exercice au titre des droits individuels de formation et non consommées, au 31 décembre 2006, représentent 6 117 heures.

Compte tenu de l'avis rendu le 13 octobre 2004 par le comité d'urgence du conseil national de la comptabilité et de la situation de l'entreprise dans ce domaine, aucune provision n'a été constatée au titre de ce droit nouveau créé par la loi du 4 mai 2004.

17.3. Ressources humaines

Se référer au rapport de gestion du président du conseil d'administration. Il figure au chapitre 26.3 pages 51-52 du présent document.

18.Principaux actionnaires

Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote de la société au 31 décembre 2006 se présente ainsi :

Actionnaires	Actions	Droits de vote	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote
Salariés et autres :				
-Groupe familial Georges SEBAN	8 768 240	9 766 605	13,47	14,62
-Dirigeants, et anciens dirigeants (nominatifs)	892 632	1 011 929	1,37	1,52
- Salariés et anciens salariés (nominatifs)	1 137 037	1 404 934	1,75	2,10
M François Lacoste	6 430 000	6 430 000	9,88	9,63
Investisseurs Institutionnels (nominatifs)	3 224 266	3 448 432	4,95	5,16
Autres actionnaires (nominatifs)	126 890	212 562	0,19	0,32
Autres titres au porteur	44 509 068	44 509 068	68,38	66,65
dont				
<i>Groupe familial ROUVROY</i>	6 961 836	6 961 836	10,70	10,42
<i>Janusz Owsiany</i>	2 752 300	2 752 300	4,23	4,12
Titres auto détenus et d'auto contrôle	0	0	-	-
TOTAL	65 088 133	66 783 530	100,00 %	100,00 %

- Le nombre total d'actions ayant le droit de vote double s'établit à 1 695 397.
- Les actionnaires membres du Conseil d'Administration détiennent, directement ou indirectement, 10,07% des actions et 10,20% des droits de vote (société Contimelec).

Les 4 actionnaires qui ont fait connaître leur décision de souscrire à l'augmentation de capital prévue dans le cadre du plan de continuation détiennent, avant cette opération, respectivement :

- Groupe Familial Seban 13,47 % du capital
- Groupe Familial Rouvroy 10,70 % du capital
- Monsieur François Lacoste 9,88 % du capital
- Monsieur Janusz Owsiany 4,23 % du capital

La répartition du capital et des droits de vote de la société au 2 mai 2007 (après le regroupement des actions et la réalisation de l'augmentation de capital de janvier 2007) se présente ainsi :

Actionnaires	Actions	Droits de vote	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote
Salariés et autres :				
-Groupe familial Georges SEBAN	691 717	77 939 906	13,86	15,29
-Dirigeants, et anciens dirigeants (nominatifs)	13 719	2 064 897	0,27	0,40
- Salariés et anciens salariés (nominatifs)	13 644	2 391 843	0,27	0,47
Investisseurs Institutionnels (nominatifs)	5 769	801 142	0,12	0,16
Autres actionnaires (nominatifs)	1 873	255 138	0,04	0,05
Autres titres au porteur (*)	4 263 159	426 315 938	85,44	83,63
-dont M. François Lacoste	537 065	53 706 500	10,76	10,54
Titres auto détenus et d'auto contrôle	0	0	-	-
TOTAL	4 989 881	509 768 863	100,00	100,00

source CACEIS

(*) Hormis la participation de M. Lacoste la société ne dispose d'aucune information sur les actionnaires détenant les 75 % des actions au porteur restantes y compris sur les pourcentages éventuellement détenus par le groupe familial Rouvroy et par M. Owsiany. La société n'a pas connaissance de déclaration de franchissement de seuil. Cependant lors de l'augmentation de capital, le groupe familial Rouvroy s'était engagé auprès de la société à souscrire à l'augmentation de capital pour un montant de 1 500 000 € dont 464 100 € à titre irréductible et 1 035 900 à titre réductible. Compte tenu du succès de cette augmentation de capital, le coefficient de calcul des réductibles a été de 0,0068584 ainsi à l'issue de l'opération la part détenue par les actionnaires qui ont participé n'a que peu varié.

Principaux actionnaires

- Le nombre total d'actions ayant le droit de vote double s'établit à 107 807.
- Les actions regroupées et issues de l'augmentation de capital bénéficient d'un droit du centuple des droits de vote,
- Les actionnaires membres du Conseil d'Administration détiennent, directement ou indirectement, 10,46 % des actions et 11,53 % des droits de vote (société Contimelec qui appartient au Groupe familial George SEBAN).

Il n'existe aucune action de concert et aucun pacte entre ces actionnaires. A l'issue de l'augmentation de capital ces actionnaires n'ont pas prévu de conclure de pacte.

Politique de dividendes

Au titre des 3 derniers exercices, la société n'a pas versé de dividendes.

Marché de l'action PROLOGUE (Code ISIN : FR0004039824)

La cotation a été suspendue le 2 novembre 2004, lors de la mise en redressement judiciaire du groupe Prologue, elle a repris le 8 janvier 2007 afin de pouvoir réaliser une augmentation de capital.

TABLEAU DE COTATION

Date	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Cours Moyen Pondéré	Volume échangé
JUIN	2,72	2,23	2,41	108 396
MAI	2,30	2,17	2,25	148 446
AVRIL	2,60	2,25	2,28	128 468
MARS	2,76	2,50	2,65	197 929
FEVRIER	3,15	2,18	2,74	821 814
JANVIER	3,69	2,64	3,22	215 513

Rachat par la Société de ses propres actions (loi n°98 – 546 du 2 juillet 1998)

Au titre de l'exercice écoulé, notre société n'a racheté aucune action.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1/08/2006 sous la cinquième résolution, et conformément aux dispositions des articles L. 225-127, L.225-129, L 225-129-2, et L 228-92 et suivants du Code de commerce ;

- Délègue au conseil d'administration, sa compétence à l'effet de décider, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions de la société, et (ii) de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, (en ce compris toute forme de bons de souscription ou d'achat) à une quotité du capital social ou donnant droit à l'attribution de titres de créances (à l'exclusion d'actions de préférence et de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence), dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

- Décide que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à **quarante millions d'euros** en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société.

- Décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres de créances, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Ces titres de créances pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder **vingt millions d'euros** ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu. Ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est déléguée au conseil d'administration par la présente assemblée générale

- Fixe à **vingt-six mois** la durée de validité de la présente délégation.

19. Opérations avec des apparentés

▪ Rôle de la Société Mère

Prologue Sa, société mère assure deux rôles :

- Holding : les participations sont enregistrées en Immobilisations Financières au poste Participation.
- Activité économique propre liée à son activité historique de concepteur et d'éditeur de logiciels systèmes. Les dettes et créances des filiales liées à cette activité sont enregistrées en comptes Clients et Fournisseurs.

▪ Nombre de Filiales et implantations géographiques au 31/12/2006

Le Tableau des Filiales et Participations figurant en Annexe aux Comptes Sociaux présente les chiffres significatifs des différentes structures juridiques composant le groupe, le nombre de ces structures et leur implantation géographique sont présentés ci-dessous :

Lien de Participation	Total	France	Europe	Autre
Participations supérieures à 50%	11	1	9	1
Participations entre 10% et 50%	1	1		
Participations inférieures à 10%				
Total	12	2	9	1

▪ L'organisation économique du Groupe des Participations supérieures à 50%, par Activité, est la suivante :

Société	Edition
Alhambra ⁽¹⁾ (Espagne)	1
Ergonet (Italie)	1
Prologue Italy SRL (Italie)	1
Imecom (France)	1
Prologue SA/NV (Belgique)	1
Prologue Espagne (Espagne)	1
Prologue GmbH (Allemagne)	1
Prologue Suisse SA (Suisse)	1
Spartacom (Etats-Unis)	1
Thinweb (Italie)	1
Wizard (Italie)	1
Totaux	11

(1) comprenant Eidos et CTI Phone détenues à 100% par Alhambra

Les principaux Flux financiers, à l'exclusion des flux liés aux échanges économiques (achats et ventes) entre la société mère et ses filiales sont présentés au chapitre 26.9 page 129 du présent document dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés (Conventions de Trésorerie page 129).

Opération avec des apparentées

Les échanges (achats et ventes) qui sont intervenus entre la société mère et ses filiales sont les suivants :

Ventes, facturation de débours et frais effectués par Prologue SA à ses filiales

(en milliers d'Euros)

Sociétés Concernées	1S2007	2006	2005
Alhambra		-	(202)
Imecom	144	210	
Prologue GmbH	1	3	6
Prologue Italy		-	5
Prologue Services		-	24
Total	145	213	(167)

Les ventes interco prises en compte sont uniquement celles réalisées par Prologue vers ses filiales (les ventes de Prologue vers Prologue Services d'un montant de 225 K€ ne sont pas prises en compte au 31/12/2006 du fait de la TUP de cette société au profit de Prologue).

Achats, facturation de débours et frais effectués à Prologue SA par ses filiales

(en milliers d'Euros)

Sociétés Concernées	1S2007	2006	2005
Affixe		-	33
Imecom		25	0
Prologue Services		-	84
Total	0	25	117

Les achats interco pris en compte sont uniquement ceux réalisés par Prologue (les frais de location-gérance d'Affixe pour un montant de 33 K€ ne sont pas pris en compte au 31/12/2006 du fait de la TUP de cette société au profit de Prologue).

Il est important de noter que les opérations intra-groupe sont éliminées dans les comptes consolidés.

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1. Informations financières historiques- comptes sociaux

L'annexe aux comptes sociaux de l'exercice 2006 figure au chapitre 26.5 page 69 du présent document de référence.

20.2. Information financière pro-forma

Sans objet

20.3. Etats financiers historiques – comptes consolidés

L'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2006 figure au chapitre 26.7 page 98 du présent document de référence.

20.4. Vérification des informations historiques annuelles

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2006 (et leur comparatif au 31 décembre 2005) et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2006 (et leur comparatif conforme au référentiel IFRS au 31 décembre 2005) ont été audités par les commissaires aux comptes.

Les rapports relatifs à l'exercice 2006 sont présentés au chapitre 26.6 page 96 et 26.8 page 127 du présent document.

Les rapports relatifs aux exercices 2005 et 2004 sont présentés dans le Document de Référence déposé auprès des Autorités de Marchés Financiers le 21 décembre 2006 sous le numéro R 06-195.

20.5. Date des dernières informations financières

A la date du présent document les dernières informations financières vérifiées remontent au 30 juin 2007

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

Les informations financières intermédiaires en date du 30 juin 2007 sont présentés aux chapitres 26.10 page 131 et 26.11 page 157 du présent document.

20.7. Politique de distribution des dividendes

Au titre des 3 (trois) derniers exercices, la société n'a pas versé de dividendes.

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, qui pourrait avoir eu au cours des 12 derniers mois, ou a eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Les charges opérationnelles (paragraphe 5.2.6 page 151) qui font référence au litige avec les minoritaires d'Alhambra correspondent aux frais d'avocats. La levée d'option réalisée le 10/07/2007 a clos le litige avec les actionnaires minoritaires.

20.9. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Des éléments significatifs sont intervenus depuis la fin de l'exercice 2006.

- Reprise de la cotation :

La cotation du titre Prologue, suspendue depuis le 2 novembre 2004, a repris le 8 janvier 2007 suite au visa donné par l'AMF pour l'opération de recapitalisation.

- Réalisation de l'augmentation de capital :

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} août 2006 avait décidé de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital pour un montant maximum de 40 000 000 d'euros dans un délai de 26 mois.

Le 26 janvier 2007, Prologue a réalisé avec succès une augmentation de capital par la souscription de 4 339 000 actions nouvelles au prix de 1€.

Les fonds correspondant à cette augmentation de capital ont été versés à Prologue en diverses opérations comme détaillées ci-dessous :

- versements en espèces pour 3 231 235 €
- compensation de créances pour 1 107 765 €.

- Levée de l'option d'achat sur Alhambra :

Conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 07 décembre 2006, la levée de l'option d'achat portant sur les 28% du capital d'Alhambra, sur les 33 % détenus par les deux dirigeants actuels de la société, est intervenue le 10 juillet 2007.

21. Informations complémentaires

Les **informations** suivantes concernant le capital sont données au **30 juin 2007**.

21.1. Capital social

Le capital social de la société Prologue est fixé à la somme de 4 989 881 €, il est divisé en 4 989 881 actions de 1€ chacune, entièrement libérées.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1/08/2006 sous la cinquième résolution, et conformément aux dispositions des articles L. 225-127, L.225-129, L 225-129-2, et L 228-92 et suivants du Code de commerce ;

- Délègue au conseil d'administration, , sa compétence à l'effet de décider, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions de la société, et (ii) de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, (en ce compris toute forme de bons de souscription ou d'achat) à une quotité du capital social ou donnant droit à l'attribution de titres de créances (à l'exclusion d'actions de préférence et de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence), dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

- Décide que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à **quarante millions d'euros** en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société.

- Décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres de créances, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Ces titres de créances pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder **vingt millions d'euros** ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu. Ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est déléguée au conseil d'administration par la présente assemblée générale

- Fixe à **vingt-six mois** la durée de validité de la présente délégation.

Le montant utilisé lors de l'augmentation du capital du 7 février 2007 est de 4 339 000 €.

21.1.1. Actions non représentatives du capital

Néant

21.1.2. Actions auto détenues

Néant

21.1.3. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables, assorties de bons de souscription

Il n'existe pas d'obligations convertibles, échangeables, remboursables en actions, ni de bons de souscription d'actions ou tout autre valeur mobilière susceptible d'augmenter le capital

21.1.4. Informations sur les conditions régissant tout droits d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Les statuts ne soumettent les modifications du capital à aucune condition particulière. Ces modifications sont effectuées conformément à la loi.

21.1.5. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Les statuts ne soumettent les modifications de capital à aucune condition particulière. Ces modifications sont effectuées conformément à la loi.

21.1.6. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières

L'évolution du capital social se présente comme suit :

Capital	Nombre d'actions
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier 2005	64 797 722
Nombre d'actions au 1^{er} janvier 2006	64 797 722
Augmentation de capital par exercice de BSA (1 ^{er} août 2006)	290 411
Nombre d'actions au 31 décembre 2006	65 088 133
Réduction du capital par regroupement des actions : Nombre d'actions au 8/01/2007	650 881
Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles de 1€ de nominal	4 339 000
Nombre d'actions au 7 février 2007	4 989 881
Nombre d'actions au 30 juin 2007	4 989 881

Des informations complémentaires figurent dans le Rapport spécial au paragraphe 26.4 page 67 du présent document de référence

21.2. Actes constitutifs et statuts

21.2.1. Objet social (art. 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et en tous autres pays :

- toutes opérations relatives à l'étude, la conception, la réalisation et la commercialisation des programmes de traitement de l'informatique (logiciels) ainsi que de tous matériels informatiques associés à des logiciels, des pièces et produits composants ou connexes,
- l'exécution des prestations de services liées aux logiciels ou aux matériels susvisés,
- toutes opérations industrielles ou commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières, directement ou indirectement relatives aux dits objets.

21.2.2. Dispositions concernant les membres et organes d'administration (art. 10 à art.17)

Les dispositions des statuts de PROLOGUE concernant les membres de ses organes d'administration sont conformes à la législation en vigueur.

21.2.3. Droit de vote double (art. 8, al. 3 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire (AGE de juin 1991, modifié par l'AGE du 16 septembre 1996, modifié par l'AGE du 1 août 2006)).

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Il n'existe pas de condition plus stricte que celles prévues par la loi pour modifier les droits des actionnaires.

21.2.5. Assemblées générales (art. 21 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi, à savoir

- par avis insérés dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (avis de réunion et avis de convocation),
- par avis inséré dans le Journal d'annonces Légales du ressort du siège social de la société,
- ainsi que par lettre individuelle adressée au dernier domicile connu des actionnaires nominatifs titulaires de leurs actions depuis un mois au moins à la date d'insertion de l'avis de convocation

étant précisé que :

- l'avis de réunion prescrit par l'article 130 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 est publié dans le numéro du Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires trente jours au moins avant l'Assemblée,
- l'assemblée est convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du décret n° 97-236 du 23 mars 1967 sur l'ordre du jour arrêté par l'auteur de la convocation,
- les prescriptions légales et réglementaires sont observées pour les droits de communication et autres réservés aux actionnaires avant la tenue de toute Assemblée Générale, ainsi que pour la représentation des actionnaires ayant donné pouvoir,

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les assemblées se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, sous réserve des dispositions légales.

21.2.6. Disposition de l'acte constitutif et des statuts qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société

Néant

21.2.7. Existence de seuils statutaires (art. 7 paragraphe II des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui détient ou vient à détenir, de quelque manière que ce soit au sens des articles L.223-7 et suivants du Code de Commerce, une fraction égale à 1% du capital social ou tout multiple de ce pourcentage doit informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède au moyen d'une lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège social dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils. Pour le cas où le nombre ou la répartition des droits de vote serait supérieur au nombre ou à la répartition des actions, les pourcentages mentionnés ci-dessus porteront sur la détention des droits de vote.

Cette obligation s'applique également chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote détenue devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.

En cas de non respect des dispositions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à expiration du délai suivant la date de régularisation de la notification, délai prévu par la réglementation en vigueur. Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés à l'article L.223-7 précité, cette sanction ne sera appliquée que sur demande, consignée dans le procès verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 1 % au moins du capital de la Société.

Titres au porteur identifiables (art. 7, paragraphe I des statuts)

La Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres au porteur, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

21.2.8. Disposition de l'acte constitutif et des statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital

Il n'existe pas de condition plus stricte que celles prévues par la loi pour modifier le capital.

Lieu de consultation des documents juridiques

Au siège social de la société.

22. Contrats importants

PROLOGUE n'a pas conclu, au cours des deux derniers exercices, de contrats significatifs autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts

Sans objet

24. Documents accessibles au public

Le document de référence dans sa version électronique pourra être consulté sur le site de PROLOGUE www.prologue.fr et celui de l'AMF www.amf-France.org.

Les informations financières sont régulièrement publiées et consultables sur le site du BALO.

Les statuts de l'émetteur, l'information financière réglementée ainsi que les communiqués de presse sont disponibles en version électronique sur le site de la société.

D'autre part l'ensemble des documents exigibles au titre de la "Directive Transparence" sont consultables sur le site de la société.

Principales informations rendues publiques au cours des 12 derniers mois

Date	Objet	Support
01/09/2006	Comptes annuels exercice 2005	BALO
06/09/2006	Droits de vote aux Assemblées générales du 1/08/2006	BALO
27/10/2006	Comptes semestriels exercice 2006	AMF
30/10/2006	Rapport sur le contrôle interne (2005)	AMF
01/11/2006	Comptes semestriels exercice 2006	BALO
17/11/2006	Chiffre d'Affaires T3-2006	BALO et AMF
04/12/2006	Honoraires des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2005	AMF
18/12/2006	Suspension d'exercice des BSA	BALO
18/12/2006	Suspension d'exercice des BSA	La Tribune
21/12/2006	Document de Référence (R 06-0195)	AMF
21/12/2006	Prospectus (Visa N° 06-485)	AMF
22/12/2006	Dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique	AMF
22/12/2006	Regroupement d'actions	BALO
27/12/2006	Avis aux actionnaires : Emission et cotation	BALO
03/01/2007	Franchissement de seuil et déclaration d'intention	AMF
03/01/2007	Communiqué : Renforcement des fonds propres – Reprise de cotation	AMF
08/01/2007	Communiqué Actualisation du Prospectus Visa N° 06-485	AMF
08/01/2007	Communiqué : Précisions sur la reprise de la cotation	AMF
10/01/2007	Communiqué : Ouverture de la période de souscription	AMF
16/01/2007	Décisions CA du 22/12/2006	Semaine IdF
29/01/2007	Communiqué : Succès de l'augmentation de capital de 4,3M€	AMF
07/02/2007	Franchissement de seuil et déclaration d'intention	AMF
21/02/2007	Franchissement de seuil	AMF
21/02/2007	Nouveau capital	Semaine IdF
23/02/2007	Chiffre d'affaires exercice 2006	BALO
09/05/2007	Communiqué : Prologue diffère la publication de ses comptes consolidés 2006	AMF
06/07/2007	Publications comptes annuels	BALO
23/07/2007	Convocation Assemblée Générale Ordinaire du 31/08/2007	BALO
27/07/2007	Chiffre d'Affaires T2-2007	BALO
31/08/2007	Rapport sur le contrôle interne (2006)	AMF
31/08/2007	Honoraires des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2006	AMF
14/09/2007	Comptes annuels exercice 2006 et rapports des CAC	BALO
14/09/2007	Droits de vote aux Assemblées générales du 31/08/2007	BALO et AMF
19/10/2007	Comptes semestriels exercice 2006	BALO
05/11/2006	Chiffre d'Affaires T3-2007	BALO
15/02/2008	Chiffre d'affaires exercice 2007	BALO

25. Informations sur les participations

Les informations sur les participations de PROLOGUE sont exposées dans l'organigramme au chapitre 7 du présent Document de Référence.

Les informations concernant les filiales du groupe PROLOGUE détenues à plus de 50% sont présentées dans l'annexe aux comptes sociaux au chapitre 26.5 page 95 du présent Document de Référence.

Elles sont prises en compte pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe conformément aux méthodes exposées dans l'annexe aux comptes consolidés présentée au chapitre 26.7 § 2 "Périmètre de consolidation" pages 102-103 du présent Document de Référence.

26. Liste des annexes

26.1- Rapport du Président du conseil d'administration sur le contrôle interne

26.2- Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil et sur le contrôle interne

26.3- Rapport de gestion

26.4- Rapport spécial

26.5- Comptes sociaux – exercice 2006

26.6- Rapport général des commissaires aux comptes – exercice 2006

26.7- Comptes consolidés – exercice 2006

26.8- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – exercice 2006

26.9- Rapport Spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés – exercice 2006

26.10- Comptes consolidés intermédiaires – 1^{er} semestre 2007

26.11- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires – 1^{er} semestre 2007

26.12- Autres informations

26.1. Rapport du Président du conseil d'administration sur le contrôle interne

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L 225-37 al.6 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à l'organisation et au mode de fonctionnement de votre Conseil ainsi qu'au système de contrôle interne mis en place par votre société.

Gouvernement d'entreprise

Prologue est une société anonyme à conseil d'administration qui consolide 11 sociétés : Imecom Group - comprenant les filiales Imecom SA, Imecom Inc, Imecom GmbH, Imecom UK et Imecom Iberica - (Fr) Alhambra System -comprenant les filiales Eidos et CTI Phone détenues à 100 % par Alhambra-, (Es), Prologue Espagne; Prologue GmbH, Prologue SA/NV (Belgique), Prologue Suisse, Ergonet (It), Prologue Italy, Thin Web (It), Wizard Informatica (It), Spartacom (USA)

Organisation du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration est composé de quatre (4) membres tous nommés lors de l'Assemblée qui a statué sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2004 pour 6 exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31/12/2010 :

- Monsieur Eric DERMONT, Président du conseil d'administration et Directeur Général
- Monsieur Philippe MARTINEAU, administrateur
- Monsieur Rémi DALLEAU, administrateur
- la société CONTIMELEC (représentant permanent Michel SEBAN), administrateur.

Chaque membre du Conseil doit détenir au moins une action (art 10, paragraphe II des statuts) de la société inscrite au nominatif.

Le détail des autres mandats exercés par chacun des administrateurs est joint en annexe.

Limitation du pouvoir du président

Monsieur Eric Dermont est Président Directeur Général, le Conseil a décidé de réunir sur la même tête les fonctions de Président et celles de Directeur Général.

Il est précisé que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Président Directeur Général.

Fréquence des réunions.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, votre Conseil s'est réuni 8 fois. Le taux de participation aux Conseils est supérieur à 80%.

Mode de fonctionnement

Les statuts prévoient (art. 15 paragraphe I, al 3) que les convocations aux réunions du Conseil peuvent être faites par tous moyens et même verbalement, cependant elles sont systématiquement confirmées par écrit.

A chaque réunion du Conseil, un dossier relatif aux sujets de l'ordre du jour est remis aux membres ; une fois par semestre, le Président présente au Conseil la marche des affaires de la Société et du Groupe ainsi que la situation de la trésorerie du Groupe.

Les délégués du Comité d'Entreprise (2 personnes ont été désignées le 5 avril 2006) sont systématiquement convoqués à chaque réunion du Conseil d'Administration et y assistent.

Les sujets donnent lieu à des discussions ; il n'y a pas de limitation d'interventions des membres aux réunions du Conseil.

Information des administrateurs.

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont régulièrement communiqués.

Tenue des réunions.

Les réunions du Conseil se déroulent au siège social.

Convocation des commissaires aux comptes.

Les Commissaires aux comptes titulaires ont été, conformément à la loi, convoqués, à la réunion du 10/10/2006 qui a examiné et arrêté les comptes intermédiaires et aux réunions du 26/06/2007 et 09/07/2007 qui ont arrêté les comptes de l'exercice clos le 31/12/2006, par courrier recommandé avec accusé de réception.

Décisions adoptées.

Conseil du 1 août 2006 : chiffre d'affaires du premier semestre 2006, décisions suite aux résolutions adoptées lors de l'assemblée générale du 1 août 2006. Présence des 4 administrateurs, du cabinet JPA, commissaires aux comptes titulaires et d'un représentant du personnel

Conseil du 21 septembre 2006 : décisions concernant la réduction du capital et le regroupement des actions. Présence de 3 administrateurs sur 4, du cabinet JPA, commissaires aux comptes titulaires, d'un représentant du personnel et du directeur de la comptabilité (invité).

Conseil du 10 octobre 2006 : examen des comptes intermédiaires clos au 30 juin 2006, requête en modification du plan de continuation et état des échanges avec l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Présence de 2 administrateurs (et un pouvoir au Président) sur 4, des commissaires aux comptes titulaires, les cabinet JPA et Mazars & Guérard, de 2 représentants du personnel et du directeur de la comptabilité (invité).

Conseil du 26 octobre 2006 : absorption des sociétés Affixe Technologies, prologue Services et Spartacom par voie de Transmission Universelle du patrimoine (TUP). Présence de 3 administrateurs (et du pouvoir de l'administrateur absent) sur 4 et de 2 représentants du personnel.

Conseil du 7 décembre 2006 : décisions concernant l'augmentation de capital, modalités de l'émission, situation de la filiale Alhambra. Présence de tous les administrateurs, des commissaires aux comptes titulaires, les cabinet JPA et Mazars & Guérard et des 2 représentants du personnel.

Conseil du 22 décembre 2006 : constatation de la réduction du capital de la société, modification de la domiciliation du Président, modification de la domiciliation du cabinet Mazars & Guérard, commissaires aux comptes titulaires. Présence de 3 administrateurs sur 4.

Conseil du 7 février 2007 : constatation de la réalisation de l'augmentation du capital de la société, approbation des conventions relevant de l'article 101, décisions concernant l'attribution de stock-options conformément à la 8^{ème} résolution votée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} août 2006. Présence de 3 administrateurs (et du pouvoir de l'administrateur absent) sur 4 et d'1 représentante du personnel.

Conseil du 26 juin 2007 : arrêté des comptes sociaux définitifs et des comptes consolidés provisoires clos le 31 décembre 2006, attribution d'une prime exceptionnelle de résultat à Monsieur Eric Dermont, avenant au contrat du Président. Présence de 3 administrateurs (un ayant donné pouvoir) sur 4, des commissaires aux comptes titulaires, les cabinet JPA et Mazars & Guérard, d'un représentant du personnel et du directeur de la comptabilité (invité).

Conseil du 9 juillet 2007 : arrêté des comptes consolidés définitifs clos le 31 décembre 2006 et préparation de l'assemblée générale annuelle. Présence de 4 administrateurs (deux ont donné pouvoir) sur 4, d'un représentant du personnel et du directeur de la comptabilité (invité). Les commissaires aux comptes titulaires, les cabinets JPA et Mazars & Guérard, sont excusés.

Procès-verbaux des décisions.

A l'issue de chaque réunion, un procès-verbal est rédigé.

Rémunération des dirigeants et jetons de présence.

Il n'y a pas eu de jeton de présence de distribué au titre de l'exercice 2006.

Le tableau ci après présente les rémunérations versées aux administrateurs de la société :

(en €)	2006		2005		Total des rémunérations
	Rémunération brute		Avantages en nature	Jetons de présence	
	Fixe	Variable			
M. Eric Dermont ⁽¹⁾	189 590	-	-	-	172 090
M. Rémi Dalleau	87 601	-	-	-	73 642
M. Philippe Martineau	-	-	-	-	-
M. Michel Seban	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ Le montant brut indiqué en 2006 pour Eric Dermont tient compte du rattrapage des salaires amputés en 2004 et 2005 du fait du redressement judiciaire.

Les montants tiennent compte du décalage de paie et intègrent les salaires de décembre 2005 à novembre 2006.

Les chiffres des rémunérations tels qu'indiqués ci-dessus incluent les rémunérations annuelles et les avantages en nature octroyés par la Société et, le cas échéant, par certaines filiales à certains mandataires sociaux.

Il n'existe ni avance, ni crédit accordés aux mandataires sociaux. Il n'existe pas d'engagement particulier de pension ou retraite à leur profit.

Les Procédures Générales du Contrôle interne

L'organisation du contrôle interne est centralisée et les procédures sont identiques pour l'ensemble des sociétés Françaises du groupe Prologue. Les équipes sont regroupées au sein des différentes directions. Ce fonctionnement assure une réactivité très importante dans le processus de prise de décisions, de détections d'anomalies et dans la mise en place de plans d'actions adéquats.

C'est sur les bases de la nouvelle organisation fonctionnelle en place depuis l'exercice précédent que la Direction a mis en œuvre les procédures de contrôle interne visant à permettre la prévention des risques résultant de l'activité de l'entreprise et des risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- - protection des actifs,
- - respect des valeurs, orientations et objectifs définis par le management,
- - fiabilité des informations financières et comptables,
- - conformité aux lois et réglementation en vigueur.

La direction du Groupe s'est attaché durant l'exercice 2006 à :

- - sécuriser les actifs de l'entreprise,
- - restructurer les différentes activités jugées stratégiques,
- - concentrer les structures afin de réduire les coûts de fonctionnement,
- - finaliser la mise en place de l'organisation fonctionnelle.

Le contrôle interne mis en œuvre au sein de notre société par le conseil d'administration vise à offrir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs mais ne peut garantir avec certitude que les objectifs fixés sont atteints.

Les procédures de contrôle interne instaurées ont pour objet :

- - de veiller à ce que la réalisation des opérations et des actes de gestion s'inscrivent dans le cadre défini par la Direction Générale, les lois et règlements en vigueur, ainsi que les règles internes à l'entreprise.
- - de vérifier que les informations données et les communications aux organes sociaux sont fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des principaux objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la société et les risques d'erreurs et de fraude, et tout particulièrement dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il vise à réduire au maximum l'exposition aux risques de la société mais ne peut constituer une garantie absolue de non survenance du risque.

Organisation et structure

Les principaux acteurs exerçant des activités de contrôle interne au sein de la société sont les suivants :

- le Comité Exécutif : composé des dirigeants des principales fonctions de l'entreprise et du Président Directeur Général (8 membres), il se réunit une fois par semaine et traite tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de la société dans ses différents aspects opérationnels et financiers.

Chaque membre veille au contrôle interne des entités dont il a la charge. Le Président Directeur Général, le directeur de la comptabilité et le secrétaire général sont les seuls à pouvoir engager des dépenses; il n'a pas été fixé de seuil au delà duquel les 2 signatures seraient nécessaires.

- le service comptabilité : ce service couvre les domaines suivants.

- - engagements financiers et caractéristiques des engagements,
- - suivi du besoin en fonds de roulement,
- - suivi des litiges et des contentieux,
- - suivi des réglementations et de leurs évolutions.

D'ores et déjà, le Groupe a renforcé la fiabilité des états financiers et le respect de la réglementation au travers :

- - rapport hebdomadaire de trésorerie,
- - rapport mensuel des résultats
- - établissement des comptes semestriels
- - contrôle de réciprocité des données intra-groupe,

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet d'un contrôle régulier par les commissaires aux comptes. Ces derniers interviennent notamment à l'issue du premier semestre de l'exercice sous la forme d'un examen limité des comptes consolidés et pour la clôture annuelle sous la forme d'un audit complet des comptes sociaux et consolidés de l'exercice. Les recommandations éventuellement formulées par ces derniers sont mises en oeuvre par la société.

Prologue est une société cotée (cours suspendu entre le 2 novembre 2004 et le 8 janvier 2007) et à ce titre, elle publie ses comptes semestriels consolidés et ses comptes annuels sociaux et consolidés lorsqu'ils ont été certifiés par les commissaires aux comptes.

Organisation du contrôle financier de la société

La comptabilité de la société est assurée en interne sous la responsabilité du directeur de la comptabilité du Groupe.

Certaines des fonctions présentées ci-après ne disposent pas systématiquement d'une organisation dédiée, ces fonctions sont réparties parmi les membres de la direction selon les compétences particulières requises, elles peuvent être cumulées dans le respect du principe de séparation des tâches.

La comptabilité a pour objectifs :

- contrôler la fiabilité des processus de collecte et de traitement des données de base de l'information financière,
- garantir que les états financiers sociaux et consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation de la société,
- assurer la disponibilité des informations financières sous une forme permettant leur compréhension et de leur utilisation efficace,
- assurer la production de comptes sociaux et consolidés du groupe dans les délais répondant aux obligations légales et aux exigences du marché financier,
- définir et contrôler l'application de procédures de sécurité financière et notamment le respect du principe de séparation des tâches,
- intégrer les procédures de sécurité financière dans les systèmes d'information comptable et de gestion, ainsi que d'identifier et de réaliser les évolutions nécessaires.

La comptabilité de la société s'appuie sur le référentiel suivant :

- les dispositions légales et applicables en France,
- le Plan Comptable Général de 1999 mis à jour pour les comptes sociaux,
- les règles et méthodes relatives aux comptes consolidés selon les normes internationales IAS-IFRS,
- les avis et recommandations ultérieurs.

Les états financiers consolidés – bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres – présentés par Prologue sont conformes aux formats proposés dans la recommandation n°2004-R.02 adoptée par le CNC le 27 octobre 2004. Cette recommandation est conforme aux principes contenus dans la norme IAS 1.

Les liasses de consolidation sont établies sur la base des référentiels applicables localement, les retraitements d'homogénéisation avec les principes du groupe sont effectués au niveau central.

La société effectue mensuellement une analyse du "réalisé" sur le mois écoulé et en cumulé. Ces données sont rapportées aux prévisions budgétaires et à l'exercice précédent. Ce contrôle est réalisé au niveau de chaque entité juridique et au niveau consolidé pour le Groupe. Outre le suivi mensuel de l'activité et de la situation financière du groupe, le reporting interne permet de suivre la situation de trésorerie, le carnet des commandes et les principaux risques d'exploitation. Ce reporting est diffusé au Comité exécutif qui procède à l'analyse des données de la période et décide, le cas échéant, des actions correctives à apporter. Le service financier du groupe gère l'ensemble des filiales françaises et exerce un contrôle sur la trésorerie des filiales étrangères.

Le service financier utilise les logiciels SAGE pour la comptabilité et de présentation des états financiers.

Mise en oeuvre du contrôle interne dans les autres services.

D'une façon générale, le processus décisionnel est très centralisé du fait de la structure de l'entreprise.

Les principales procédures en vigueur dans notre société, sont les suivantes :

Ventes : le service commercial, sous la responsabilité de son directeur, assure la gestion et le contrôle des ventes.

Des procédures ont été mises en place afin d'optimiser le traitement des données et la fiabilité des informations en particulier dans les domaines suivants :

- Fixation et application des conditions commerciales en liaison avec la direction financière
- Analyse des besoins spécifiques des clients et devis
- Prise de commandes
- Suivi des clients et prospects
- Enquêtes de solvabilité des clients
- Organisation et suivi des livraisons
- Etablissement de la facturation
- Service après vente

- logiciel de gestion commerciale : SAGE. Ce logiciel est automatiquement interfacé avec l'application comptable.

Immobilisations et services généraux : L'inventaire est effectué régulièrement dans le cadre des travaux préparatoires à l'arrêté des comptes. Les mises au rebut éventuelles sont signalées.

Personnel : La gestion du personnel est assurée par le service des ressources humaines. Il a en charge le recrutement, la formation, la gestion sociale, juridique et administrative du personnel, les relations avec le CE et le CHSCT qui prend en compte la sécurité sur le lieu de travail.

- logiciel de paie : CCMX

- Le Président du conseil d'administration

26.2. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société PROLOGUE pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société PROLOGUE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de, notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la norme d'exercice professionnel (NEP 9035) relative aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière – rapport du commissaire aux comptes sur le rapport du président. Cette norme d'exercice professionnel requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Courbevoie, le 20 juillet 2007

Les commissaires aux comptes

JPA

MAZARS & GUERARD

Jacques POTDEVIN

Hervé PUTEAUX

Luc MARTY

Jean-Maurice EL NOUCHI

26.3. Rapport de gestion

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de la gestion de votre Société au cours de l'exercice écoulé, vous donner les informations relatives à sa situation actuelle et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les résolutions présentés en annexe.

Activités du Groupe

Nous vous rappelons que le Groupe Prologue a pour mission de concevoir et éditer des logiciels permettant à ses clients (Editeurs, SSII, grandes entreprises) de développer et de déployer efficacement des applications métiers fiables et communicantes. Bénéficiant d'une expertise technologique reconnue, Prologue apporte à ses clients les fondations de leurs applications métiers :

- - Environnement de développement et de déploiement efficace des applications,
- - Contrôle d'accès et sécurisation des postes de travail
- - Solutions d'échanges de données et de documents

Ces solutions associées à une activité de services constituent une offre complète et homogène. Prologue cible tout particulièrement le marché des éditeurs de logiciels applicatifs sectoriels et horizontaux et des entreprises, (entreprises en réseau, franchises, P.M.E./P.M.I., ...).

Résultats du Groupe

L'acceptation du plan de continuation, en novembre 2005 permet au Groupe de poursuivre ses efforts de redressement. Les hypothèses retenues dans le plan de continuation concernant l'augmentation de capital (envisagée dans un premier temps pour avril 2006) n'ont pas pu être mises en application à la date prévue. Une requête à fin de modification de plan de continuation a été déposée le 24 mars 2006 au greffe du Tribunal de Commerce pour laquelle nous avons été convoqués en audience le 11 septembre 2006.

Le 11 septembre 2006 le Tribunal a avisé Prologue qu'il donnerait son avis le 11 décembre 2006 sur la modification du plan de continuation et le prolongement du délai de règlement des créanciers.

Le 11 décembre 2006, le Tribunal de Commerce d'Evry a accepté les demandes de modifications suivantes du plan :

- Un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2006 pour effectuer une augmentation de capital de 4 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription et pour le paiement corrélatif des créanciers de l'option A .
- Une seconde opération de capitalisation de 3 millions d'euros pour rester en conformité avec les engagements dans le cadre du plan de continuation devant intervenir avant le 31 décembre 2007.

Le 21 décembre 2006, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a apposé son visa sur le prospectus présenté par Prologue permettant ainsi de réaliser l'augmentation de capital prévue.

Ceci posé, les principaux chiffres financiers de l'exercice écoulé se présentent comme suit :

Au titre de l'exercice écoulé, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de **27 638 K€** contre 26 619 K€ en 2005, soit une **progression de 3,83 %**. Le chiffre d'affaires en données comparables (réorganisation du Groupe) fait apparaître une hausse de 7,10 %.

Les TUP réalisées au 31/12/2006 n'ont pas eu de conséquence sur le périmètre de consolidation. Les sociétés concernées par les Transmissions Universelles de Patrimoine sont Affixe, Prologue Services et Spartacom.

Le résultat opérationnel courant s'est établi à **1 074 K€** contre -2 081 K€ en 2005.

Le résultat net (part du Groupe) s'est établi à **13 774 K€** contre 7 964 K€ en 2005.

En 2006, les activités du Groupe ont repris avec en particulier une hausse importante du chiffre d'affaires des produits basés sur la technologie Linux (+22,5 %) et de l'offre dématérialisation (+11 %),

La progression importante du résultat en 2006 est due à :

- la baisse des coûts et en particulier la diminution des charges de personnel et des charges locatives,
- le résultat financier passe de 10 191 K€ en 2005 à 3 641 K€ en 2006. En 2005 ce résultat était essentiellement lié à l'abandon des créances dans le cadre du protocole bancaire (10 617 K€)

Informations sectorielles

Les informations significatives par branche d'activité et par zone géographique sont données ci-dessous :

Ventilation du Chiffre d'affaires

Le tableau ci-après présente la ventilation du chiffre d'affaires du Groupe **par zone géographique**

(en milliers d'Euros)

Chiffre d'affaires	2006	2005
Europe	26 710	25 853
Etats Unis	928	766
Total	27 638	26 619

Le tableau ci-après présente la ventilation du chiffre d'affaires du Groupe **par domaine d'expertise**

(en milliers d'Euros)

Chiffre d'affaires	A périmètre comparable*		A périmètre constant	
	2006	2005	2006	2005
EDITION	12 149	11 700	12 149	11 994
Linux	2 777	2 267	2 777	2 267
Traditionnel	3 798	4 109	3 798	4 117
Sécurité et Communication	3 382	3 348	3 382	3 348
Dématérialisation	2 192	1 976	2 192	2 262
INTEGRATION des systèmes et services	15 489	14 105	15 489	14 625
Total	27 638	25 805	27 638	26 619

* Les chiffres à "périmètre comparable" s'entendent après retrait sur les valeurs 2005 des montants correspondants à des entités actives en 2005 et inactives en 2006.

Recherche et développement

Le Groupe dispose d'une équipe de recherche et développement, répartie sur deux sites; le plus important est situé aux Ulis en région parisienne (regroupement des équipes R&D des sociétés Prologue et Imecom) l'autre à Gémenos dans les Bouches du Rhône (R&D consacrée aux produits d'échanges de données informatiques).

Ces efforts de recherche et de développement sont orientés en 2006 dans le renforcement des produits de base du Groupe : offre logicielle système, de sécurité/contrôle d'accès, et de gestion des échanges de données et de documents.

Le Groupe n'a pas eu au cours de l'exercice 2006 de projet bénéficiant d'aide des organismes publics.

L'ensemble des frais engagés au cours de l'exercice a été comptabilisé en charges.

Effectifs

L'effectif total du Groupe, comprenant celui des Sociétés consolidées par intégration globale, s'établit à **268 personnes** au 31 décembre 2006. Ce chiffre est stable du fait de la fin des restructurations dans le Groupe.

Par fonction, la ventilation de l'effectif est la suivante :

	2006	2005
Finances, Administration et Direction Générale	33	32
Commercial et Marketing	54	56
Etudes / Support / Qualité	89	69
Production	92	113
TOTAL	268	270

Rapport de gestion

Par zone d'implantation géographique, la ventilation des effectifs de votre Groupe se présente ainsi :

	2006	2005
Europe	260	262
dont France	129	131
Etats Unis	8	8
TOTAL	268	270

Par domaine d'expertise, la ventilation de l'effectif au 31/12/2006 est la suivante :

	2006	2005
Edition	115	94
Intégration des systèmes et Services	153	176
TOTAL	268	270

Par Société, la ventilation de l'effectif au 31/12/2006 est la suivante :

	2006	2005
Prologue (incluant les sociétés ayant fait l'objet d'une TUP*)	113	92
Prologue Gmbh	2	2
Prologue Italy	0	0
Groupe Imecom	24	27
Prologue Services	TUP	20
Alhambra	129	129
TOTAL	268	270

* TUP : Transmission Universelle du Patrimoine

Application de la loi sur la Réduction du Temps de Travail (RTT)

Le Groupe n'applique pas sur la totalité des effectifs la loi sur les 35 heures de manière identique.

- - Pour 71 salariés (Prologue SA) il y a maintien de la durée hebdomadaire du travail antérieure (38,50 heures) avec bonification de 25 % des heures supplémentaires travaillées au delà de 35 heures/semaine (soit 0,88 heure de bonification par semaine) selon les modalités prévues par la loi. L'accord de branche de la métallurgie s'applique dans la mesure où il n'y a pas de négociation particulière.
- - Pour 26 salariés (ex ASP-One et Man Man's Solutions) la loi sur les 35h est appliquée avec une durée hebdomadaire de travail de 37 heures et 12 jours de RTT par an, selon l'accord d'entreprise basé sur les accords de branche étendu du Syntec. Les accords ont été remis en cause suite à la transmission universelle de patrimoine (TUP). A compter du 1 mars 2007, les salariés sont soumis à la durée collective du travail en vigueur chez Prologue avec en compensation le paiement des heures supplémentaires au delà de 35 heures par semaine selon les modalités prévues par la loi.
- - Pour 16 salariés (Imecom) la loi sur les 35h est appliquée avec une durée hebdomadaire de travail de 37 heures et 13 jours de RTT par an, selon l'accord d'entreprise basé l'accord de branche de la Métallurgie.
- - Pour 16 salariés (ex Prologue Services) la loi sur les 35h est appliquée avec une durée hebdomadaire de travail de 37,50 heures et 12 jours de RTT par an, selon l'accord d'entreprise basé l'accord de branche étendu du Syntec. Les accords ont été remis en cause suite à la transmission universelle de patrimoine (TUP). A compter du 1 mars 2008, les salariés seront soumis à la durée collective du travail en vigueur chez Prologue avec en compensation le paiement des heures supplémentaires au delà de 35 heures par semaine selon les modalités prévues par la loi.

PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous signalons les événements suivants :

ACTIVITES DU GROUPE

L'activité principale de Prologue consiste à concevoir et éditer des logiciels permettant à ses clients (Editeurs, SSII, grandes entreprises) de développer et de déployer efficacement des applications métiers fiables et communicantes. Bénéficiant d'une expertise technologique reconnue, Prologue apporte à ses clients les fondations de leurs applications métiers :

- - Environnement de développement et de déploiement efficace des applications,
- - Contrôle d'accès et sécurisation des postes de travail
- - Solutions d'échanges de données et de documents

Ces solutions associées à une activité de services constituent une offre complète et homogène. Prologue cible tout particulièrement le marché des éditeurs de logiciels applicatifs sectoriels et horizontaux et des entreprises (entreprises en réseau, franchises, P.M.E./P.M.I., ...).

Recentrage des activités

Le Groupe se recentre sur son cœur de métier, l'édition de logiciels et renforce sa dynamique d'innovation avec la plate-forme intégrée "Use-It Suite".

Use It Suite est une plate-forme modulaire qui concentre les domaines d'expertise du Groupe :

- la distribution Linux qui associe des modules Open Source et des modules développés par Prologue;
- la sécurité, avec la protection du poste de travail, la gestion sécurisée des échanges, la protection des données, assurée par les logiciels développés par Prologue (Secure Login, Folder, ..);
- l'échange des données informatisées et plus spécialement la dématérialisation des échanges avec Flow Manager;
- la gestion des communications avec des solutions matérielles et logicielles (fax multi-environnement , fax sur IP, ..);
- la mobilité avec l'intégration de la gestion de terminaux embarqués ou sédentaire (PDA, lecteur de code barres, ...).

L'offre "Use It Suite" est renforcée par des prestations de services à forte valeur ajoutée couvrant l'ensemble des cycles d'intégration et de déploiement.

Poursuite des restructurations juridiques et des regroupements du personnel dans le Groupe

Après 2 années de restructurations importantes, le Groupe Prologue se stabilise et en 2006 le groupe a retrouvé une dynamique de croissance

Les mesures suivantes ont été prises au cours de l'année 2006 :

En France :

- les sociétés Affixe Technologies, Prologue Services et Spartacom ont fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine avec effet au 31/12/2006, les salariés de la société Prologue Services ont été transférés dans la société Prologue à compter du 1er décembre 2006.

- l'ensemble du personnel du groupe Prologue est réparti dans deux entités Prologue SA (113 salariés) et Imecom SA (16 salariés).

En Europe :

- la fermeture des filiales européennes d'Imecom Group décidée en 2004 est en cours, ainsi que la fermeture des filiales Italiennes de Prologue.

Plan de continuation

Le 2 novembre 2004 Prologue Software et la plupart de ses filiales françaises (ASP One, Imecom, Imecom Group, Alinka, Prologue Services, Cryptogram, Affixe Technologies, Spartacom) ont été amenées à déposer au Tribunal de Commerce d'Evry une déclaration de cessation de paiements.

Par décision du même jour, le Tribunal a prononcé le redressement judiciaire régime général à l'encontre des sociétés visées ci-dessus et a ouvert une période d'observation de 6 (six) mois.

Le 24 janvier 2005, le Tribunal de Commerce d'Evry a prononcé la mise en redressement judiciaire des sociétés Man Man's Solutions et Almasanté et a ouvert une période d'observation de 6 (six) mois.

Le 18 avril 2005, le Tribunal de Commerce d'Evry a prolongé de 6 mois la période d'observation des entités du Groupe Prologue soit jusqu'au 18 octobre 2005 et prononcé la confusion des patrimoines des sociétés susvisées.

Par jugement en date du **7 novembre 2005** le Tribunal de Commerce a approuvé le plan de continuation présenté par la société.

Ce plan prévoyait entre autres :

- la durée du plan à 10 ans pour expirer le 7 novembre 2015.
- Le remboursement du passif selon deux options :
 - option A - règlement des créances à hauteur de 20% dès la réalisation de l'augmentation de capital.
 - option B - remboursement à 100% du montant des créances en dix ans à terme échu et dix échéances successives de 3%, 3%, 5%, 5%, 8%, 8%, 15%, 15%, 19% et 19 %. La première échéance le 7 novembre 2006.

- une augmentation de capital de 7 M€ qui devait intervenir au plus tard le 30 avril 2006 et à laquelle les principaux actionnaires du Groupe s'étaient engagés à participer.

L'augmentation de capital prévue dans le jugement d'adoption du plan ne pouvant être réalisée dans le délai prévu du 30 avril 2006, il a été déposé, le **24 mars 2006**, au greffe du Tribunal de Commerce une requête afin de modification de plan de continuation. Il a été sollicité :

Un délai supplémentaire de trois mois pour la première partie de l'augmentation de capital et pour le paiement corrélatif des créanciers de l'option A

Un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2006 pour procéder à l'augmentation de capital de 5 millions d'euros.

Le 11 septembre 2006 le Tribunal de Commerce a examiné la demande de modification déposée le 24 mars 2006.

Cependant, le délai de 3 mois supplémentaire sollicité étant déjà expiré, l'affaire a été renvoyée au 11 décembre 2006.

Le 11 décembre 2006, le Tribunal de Commerce a accepté les demandes de modifications suivantes du plan, soit :

Un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2006 pour effectuer une augmentation de capital de 4 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription et pour le paiement corrélatif des créanciers de l'option A .

Une seconde opération de capitalisation de 3 millions d'euros pour rester en conformité avec les engagements dans le cadre du plan de continuation devant intervenir avant le 31 décembre 2007.

Règlements des créances "option A" du plan de continuation :

Le **14 décembre 2006**, dans l'attente du visa de l'AMF, les avances correspondant aux engagements de souscription à l'augmentation de capital ont été déposés sur un compte séquestre à la CARPA-Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats- à hauteur 3 235 K€.

Le **26 décembre 2006**, la CARPA a émis les chèques de remboursement des créanciers ayant opté pour l'"option A" (règlement de 20 % de leur créance) pour un montant de 1 260 K€.

Les chèques ont été envoyés aux différents créanciers le 28 décembre 2006 par le commissaire à l'exécution du plan.

Le produit enregistré à la clôture de l'exercice correspondant à l'abandon de 80 % de ces créances s'élève à 4,8 millions d'euros.

Autres ajustements comptables liés au Redressement Judiciaire :

Les créances non produites et forcloses ainsi que les ajustements de production ont été également comptabilisés au cours de cet exercice. Le produit enregistré représente 4,8 millions d'euros.

Le total des produits liés au redressement judiciaire (9,6 millions d'euros) est inclus dans les charges et produits opérationnels.

Le **21 décembre 2006** l'Autorité des Marchés Financiers a apposé son visa sur le prospectus présenté par PROLOGUE permettant ainsi de réaliser l'augmentation de capital.

Autres faits caractéristiques

Les événements suivants sont intervenus au cours de l'exercice 2006:

Décisions :

Lors des **Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire** de Prologue du **1 août 2006** les résolutions suivantes ont été adoptées :

- constatation d'une augmentation de capital de 43 561,65 € liée à l'exercice de BSA en application des décisions du 22 décembre 2003 portant ainsi le capital à 9 763 219,95 €,

- tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour décider de la mise en œuvre de :

- o la réduction de capital en réduisant la valeur du nominal de 0,15 € à 0,01 € , ramenant ainsi le capital à 650 881,33 €
- o regroupement des actions de 0,01 € chacune de façon à ce que 100 actions de valeur nominale 0,01 € chacune devienne 1 action de 1 € de valeur nominale, et ce à compter de l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus 2005.
- o faire une ou plusieurs augmentation(s) de capital dont le montant en numéraire ne pourra être supérieur à 40 000 000 € en nominal auquel s'ajoutera le cas échéant l'émission de titres de créances dont le montant nominal ne pourra excéder 20 000 000 €,
- o faire une augmentation de capital au bénéfice des salariés dans la limite de 1% du montant global d'augmentation de capital soit 400 000 €,

- l'attribution de 3% du capital social sous forme de stocks-options au profit de Monsieur Eric Dermont,

- modification des droits de vote ramenant à 2 ans le délai de détention d'une action pour bénéficier d'un droit de vote double (ce délai était de 4 ans auparavant),

- modification de la dénomination sociale de l'entreprise : à compter de cette date la dénomination sociale de la société est

PROLOGUE,

- renouvellement pour 6 exercices des mandats des Commissaires aux Comptes les cabinets Mazars & Guérard et JPA Commissaires aux Comptes Titulaires et l'EURL Rotrou et Cyrille Brouard, Commissaires aux Comptes suppléants.

Lors du **Conseil d'Administration** de Prologue du **21 septembre 2006** les décisions suivantes ont été prises :

- réduction de capital en réduisant la valeur du nominal de 0,15 € à 0,01 € ramenant ainsi le capital à 650 881,33 €,
 - regroupement des actions de 0,01 € chacune de façon à ce que 100 actions de valeur nominale 0,01 € chacune devienne 1 action de 1 € de valeur nominale
- et ce à compter de l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus.

Lors du **Conseil d'Administration** de Prologue du **07 décembre 2006**, les décisions suivantes ont été prises :

- procéder à l'augmentation du capital d'un montant maximum de 4 339 000 € au moyen de l'émission contre numéraire ou par compensation de créances d'un nombre maximum de 4 339 000 actions de 1 €.

Cette augmentation de capital sera réalisée à titre irréductible avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront demander à souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Les actions éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible, dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions anciennes dont les droits préférentiels de souscription auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'actions nouvelles.

Le total des engagements se monte à 3 350 K€ soit 77,21% du montant total de l'augmentation de capital. Le 14 décembre 2006, dans l'attente du visa de l'AMF, les règlements correspondant aux engagements de souscription à l'augmentation de capital ont été déposés sur un compte séquestre au CARPA-Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats- à hauteur de 3 235 K€.

- ne pas procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés.
- il est fait état de la situation avec la filiale Alhambra. Prologue doit se prononcer sur la levée d'options d'achats concernant les 28 % du capital d'Alhambra sur les 33 % détenus par les deux dirigeants actuels de la société. Contractuellement, cette opération est exerçable entre le 1er et le 15 juillet 2007. A l'unanimité, la décision est prise de lever l'option accordée à Prologue, sous réserve d'un audit indépendant des comptes au 31 décembre 2006 et 31 mai 2007.

Visa de l'AMF- Autorité des marchés financiers :

Après soumission du prospectus à l'AMF afin de le mettre à disposition du public à l'occasion de l'augmentation de capital de PROLOGUE, le document de référence a été enregistré sous le numéro R 06-195 .

Par décision en date du **21 décembre 2006** l'AMF a apposé son visa sous le numéro 06-485 sur ce prospectus.

Le du **Conseil d'Administration** de Prologue du **22 décembre 2006**, a décidé de rendre effective la réduction du capital, décidée lors du conseil du 21 septembre 2006, à compter du 27 décembre 2006.

Transmissions Universelles de Patrimoine :

Les sociétés Affixe Technologies, Prologue Services et Spartacom ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation, par transmission universelle de leurs patrimoines (TUP) à Prologue effective le 30 décembre 2006 (décision prise par le conseil d'administration du 26 octobre 2006).

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

- Reprise de la cotation :

La cotation du titre Prologue a repris le **8 janvier 2007** suite au visa donné par l'AMF pour l'opération de recapitalisation.

- Réalisation de l'augmentation de capital :

L'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} août 2006 avait décidé de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital pour un montant maximum de 40 000 000 d'euros dans un délai de 26 mois.

Les modalités d'une première augmentation de capital ont été décidées par le **conseil d'administration** du **07 décembre 2006** et précisées dans la **note d'opération** émise le **21 décembre 2006** et visée par l'AMF (numéro 06-48).

La période de souscription s'est ouverte du 11 au 18 janvier 2007 inclus.

Le **26 janvier 2007**, Prologue a réalisé avec succès son projet d'**augmentation de capital** par la souscription de 4 339 000 actions nouvelles au prix de 1€.

Cette augmentation de capital était assortie du maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Lors du **conseil d'administration** du **07 février 2007**, le capital social a été fixé à 4 989 881 euros divisé en 4 989 881 actions de 1€ chacune, entièrement libérées.

Les fonds correspondant à cette augmentation de capital ont été versés à Prologue en diverses opérations comme détaillées ci-dessous :

- versements en espèces pour 3 231 235 €
- compensation de créances pour 1 107 765 €.

Conformément à la 8^{ème} résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1 août 2006, le conseil a décidé à l'unanimité de consentir au bénéfice de Monsieur Dermont des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles.

- Autorisation de conventions relevant de l'article L225-38 :

Le **conseil d'administration** du **7 février 2007** a autorisé les conventions de services passées avec les sociétés Capital et Qualité Conseil et ALMEA présidées par M. Eric Dermont et la société Eureva SAS donc l'actionnaire majoritaire est M. Philippe Martineau.

- Options donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles :

Conformément à la résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 1 août 2006, le **conseil d'administration** du **7 février 2007** a décidé de consentir au seul bénéfice de M. Eric Dermont des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société selon les modalités suivantes :

- le conseil décide d'attribuer à M. Eric Dermont 29 940 options pour 149 700 actions nouvelles,
- les options seront offertes pendant un délai de 29 mois à compter du 5 mars 2007,
- chaque action nouvelle sera émise au prix de 95 % de la moyenne des 20 dernières séances de bourse,
- le bénéficiaire dispose d'un délai de 8 ans pour lever les options, en cas de levée des options le prix de chaque action sera égal à 95 % de la moyenne des cours cotés au 20 dernières séances de bourse.

Levée de l'option d'achat sur Alhambra :

Conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 07 décembre 2006, la levée de l'option d'achat portant sur les 28% du capital d'Alhambra, sur les 33 % détenus par les deux dirigeants actuels de la société, interviendra le 10 juillet 2007.

Autres faits caractéristiques :

- Au 1er janvier 2007, la direction générale de Prologue a décidé de ne plus appliquer le décalage de paie. Le paie de janvier 2007 a donc été versée le 31 janvier 2007.
- Une demande d'autorisation de report de 3 mois pour la tenue de l'assemblée générale annuelle (exercice 2006) a été déposée le 1 juin 2007 auprès de Tribunal de Commerce d'Evry.

Répartition du capital et des droits de vote

En fonction des informations disponibles, nous vous signalons l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement des participations significatives dans votre société au 31 décembre 2006 :

Actionnaires	Actions	Droits de vote	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote
Salariés et autres :				
-Groupe familial Georges SEBAN	8 768 240	9 766 605	13,47	14,62
-Dirigeants, et anciens dirigeants (nominatifs)	892 632	1 011 929	1,37	1,52
Salariés et anciens salariés (nominatifs)	1 137 037	1 404 934	1,75	2,10
Mr François Lacoste	6 430 000	6 430 000	9,88	9,63
Investisseurs Institutionnels (nominatifs)	3 224 266	3 448 432	4,95	5,16
Autres actionnaires (nominatifs)	126 890	212 562	0,19	0,32
Autres titres au porteur	44 509 068	44 509 068	68,38	66,65
Titres auto détenus et d'auto contrôle	0	0	-	-
TOTAL	65 088 133	66 783 530	100,00 %	100,00 %

- Le nombre total d'actions ayant le droit de vote double s'établit à 1 695 397.
- Les actionnaires membres du Conseil d'Administration détiennent, directement ou indirectement, 10,07 % des actions et 10,20 % des droits de vote (société Contimelec).

Modifications intervenues dans la liste des détenteurs d'actions Prologue

L'Assemblée Générale du 1 août 2006 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 43 561,65 € (à laquelle s'ajoute une prime d'émission de 14 520,55 €) liée à l'exercice des BSA en novembre 2004 portant ainsi le capital de 9 719 658,30 € à 9 763 219,95 € et le nombre d'actions de 0,15 € de nominal de 64 797 722 à 65 088 133.

Participations réciproques

Il est précisé qu'il n'existe pas de participations réciproques entre Prologue et des sociétés visées par les articles 233-29 et 233-30 du code de commerce.

Actionnariat des salariés

A la connaissance de votre société, la participation des dirigeants, des salariés et des anciens salariés dans le capital de celle-ci se monte à 2 037 472 actions, soit 3,13 % du capital au 31 décembre 2006, détenue :

- ° par les dirigeants et salariés et anciens salariés directement : 2 029 669 actions
- ° par le biais du Fonds Commun de Placement d'Entreprise : 7 803 actions

Perspectives

Activités

Depuis janvier 2005, Prologue a travaillé à l'élaboration d'une nouvelle offre dénommée "Use It Suite", dont le but est de fournir l'infrastructure informatique nécessaire à la mise en place de systèmes d'informations performants.

"Use It Suite" est un ensemble d'applications et d'infrastructures répondant aux besoins numériques des PME/PMI à savoir :

- les applications bureautiques – traitement de texte, tableur, base de données, ...
- les applications métiers – gestion, comptabilité, finances, trésorerie, facturation, ...
- les systèmes collaboratifs – messagerie, agenda partagés, ...
- l'accès internet – site web, intranet, extranet, catalogue et boutiques en ligne, e-mailing, ...
- la sécurité – firewall, antivirus, anti-spam, sauvegardes, ...
- les services à distance – location d'applications à distance, sécurité de la messagerie à distance, sauvegarde des données à distance, ...
- la dématérialisation – création, gestion, diffusion, archivage des documents numériques (EDI).

"Use It Suite" améliore l'offre produits et positionne le Groupe face aux acteurs majeurs du marché - Microsoft avec Small Business Server, Novell avec Suse Linux Enterprise Server, Mandriva Corporate Server, Red Hat Enterprise Linux – et facilite les ventes croisées entre les différents produits du Groupe.

En s'adressant à un segment de revendeurs et utilisateurs totalement oubliés par les autres acteurs du marché Linux, cette offre positionnée sur un marché qui va connaître une croissance globale de 26% par an, accélère de façon très importante le redressement de Prologue. "Use It Suite" est soutenue par une base de référence exceptionnelle; 11 000 pharmacies, 3 500 opticiens, des grands groupes comme EDF, Orange, San Paolo, Lactalis, ADECCO, De plus Prologue dispose d'un réseau de plus de 600 revendeurs et SSII qui lui offrent un réel facteur différenciant.

Cette offre est commercialisée depuis septembre 2006 et a déjà permis d'améliorer très nettement le chiffre d'affaires des produits Linux (+ 22,5 %).

Durant l'année 2006, votre Groupe a poursuivi ses efforts de redressement en réalisant en particulier :

- la commercialisation de l'offre Use-It-Suite,
 - - la modification du plan de continuation,
 - - la poursuite des actions en vue de la fermeture des filiales européennes fortement déficitaires (Italie, Belgique, Grande Bretagne, Suisse),
 - - la réduction du nombre de structures juridiques opérationnelles par Transmission universelles de patrimoine de sociétés Affixe Technologies, Prologue Services et Spartacom.
 - - le préparations d'une augmentation de capital, réalisée dès janvier 2007.

Au cours de l'exercice 2007 la société:

- - renforcera son offre produits et consolidera sa présence sur le marché,
- - continuera la réduction du nombre de structures juridiques opérationnelles par Transmission Universelle du Patrimoine ou par fusion selon le cas,
- - terminera la fermeture des filiales fortement déficitaires en Europe et aux Etats-Unis, et examinera des différentes hypothèses d'évolution de sa filiale IMECOM Group. En attendant cette décision, la cotation d'IMECOM Group reste suspendue
- - procédera à une nouvelle augmentation de capital.

Recherche et Développement

L'effort du Groupe en matière de recherche et développement est en phase avec la stratégie du Groupe décrite dans les paragraphes suivants.

Facteurs de risques

- Risques d'entreprise

Risque de liquidité

Pour financer ses besoins d'exploitation, au 31/12/2006, le groupe dispose :

- - d'une trésorerie nette de 954 K€
- - d'une ligne d'affacturage de 894 K€ au 31/12/2006, sur laquelle est cédée environ 90 % du chiffre d'affaires France.

Le groupe ne dispose pas en France de ligne de crédit auprès d'établissements financiers (autorisation de découvert et escompte).

Le risque de liquidité demeure important compte tenu du passif à apurer.

Au 31 décembre 2006, le total des dettes remboursables en 10 ans s'élève à 17,3 M€ (non actualisé) dont 1,0 M€ à rembourser en 2007.

Les dettes correspondant à l'option A" (règlement de 20 % et abandon de 80 % de la créance produite) ont, quant à elles, été remboursées sur l'exercice 2006.

En janvier 2007, Prologue a réalisé une augmentation de capital de 4 339 K€ dont 3 231 K€ en numéraire.

Risque de taux

Le groupe ne dispose pas, au 31/12/2006, d'actifs financiers significatifs soumis à des risques de taux.

L'endettement du groupe est principalement lié :

- - Aux dettes remboursables dans le cadre de la procédure collective. L'ensemble de ces dettes ne porte plus intérêt.
- - Au crédit-bail servant à financer l'immeuble de notre maison mère pour une durée résiduelle de 6,5 ans; Le risque de taux de ce crédit est nul, il s'agit en effet d'un taux fixe.

Le groupe n'a pas d'instrument ou engagement hors bilan relatif à la position nette de la trésorerie.

Le risque de taux est non significatif.

Risque actions

Le groupe n'a pas d'actions auto détenues.

Le groupe ne possède pas de portefeuille d'actions.

Les seuls titres détenus par le groupe Prologue sont des SICAV monétaires à capitalisation.

Il n'y a pas de plus value latente sur les instruments financiers.

Risques liés au contexte de la société

La société n'est plus en redressement judiciaire, elle bénéficie depuis novembre 2005 d'un plan de continuation, et à ce titre ne subit plus de restriction quant à la poursuite et le développement de ses activités commerciales.

Compte tenu de la situation financière de la société, celle-ci s'est focalisée sur son redressement et ne dispose pas d'un reporting exhaustif (notamment information sectorielle), La mise en place des outils de reporting a commencé à la mi 2006 et sera totalement opérationnelle au début 2007.

- Risques commerciaux

Risques pays

La quasi-totalité des activités du Groupe se réalise en Europe et dans une moindre mesure sur le marché nord-américain (928 K€); les crises financières dans certains pays n'auront donc pas d'impact direct sur les activités et les résultats financiers du Groupe en 2006.

Risques de change

A l'exception de la filiale américaine d'IMECOM dont les opérations sont réalisées en dollars (US\$), celles des autres sociétés du Groupe sont effectuées en euros (€).

Le risque de change est non significatif.

- Risques juridiques

Limites de la protection juridique de propriété intellectuelle

La Société détient les copyrights sur ses produits, ses manuels opératoires, ses plaquettes commerciales ; les marques et les logos sont déposés (en France, auprès de l'INPI). Par ailleurs, tous les collaborateurs et les intervenants extérieurs sont liés par des engagements de confidentialité eue égard à l'information technique qu'ils manipulent.

Dans l'état actuel des lois française et américaine, les programmes informatiques développés à ce jour par Prologue ne sont pas des inventions brevetables ; la protection de la société repose donc sur son savoir-faire et le respect des droits d'auteur et des licences concernant ses logiciels. Cependant, une bonne protection des droits d'auteur n'est pas garantie dans tous les pays. Des actions en justice peuvent s'avérer nécessaires et avoir une incidence sur les résultats de l'entreprise.

A ce jour, la Société ne fait l'objet ni n'a intenté aucun contentieux significatif en matière de droits d'auteur, marques, secrets de fabrique ou autres droits de propriété intellectuelle qui seraient fondé sur une éventuelle contrefaçon des droits de tiers.

Risque à l'égard des personnes clés

Le succès de la Société dépendra en grande partie de sa capacité à s'attacher les services de personnels compétents. Le départ de certains employés pourrait avoir un effet négatif sur son activité et ses résultats.

- Nouvelle information sur les risques technologiques

Nous vous précisons que votre société n'a pas d'installation visée par le paragraphe IV de l'article L.515-8 du code de l'environnement.

Aucune mesure de prévention n'est donc à prévoir par les sociétés de votre Groupe au titre de l'art. 23 de la loi 2003-699 du 30 juillet 2003

Conséquences sociales et environnementales

Pour satisfaire aux obligations prévues à l'article L.225-102-1 du code de commerce, il est précisé que les dirigeants du Groupe sont très attentifs au respect des exigences juridiques et réglementaires.

En ce qui concerne l'égalité des hommes et des femmes, nous vous informons qu'aucune femme n'occupe, en 2006, des fonctions importantes au sein de votre Groupe.

Par ailleurs, il est précisé que les activités des sociétés du Groupe n'ont aucune conséquence sur l'environnement telle que précisée par le décret du 20 février 2002.

Résultats de Prologue S.A.

Les chiffres sociaux de votre Société au titre de l'exercice écoulé se présentent ainsi :

- ° un chiffre d'affaires de 9 117 K€ contre 6 107 K€ en 2005.
- ° un résultat d'exploitation (avant amortissement du fonds commercial) de 1 022 K€ contre 14 056 K€ en 2005.
- ° une dotation aux amortissements du fonds commercial de 0 € contre 8 K€ en 2005 (comptabilisés en dotation exceptionnelle).
- ° résultat courant avant impôt (après amortissement du fonds commercial) de -791 K€ contre -2 102 K€ en 2005.
- ° un résultat exceptionnel de 9 019 K€ contre +11 630 K€ en 2005.
- ° un résultat net bénéficiaire de 8 221 K€ contre 9 566 K€ en 2005.

Affectation du résultat

Il vous est proposé d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le 31 décembre 2006, s'élevant à 8 221 510,13 € au compte **Report à Nouveau** dont le solde débiteur sera porté de 30 344 001,09 € à **22 122 490,96 €**.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Charges non fiscalement déductibles

Conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'au titre de l'exercice écoulé, votre société n'a pas supporté de frais généraux significatifs visés à l'article 39-4 dudit code.

Décision concernant la poursuite de l'exploitation de la société

Par jugement en date du 7 novembre 2005 le Tribunal de Commerce a approuvé le plan de continuation présenté par la société. Ce plan prévoit entre autres :

- la durée du plan à 10 ans pour expirer le 7 novembre 2015.
- une augmentation de capital de 7 M€ qui devra intervenir au plus tard le 30 avril 2006 et à laquelle les principaux actionnaires du Groupe se sont engagés à participer.
- - Le remboursement du passif selon deux options :
 - option A - règlement des créances à hauteur de 20% dès la réalisation de l'augmentation de capital.
 - option B - remboursement à 100% du montant des créances en dix ans à terme échu et dix échéances successives de 3%, 3%, 5%, 5%, 8%, 8%, 15%, 15%, 19% et 19 % avec une première échéance le 7/11/2006.

L'augmentation de capital prévue dans le jugement d'adoption du plan ne pouvant être réalisée dans le délai prévu du 30 avril 2006, il a été déposé, le **24 mars 2006**, au greffe du Tribunal de Commerce une requête afin de modification de plan de continuation. Il a été sollicité :

Un délai supplémentaire de trois mois pour la première partie de l'augmentation de capital et pour le paiement corrélatif des créanciers de l'option A

Un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2006 pour procéder à l'augmentation de capital de 5 millions d'euros.

Le 11 septembre 2006 le Tribunal de Commerce a examiné la demande de modification déposée le 24 mars 2006.

Cependant, le délai de 3 mois supplémentaire sollicité étant déjà expiré, l'affaire a été renvoyée au 11 décembre 2006.

Le 11 décembre 2006, le Tribunal de Commerce a accepté les demandes de modifications suivantes du plan, soit :

Un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2006 pour effectuer une augmentation de capital de 4 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription et pour le paiement corrélatif des créanciers de l'option A .

Une seconde opération de capitalisation de 3 millions d'euros pour rester en conformité avec les engagements dans le cadre du plan de continuation devant intervenir avant le 31 décembre 2007.

Le **21 décembre 2006** l'Autorité des Marchés Financiers a apposé son visa sur le prospectus présenté par PROLOGUE permettant ainsi de réaliser l'augmentation de capital.

Plans d'options de souscription d'actions et émission de BSA

Plan d'option du 25 mai 1999 et du 11 février 2000

Les Assemblées Générales du 25 mai 1999 et du 11 février 2000 ont autorisé le Conseil d'Administration (ou le Directoire) à attribuer à certains salariés et dirigeants du Groupe des options de souscription d'actions portant sur un total de 100 000 actions de € 3,05 (20 FRF) de nominal. A la suite de la division par cinq de la valeur nominale d'une action, le nombre total des options à attribuer s'élève à 500 000.

Le Directoire a attribué le **18 août 2000** :

- - au titre du plan d'options du 25 mai 1999 : 250 000 options au prix de 8 euros par action,
- - au titre du plan d'options du 11 février 2000 : 91 800 options au prix de 8 Euros par action.

A l'ouverture de l'exercice 2006, le nombre d'options restant à lever s'établissait ainsi :

- -au titre du plan d'options du 25 mai 1999 : 34 400 options,
- -au titre du plan d'options du 11 février 2000 : 4 200 options.

A la clôture de l'exercice 2006 :

- 4 400 options ont été retirées du plan d'options du 25 mai 1999 et 4 000 options l'ont été au titre du plan d'options du 11 février 2000, suite au départ des bénéficiaires concernés.
- - aucune option n'a été levée.
- - les options restant à exercer :
- -au titre du plan d'options du 25 mai 1999 : 30 000 options,
- -au titre du plan d'options du 11 février 2000 : 200 options.

Le tableau suivant donne les principales informations concernant ces plans d'options :

Date de l'assemblée d'origine	25 mai 1999	11 fév. 2000
Nombre maximum d'options autorisées	250.000	250.000
Nombre d'options attribuées	250.000	91.800
Date du Conseil d'Administration (ou du Directoire)	18 août 2000	18 août 2000
Nombre d'options attribuées restant à exercer	30 000	200
Nombre d'actions de 0,15 € nominal correspondantes pouvant être souscrites	30 000	200
Point de départ d'exercice des options	18 août 2002	18 août 2002
Date d'expiration des options	17 août 2007	17 août 2007
Prix de souscription par action	8 euros	8 euros

En cas d'exercice de toutes les options de souscription d'actions (attribuées et restant à exercer), la dilution potentielle du capital à la clôture de l'exercice n'est pas significative.

Bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

Les bons de souscription d'actions remboursables correspondent à des instruments financiers au sens de l'IAS 39. Or le choix du groupe Prologue est de ne pas mentionner d'information comparative portant sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers.

Il a été créé le 27 juin 2002, 1 326 940 BSAR « A » et 1 326 940 BSAR « B » lors de l'émission d'Obligations à Bon de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR).

Les établissements bancaires porteurs d'OBSAR font partie du protocole bancaire.

Les comptes relatifs à ces titres ont donc été régularisés au cours du premier semestre 2005.

Indépendamment des établissements bancaires, il reste 5 388 OBSAR détenues par d'autres porteurs pour un total de 161 640 € en principal.

Cette somme fait partie des créances produites lors du redressement judiciaire de Prologue, son remboursement interviendra lors de l'apurement du passif dans le cadre du plan de continuation.

Ce créancier ayant opté pour l'option B, le règlement s'étalera sur 10 années.

Les BSAR donnent droit à souscrire à des actions pour une valeur unitaire de 3,40€ et 3,60€. Au 31/12/2006 les BSAR ont une valeur nulle.

Evolution boursière du titre

La cotation est suspendue depuis le 2 novembre 2004. La cotation a repris le 8 janvier 2007.

Informations concernant les mandataires sociaux.

En application de la loi NRE du 15 mai 2001, nous vous précisons en **annexe 1** :

- - les fonctions exercées par les mandataires sociaux de votre société.
- - les rémunérations qui leur ont été versées par les sociétés de votre Groupe.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1/08/2006 sous la cinquième résolution, et conformément aux dispositions des articles L. 225-127, L.225-129, L 225-129-2, et L 228-92 et suivants du Code de commerce ;

- Délègue au conseil d'administration, , sa compétence à l'effet de décider, une ou plusieurs augmentations du capital par l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions de la société, et (ii) de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, (en ce compris toute forme de bons de souscription ou d'achat) à une quotité du capital social ou donnant droit à l'attribution de titres de créances (à l'exclusion d'actions de préférence et de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence), dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

- Décide que le montant total des augmentations de capital social en numéraire susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à **quarante millions d'euros** en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société.

- Décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres de créances, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Ces titres de créances pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder **vingt millions d'euros** ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au-dessus du pair, s'il en était prévu. Ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est déléguée au conseil d'administration par la présente assemblée générale

- Fixe à **vingt-six mois** la durée de validité de la présente délégation.

Projet de résolutions proposées pour l'Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, nous vous demandons :

- - sous la première résolution : approuver les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que les comptes annuels de votre Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- - sous la deuxième résolution : approuver le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé et l'annexe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- - sous la troisième résolution : approuver les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce, faisant l'objet du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- - sous la quatrième résolution : affecter le résultat de l'exercice au poste "Report à Nouveau",
- - sous la cinquième résolution: conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ces délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Nous espérons que vous voudrez bien adopter les résolutions qui, dans l'intérêt de votre Société, vous sont présentement soumises.

Le Conseil d'Administration

Mandats sociaux exercés

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT : Eric DERMONT

Date de nomination : 29 décembre 2005.

Fin du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Autres mandats au sein du Groupe :

- Président du Conseil d'Administration :
 - Imecom Group nommé le 03/03/2006 jusqu'à AG statuant sur les comptes 2010
 - Imecom SA nommé le 3/01/05 (en remplacement de E. Trojman nommée le 18/07/03) jusqu'à AG statuant sur les comptes 2008
 - Prologue Italy (Administrateur unique)
 - Administrateur :
 - Alhambra

Autres mandats en dehors du Groupe :

- Président Directeur Général :
 - ALMEA Capital SAS, sise 59, rue de Boissy – 94370 Sucy en Brie, nommé le 10/04/2003,
 - Capital et Qualité SAS, sise 59, rue de Boissy – 94370 Sucy en Brie, nommé le 18/12/2003,
 - Capital et Qualité Conseil SAS, sise 4 & 2, rue du Suffrage Universel – 77185 Lognes, nommé le 05/01/2004

Membres :

M. Michel SEBAN représentant permanent de la société **CONTIMELEC**

Date de nomination : 29 décembre 2005

Fin du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Autres mandats au sein du Groupe : Néant

Autres mandats en dehors du Groupe :

- Gérant :
 - BABEL SARL, sise 17, boulevard saint Martin – 75003 Paris,

M. Philippe MARTINEAU

Date de nomination : 29 décembre 2005

Fin du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Autres mandats au sein du Groupe : Néant

Autres mandats en dehors du Groupe :

- Associé :
 - EUREVA SAS, sise 37, rue Pascal – 75013 Paris,

M. Rémi DALLEAU

Date de nomination : 29 décembre 2005

Fin du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Autres mandats au sein du Groupe :

- Administrateur :
 - Imecom SA nommé le 15/11/2005 pour 4 exercices soit jusqu' l'AG statuant sur les comptes 2008

Autres mandats en dehors du Groupe :

Néant

Il n'y a pas de membre, désigné par le personnel salarié, membre du Conseil d'Administration.

Madame Nelly Detré et Christophe Lucot, délégués du personnel, sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil d'Administration.

Rémunérations

Membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil de Surveillance et du Conseil d'Administration de la Société n'ont pas perçu de jeton de présence sur l'exercice 2006.

Mandataires sociaux**2005**

	(en €)	Rémunération brute		Avantages en nature	Jetons de présence
		Fixe	Variable		
M. Eric Dermont		172 090			-
M. Rémi Dalleau		73 642			-
M. Philippe Martineau		-			-
M. Michel Seban		-	-	-	-
M. Georges Seban		-			-
Mme Monique Rosière		70 629			-
M. Jean-Marc Billy		114 998			-
Mme. Evelyne Trojman		20 515			-

Les montants tiennent compte du décalage de paie et intègrent les salaires de décembre 2004 à novembre 2005 sauf indication contraire.

Le tableau présente les rémunérations des anciens membres du Conseil de Surveillance (en exercice sur l'année 2005) et celles des membres du Conseil d'Administration nommés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 2005

Les chiffres des rémunérations tels qu'indiqués ci-dessus incluent les rémunérations annuelles et les avantages en nature octroyés par la Société et, le cas échéant, par certaines filiales à certains mandataires sociaux.

Il n'existe ni avance, ni crédit accordés aux mandataires sociaux. Il n'existe pas d'engagement particulier de pension ou retraite à leur profit.

Les montants provisionnés au titre de l'indemnité de départ à la retraite des mandataires sociaux du groupe au 31/12/2005, s'élèvent à 18 K€.

Les dirigeants n'ont pas reçu de stock-options sur l'exercice 2005.

Le contrat du Président Directeur Général ne prévoit aucune clause fixant des indemnités de départ d'un montant supérieur aux indemnités légales ou conventionnelles.

2006

	(en €)	Rémunération brute		Avantages en nature	Jetons de présence
		Fixe	Variable		
M. Eric Dermont ⁽¹⁾		189 590	-	-	-
M. Rémi Dalleau		87 601	-	-	-
M. Philippe Martineau		-	-	-	-
M. Michel Seban		-	-	-	-
M. José Alves-Torres		78 026	-	-	-
M. Jean-Marc Billy		114 947	-	-	-

⁽¹⁾ Le montant brut indiqué en 2006 pour Eric Dermont tient compte du rattrapage des salaires amputés en 2004 et 2005 du fait du redressement judiciaire.

Les montants tiennent compte du décalage de paie et intègrent les salaires de décembre 2005 à novembre 2006.

Les chiffres des rémunérations tels qu'indiqués ci-dessus incluent les rémunérations annuelles et les avantages en nature octroyés par la Société et, le cas échéant, par certaines filiales à certains mandataires sociaux.

Il n'existe ni avance, ni crédit accordés aux mandataires sociaux. Il n'existe pas d'engagement particulier de pension ou retraite à leur profit.

Les montants provisionnés au titre de l'indemnité de départ à la retraite des mandataires sociaux du groupe au 31/12/2006, s'élèvent à **18 K€**.

Les dirigeants n'ont pas reçu de stock-options sur l'exercice 2006.

Le contrat du Président Directeur Général ne prévoit aucune clause fixant des indemnités de départ d'un montant supérieur aux indemnités légales ou conventionnelles.

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE

(Art. 133, 135 & 148 du décret sur les Sociétés Commerciales)

NATURE DES INDICATIONS	31 décembre 2002 (€)	31 décembre 2003 (€)	31 décembre 2004 (€)	31 décembre 2005 (€)	31 décembre 2006 (€)
I. Capital en fin d'exercice					
a. capital social	12.551.020	13.969.470	9 719 658	9 719 658	650 881
b. nombre des actions ordinaires existantes	12.551.020	13.969.470	64 797 722	64 797 722	65 088 133
c. nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	3.815.949	3.737.755	2 783 983	43 988	57 140
II. Opérations et résultats de l'exercice					
a. chiffre d'affaires hors taxes	7.628.866	7.986.366	6 850 717	6 106 816	9 116 752
b. résultat avant impôts & charges calculées (amortissements & provisions)	(9.960.653)	(22.027.954)	(8 108 447)	(35 257 654)	(2 424 596)
c. impôts sur les bénéfices	307.416	77.101	37 381	(37 830)	6 375
d. résultat après impôts & charges calculées (amortissements & provisions)	(67 207 877)	(26.443.529)	(34 226 800)	9 565 745	8 221 510
e. résultat distribué	-	-	-	-	-
III. Résultats par action					
a. résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements & provisions)	(0,82)	(1,58)	(0,13)	(0,55)	(0 04)
b. résultat après impôts & charges calculées (amortissements & provisions)	(5,36)	(1,89)	(0,53)	0,15	0,13
c. dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
IV. Personnel					
a. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	98	90	80	78	100
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	4.268.874	4.892 014	3 908 861	3 787 293	4 458 641
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1.946.305	2.199.706	1 707 481	1 601 064	2 074 367

Le Président du Conseil d'Administration

26.4. Rapport Spécial du conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L.225-177 à L.225-186 dudit Code relatifs aux options de souscription d'actions.

Nous vous indiquons ci-après le nombre, les dates d'échéance et le prix des **options de souscription d'actions** qui, **durant l'exercice écoulé** et **à raison des mandats** et fonctions exercés dans la Société, ont été **consenties** à chacun des mandataires sociaux de votre Société.

Membres du Conseil d'Administration	Nombre d'options consenties	Prix	Date d'échéance
	Néant		

Au cours de l'exercice écoulé lesdites personnes **ont levé** diverses **options** dans les conditions relatives ci-après :

Membres du Conseil d'Administration	Nombre d'options levées	Prix
	Néant	

Nous vous rendons compte également des **options consenties, durant l'année écoulée**, par la Société **à chacun des dix salariés** de la Société **non mandataires sociaux** dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.

Bénéficiaires	Nombre d'options consenties	Prix	Date d'échéance
	Néant		

Au cours de l'exercice écoulé lesdites personnes **ont levé** diverses **options** dans les conditions relatives ci-après :

Bénéficiaires	Nombre d'options levées	Prix
	NEANT	
Total		

Nous vous donnons ci-dessous **la situation des plans d'options de souscription d'actions autorisés par les Assemblées antérieures.**

Plan d'option du 25 mai 1999 et du 11 février 2000

Les Assemblées Générales du 25 mai 1999 et du 11 février 2000 ont autorisé le Conseil d'Administration (ou le Directoire) à attribuer à certains salariés et dirigeants du Groupe des options de souscription d'actions portant sur un total de 100 000 actions de € 3,05 (20 FRF) de nominal. A la suite de la division par cinq de la valeur nominale d'une action, le nombre total des options à attribuer s'élève à 500 000.

Le Directoire a attribué le 18 août 2000 :

- - au titre du plan d'options du 25 mai 1999 : 250 000 options au prix de 8 euros par action,
- - au titre du plan d'options du 11 février 2000 : 91 800 options au prix de 8 Euros par action.

A l'ouverture de l'exercice 2006, le nombre d'options restant à lever s'établissait ainsi :

- -au titre du plan d'options du 25 mai 1999 : 34 400 options,
- -au titre du plan d'options du 11 février 2000 : 4 200 options.

A la clôture de l'exercice 2006 :

- - 4 400 options ont été retirées du plan d'options du 25 mai 1999 et 4 000 options l'ont été au titre du plan d'options du 11 février 2000, suite au départ des bénéficiaires concernés.
- - aucune option n'a été levée.
- les options restant à exercer au titre des deux plans d'options de 1999 et 2000 s'élèvent à 30 000 et 200 respectivement.

Le tableau suivant donne les principales informations concernant ces plans d'options :

Date de l'assemblée d'origine	25 mai 1999	11 fév. 2000
Nombre maximum d'options autorisées	250.000	250.000
Nombre d'options attribuées	250.000	91.800
Date du Conseil d'Administration (ou du Directoire)	18 août 2000	18 août 2000
Nombre d'options attribuées restant à exercer	30 000	200
Nombre d'actions de 0,15 € nominal correspondantes pouvant être souscrites	30 000	200
Point de départ d'exercice des options	18 août 2002	18 août 2002
Date d'expiration des options	17 août 2007	17 août 2007
Prix de souscription par action	8 euros	8 euros

En cas d'exercice de toutes les options de souscription d'actions (attribuées et restant à exercer), la dilution potentielle du capital à la clôture de l'exercice n'est pas significative.

Enfin, nous vous rendons comptes des **options autorisées durant l'exercice mais non attribuées sur l'exercice**.

L'assemblée générale extraordinaire du **1 août 2006**, sous la 8ème résolution, a accordé tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer l'ensemble des conditions d'attribution d'options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société.

Le conseil du 7 février 2007 a décidé de consentir au bénéfice de Monsieur Eric DERMONT, Président Directeur Général de Prologue, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société selon les modalités annexées au rapport du conseil d'administration.

Bénéficiaires des options : Les options sont exclusivement réservées au président du conseil d'administration

Date d'octroi et délai d'exercice des options: Les options sont offertes pendant un délai de 29 mois commençant à courir à compter du 5 mars 2007

Conditions d'exercice des options : En cas de levée des options, le prix de chaque action sera égal à 95 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où l'option est consentie. Jusqu'à ce que l'option soit exercée, les droits correspondants sont incessibles.

Attributions d'options: Le conseil décide d'attribuer des options d'actions, **soit 29 940 options pour 149 700 actions nouvelles**.

Chaque **action nouvelle** sera émise au prix de 95% de la moyenne des 20 dernières séances (du 5 février 2007 au 2 mars 2007) de cotation soit **2,60 €**.

Les bénéficiaires disposeront d'un délai de **8 ans pour lever les options**.

Le Conseil d'Administration

26.5. Comptes sociaux exercice 2006

Bilan au 31 décembre 2006

ACTIF	Valeurs Brutes	Amortissements ou Dépréciations	Valeurs Nettes	(en euros)	
				2006	2005
ACTIF IMMOBILISE	19 269 008	14 047 783	5 221 225	5 176 902	
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement – Recherche et développement					3.1
Concessions, brevets et droits similaires	844 058	762 952	81 106	116 575	3.1
Fonds commercial	6 157 263	6 149 641	7 622	7 622	3.1
Autres immobilisations incorporelles	147 574	147 574	0	0	3.1
Sous-Total	7 148 895	7 060 167	88 728	124 197	
Immobilisations corporelles :					
Constructions	350 591	84 909	265 682	192 854	
Matériel et outillage	19 274	19 274	-	349	
Agencements Installations	395 485	294 927	100 558	128 264	
Matériel de Transport	21 176	4 340	16 836	0	3.2
Matériel et Mobilier de Bureau et M.T.I.	654 870	541 301	113 569	101 292	3.2
Sous-Total	1 441 396	944 751	496 645	422 759	
Immobilisations financières :					
Participations	10 389 512	5 771 623	4 617 889	4 614 887	4.1
Autres titres immobilisés					
Prêts	245 033	245 033	-		4.2
Autres immobilisations financières	44 172	26 210	17 962	15 059	4.2
Sous-Total	10 678 717	6 042 866	4 635 851	4 629 946	
ACTIF CIRCULANT	7 654 038	3 578 606	4 075 432	7 178 883	
Stocks :					
Produits intermédiaires et finis	97 671	59 602	38 069	27 280	
Marchandises	121 150	91 380	29 770	72 371	
Avances & acomptes versés sur commandes	23 296		23 296	29 468	
Créances :					
Clients et Comptes rattachés	4 632 578	2 131 694	2 500 884	3 694 305	5
Autres créances	2 417 333	1 295 930	1 121 403	2 923 617	5
Sous-Total	7 292 028	3 578 606	3 713 422	6 747 041	
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	152 131	6.1
Disponibilités	293 491		293 491	214 370	
Charges constatées d'avance	68 519		68 519	65 341	6.2
COMPTES DE REGULARISATION	-	-	-	2 178	
Ecart de conversion Actif	-		-	2 178	6.3
TOTAL DE L'ACTIF	26 923 046	17 626 389	9 296 657	12 357 963	

Bilan au 31 décembre 2006

	(en euros)		
PASSIF	2006	2005	Note
CAPITAUX PROPRES	(21 471 610)	(29 406 243)	
Capital	650 881	9 719 658	7.1
Prime d'émission		2 998 603	7.1
Réserve légale			
Réserves réglementées		447 549	
Report à nouveau	(30 344 001)	(52 482 758)	7.1
Résultat de l'exercice	8 221 510	9 565 744	
Subventions d'investissement		344 961	7.3
AUTRES FONDS PROPRES	211 395	421 030	
Avances conditionnées	211 395	421 030	7.4
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	6 199 848	9 848 189	8
Provisions pour risques	5 859 944	9 402 771	
Provisions pour charges	339 904	445 418	
DETTES	24 353 112	31 494 987	
Emprunts obligataires	220 025	161 640	9.1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	329 840	744 900	9.2
Emprunts et dettes financières divers	2 444 906	3 459 735	9.3
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 332	24 538	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 684 573	8 008 257	9.4
Dettes fiscales et sociales	12 220 466	12 914 998	9.5
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés			
Autres dettes	3 400 430	4 111 165	9.6
Produits constatés d'avance	2 046 540	2 069 754	9.7
COMPTES DE REGULARISATION	3 912		
Ecart de conversion Passif	3 912		
TOTAL DU PASSIF	9 296 657	12 357 963	

Compte de Résultat

(en euros)

	2006	2005	Note		2006	2005	Note
CHARGES D'EXPLOITATION	11 770 501	9 832 467	14	PRODUITS D'EXPLOITATION	12 792 281	23 888 527	
Achats de marchandises	1 267 299	1 216 346		Chiffres d'affaires nets	9 116 752	6 106 816	11.1
Variation de stock	168 967	35 179		Autres produits d'exploitation :			
Autres achats et charges externes	2 491 866	2 594 511	14.2	Production stockée	(2 753)		
Impôts, taxes et versements assimilés	304 576	248 444		Reprises sur amortissements et provisions et transfert de charge	3 645 595	17 780 258	11.2
Salaires et traitements	4 458 641	3 787 293		Subvention d'exploitation	29 138		
Charges sociales	2 074 367	1 601 064		Autres produits	3 549	1 453	
Dotations aux amortissements	139 520	90 416		Sous-total :	3 675 529	17 781 711	
Dotations aux provisions	699 221	94 787					
Autres charges	166 045	164 427					
CHARGES FINANCIERES	9 841 230	39 066 550	15	PRODUITS FINANCIERS	8 027 984	22 908 306	12
Dotations aux provisions	332 000	1 969 635		Produits financiers de participations	109 765	159 000	
Intérêts & charges assimilées		25 307		Produits des autres valeurs mobilières			
Différences négatives de change	4 187			Autres intérêts & produits assimilés	69	437	
Charges sur cession de valeurs mobilières				Différences positives de change			
Autres charges financières	9 505 043	37 071 608		Produits nets sur valeurs mobilières	4 036	876	
				Reprises sur provisions et transferts de charges	7 914 093	22 747 993	
				Différence positive de change	21		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	377 884	5 698 790	16	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 397 235	17 328 888	13
Sur opérations de gestion	343 785	348 873	16.1	Sur opérations gestion	8 768 141	188 915	
Sur opérations en capital	8 098	5.218 414	16.2	Sur opérations en capital	181 540	10 442 838	
Dotations aux amortissements et Provisions	26 000	131 503	16.3	Reprises sur provisions et transferts de charges	447 554	6 697 135	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	6 375	(37 830)	17				
PROFIT DE L'EXERCICE	8 221 510	9 565 744		PERTE DE L'EXERCICE			
TOTAL GENERAL	30 217 500	64 125 721		TOTAL GENERAL	30 217 500	64 125 721	

1. RAPPEL DES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

1.1 Prologue en bref

Depuis sa création en 1986, Prologue crée, développe et met en œuvre des technologies innovantes au service des systèmes d'information.

Prologue dispose d'une expertise unique dans le domaine de l'informatique :

- Créateur du premier système d'exploitation multipostes, d'un SGBD et de la technologie machine virtuelle
- Concepteur des technologies intégrées à Windows TSE
- Pionnier dans l'industrialisation de solutions Linux
- Expertises à valeur ajoutée et complémentaire : EDI
- Dématérialisation des flux – Authentification – Cryptologie – Sécurité
- Des milliers d'applications critiques en exploitation

Prologue continue à innover en intégrant de nouvelles technologies, et en garantissant une réelle complémentarité entre les environnements Linux et Windows.

Activités de Prologue

Editeur de solutions logicielles dédiées au déploiement, à l'exploitation et à la maintenance des applications métier, Prologue a pour vocation d'accompagner ses clients dans les mutations technologiques pour leur permettre de se concentrer sur leur cœur de métier.

Prologue se donne 3 missions essentielles :

- Faciliter le déploiement, l'exploitation et la maintenance des applications métier des entreprises sur la base d'architectures évolutives,
- Répondre aux nouveaux besoins des entreprises : mobilité, sécurité, travail collaboratif, échanges de données ...,
- Offrir une compatibilité entre les plates-formes LINUX et Windows.

Notre offre :

C'est en capitalisant sur son expérience de plus de 20 ans, que Prologue a conçu et développé la nouvelle plate-forme Use it Suite qui regroupe et met en synergie les expertises du groupe dans des domaines à forte valeur ajoutée : mobilité, sécurité, dématérialisation, passerelles de communication...

Use it Suite exploite la technologie Linux et intègre l'expertise de Prologue en matière de système d'exploitation.

Les applications cohabitent à moindre coût dans un environnement ouvert, évolutif et communicant.

Conçue dans une démarche industrielle, Use it Suite se différencie essentiellement par :

- Sa forte capacité à interconnecter de multiples applications,
- Sa facilité de déploiement à une échelle industrielle,
- Sa richesse fonctionnelle,
- Sa capacité de communication « universelle » :
- Sa compatibilité ascendante.

Intégration fiscale

Prologue bénéficie du régime d'intégration fiscale de Groupe depuis 1991. L'option pour l'intégration fiscale a été renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2006 pour une nouvelle période de cinq exercices.

La liste des Sociétés intégrées est la suivante :

	2006	2005
Affixe Technologies sa	Oui	Oui
Alinka sa	-	Oui
ASP One (ancienne Chareyre Participation) sa	-	Oui
Cryptogram sa	-	Oui
Prologue Services sa	Oui	Oui
Prologue sa	Oui	Oui
Man Man's Solutions Informatique sa	-	Oui

Les sociétés Affixe Technologies, Prologue Services ont été dissoutes le 30 décembre 2006 au profit de la société mère Prologue suite à la Transmission Universelle de Patrimoine. De ce fait, toutes les sociétés filiales intégrées fiscalement sont dissoutes au 31 décembre 2006.

1.2 Événements majeurs intervenus au cours de l'exercice

1.2.1 Poursuite des restructurations juridiques et des regroupements du personnel dans le groupe

En application des objectifs de regroupements opérationnels et juridiques fixés par le groupe Prologue, Prologue Services a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de la société mère.

Le personnel du groupe en France est maintenant regroupé en deux entités Prologue et Imecom SA.

1.2.2 Plan de continuation

Le 2 novembre 2004 Prologue Software et la plupart de ses filiales françaises (ASP One, Imecom, Imecom Group, Alinka, Prologue Services, Cryptogram, Affixe Technologies, Spartacom) ont été amenées à déposer au Tribunal de Commerce d'Evry une déclaration de cessation de paiements.

Le 24 janvier 2005, le Tribunal de Commerce d'Evry a prononcé la mise en redressement judiciaire des sociétés Man Man's Solutions et Almasanté.

Le 18 avril 2005, le Tribunal de Commerce d'Evry a prolongé la période d'observation des entités du Groupe Prologue jusqu'au 18 octobre 2005 et prononcé la confusion des patrimoines des sociétés susvisées.

Par jugement en date du **7 novembre 2005** le Tribunal de Commerce a approuvé le plan de continuation présenté par la société.

Ce plan prévoyait entre autres :

- la durée du plan à 10 ans pour expirer le 7 novembre 2015.
- Le remboursement du passif selon deux options :
 - option A - règlement des créances à hauteur de 20% dès la réalisation de l'augmentation de capital.
 - option B - remboursement à 100% du montant des créances en dix ans à terme échu et dix échéances successives de 3%, 3%, 5%, 5%, 8%, 8%, 15%, 15%, 19% et 19 %.
- une augmentation de capital de 7 M€ qui devait intervenir au plus tard le 30 avril 2006 et à laquelle les principaux actionnaires du Groupe s'étaient engagés à participer.

L'augmentation de capital prévue dans le jugement d'adoption du plan ne pouvant être réalisée dans le délai prévu du 30 avril 2006, il a été déposé, le **24 mars 2006**, au greffe du Tribunal de Commerce une requête afin de modification de plan de continuation. Il a été sollicité :

- Un délai supplémentaire de trois mois pour la première partie de l'augmentation de capital et pour le paiement corrélatif des créanciers de l'option A
- Un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2006 pour procéder à l'augmentation de capital de 5 millions d'euros.

Le 11 septembre 2006 le Tribunal de Commerce a examiné la demande de modification déposée le 24 mars 2006.

Cependant, le délai de 3 mois supplémentaire sollicité étant déjà expiré, l'affaire a été renvoyée au 11 décembre 2006.

Le 11 décembre 2006, le Tribunal de Commerce a accepté les demandes de modifications suivantes du plan, soit :

- Un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2006 pour effectuer une augmentation de capital de 4 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription et pour le paiement corrélatif des créanciers de l'option A .
- Une seconde opération de capitalisation de 3 millions d'euros pour rester en conformité avec les engagements dans le cadre du plan de continuation devant intervenir avant le 31 décembre 2007.

Règlements des créances « option A » du plan de continuation :

Le 14 décembre 2006, dans l'attente du visa de l'AMF, les avances correspondant aux engagements de souscription à l'augmentation de capital ont été déposés sur un compte séquestre à la CARPA-Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats- à hauteur 3 235 K€..

Le 26 décembre 2006, la CARPA a émis les chèques de remboursement correspondant à l'option A du plan de continuation pour un montant de 1 260 K€.

Les chèques ont été envoyés aux différents créanciers le 28 décembre 2006 par le commissaire à l'exécution du plan.

- Au regard des réponses des créanciers ayant choisi l'option A telle que définie dans le plan continuation, le montant de l'abandon de créance comptabilisé à la clôture de l'exercice s'élève à 4,4 millions d'euros.
- De plus, les créances non produites et forcloses ainsi que les ajustements de production ont été soldés à la clôture de l'exercice et représentent un produit exceptionnel de 4 millions d'euros.

Règlements des créances « option B » du plan de continuation

- Le montant restant à rembourser sur dix ans s'élève à la clôture de l'exercice à 16 042 K€ dont 1.197 K€ seront payés en 2007.

1.2.3 Autres faits caractéristiques

Capital

Lors des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de Prologue du **1 août 2006** les résolutions suivantes ont été adoptées :

- constatation d'une augmentation de capital de 43 561,65 € liée à l'exercice de BSA attribués lors de l'augmentation de capital de octobre 2004 portant ainsi le capital à 9 763 219,95 €,
- tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour décider de la mise en œuvre de :
 - la réduction de capital en réduisant la valeur du nominal de 0,15 € à 0,01 €, ramenant ainsi le capital à 650 881,33 €
 - regroupement des actions de 0,01 € chacune de façon à ce que 100 actions de valeur nominale 0,01 € chacune devienne 1 action de 1 € de valeur nominale, et ce à compter de l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus (document de référence 2005 et note d'opération de décembre 2007).
 - faire une ou plusieurs augmentation(s) de capital dont le montant en numéraire ne pourra être supérieur à 40 000 000 € en nominal auquel s'ajoutera le cas échéant l'émission de titres de créances dont le montant nominal ne pourra excéder 20 000 000 €,
 - faire une augmentation de capital au bénéfice des salariés dans la limite de 1% du montant global d'augmentation de capital soit 400 000 €,
 - l'attribution de 3% du capital social sous forme de stocks-options au profit de Monsieur Eric Dermont.

Lors du Conseil d'Administration de Prologue du **21 septembre 2006** les décisions suivantes ont été prises :

- réduction de capital en réduisant la valeur du nominal de 0,15 € à 0,01 € ramenant ainsi le capital à 650 881,33 €,
 - regroupement des actions de 0,01 € chacune de façon à ce que 100 actions de valeur nominale 0,01 € chacune devienne 1 action de 1 € de valeur nominale,
- et ce à compter de l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus.

Lors du Conseil d'Administration de Prologue du 07 décembre 2006, les décisions suivantes ont été prises :

- Procéder à l'augmentation du capital d'un montant maximum de 4 339 000 € au moyen de l'émission contre numéraire ou par compensation de créances d'un nombre maximum de 4 339 000 actions de 1 €.
Cette augmentation de capital sera réalisée à titre irréductible avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront demander à souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.
Les actions éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible, dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions anciennes dont les droits préférentiels de souscription auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'actions nouvelles.
Le total des engagements se montait à 3 350 K€ soit 77,21% du montant total de l'augmentation de capital.
- Ne pas procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés.

Le **14 décembre 2006**, dans l'attente du visa de l'AMF, les avances correspondant aux engagements de souscription à l'augmentation de capital ont été déposés sur un compte séquestre à la CARPA-Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats- à hauteur 3 235 K€.

- L'augmentation de capital de 4,3 M€ (cf § 23 événements postérieurs à la clôture) permettra en particulier à la Société de financer son besoin en fonds de roulement et d'assurer le paiement des premières échéances de ses obligations dans le cadre du plan de continuation ainsi que celles de ses filiales dont principalement Imecom SA. pour 324 K€ et de financer ses projets de recherche et développement ainsi que son développement commercial

Divers

Lors des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de Prologue du **1 août 2006** les résolutions suivantes ont été adoptées :

- modification des droits de vote ramenant à 2 ans le délai de détention d'une action pour bénéficier d'un droit de vote double (ce délai était de 4 ans auparavant),
- à compter de cette date la dénomination sociale de la société est PROLOGUE,

Lors du Conseil d'Administration de Prologue du **07 décembre 2006**, il est fait état de la situation avec la filiale Alhambra.

Prologue doit se prononcer sur la levée d'options d'achats concernant les 28 % du capital d'Alhambra sur les 33 % détenus par

les deux dirigeants actuels de la société. Contractuellement, cette opération est exerçable entre le 1er et le 15 juillet 2007. A l'unanimité, la décision est prise de lever l'option accordée à Prologue, sous réserve d'un audit indépendant des comptes au 31-12-2006 et 31-05-2007.

Visa de l'AMF- Autorité des marchés financiers :

Après soumission du prospectus à l'AMF afin de le mettre à disposition du public à l'occasion de l'augmentation de capital de PROLOGUE, le document de référence de l'exercice 2005 a été enregistré sous le numéro R 06-195 .

Par décision en date du **21 décembre 2006** l'AMF a apposé son visa sous le numéro 06-485 sur ce prospectus.

Transmissions Universelles de Patrimoine :

Les sociétés Affixe Technologies, Prologue Services et Spartacom ont fait l'objet d'une dissolution sans liquidation, par transmission universelle de leurs patrimoines (TUP) à Prologue effective le 30 décembre 2006. Les immobilisations incorporelles et corporelles, les actifs financiers, les actifs circulants, de même que le passif pris en charge sont retenus pour leur valeur nette comptable au jour de la réalisation définitive de la dissolution (31/12/2006). La transmission est faite, en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, sous le bénéfice de l'article 210-A du Code Général des Impôts.

L'impact des TUP dans les comptes de la Société s'élève :

- sur l'actif immobilisé en valeur nette à 9 K€
- sur l'actif circulant en valeur nette à 599 K€
- sur les dettes à 6 213 K€
- sur le résultat à une charge de 912 K€

2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES

Principes Généraux

Les états financiers sont établis dans le respect des dispositions légales et réglementaires conformément au règlement 99.03 du 29 avril 1999 modifiés par le règlement CRC 2005-09 du 03 novembre 2005.

Les comptes annuels 2006 ont été établis suivant les principes généraux applicables en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours des exercices présentés.

Les comptes annuels font apparaître un profit de 8 221 K€.

L'hypothèse de continuité est fondée notamment sur la réalisation des opérations de recapitalisation de la société prévues dans le plan de continuation, tel que modifié par le Tribunal de Commerce d'Evry en date du 11 décembre 2006, qui prévoit notamment une augmentation de capital d'un montant de 3 millions d'euros avant le 31 décembre 2007 (§ 1.2.2 de l'annexe).

Si cette recapitalisation n'était pas opérée, l'hypothèse de continuité de l'exploitation retenue pour l'établissement des états financiers pourrait s'avérer inappropriée.

2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- Des marques et logiciels qui se décomposent ainsi:
 - la marque « Prolog »,
 - les logiciels source acquis par la Société destinés à être intégrés dans ses produits,
 - les logiciels créés par la Société en vue de leur commercialisation,
 - les applicatifs acquis par la Société en vue d'usage interne.
- Un fonds commercial

Le principe d'amortissement est fonction de la nature des éléments composant les immobilisations incorporelles

- Les marques ne sont pas amorties,
- La durée d'amortissements des logiciels est déterminée en fonction de leur durée d'utilisation par la Société, limitée à 5 ans,

- Le fonds commercial est entièrement amorti.

2.2 Frais de développement de logiciels

Les frais de développement de logiciels sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice auquel ils se rattachent.

2.3 Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le tableau ci-dessous fournit la durée d'amortissement retenue pour chaque catégorie d'immobilisation :

Catégories d'Immobilisations	Durée d'Amortissements	Mode
Terrain	-	-
Construction - Structure	40 ans	linéaire
Construction - Aménagements	15 ans	linéaire
Agencements	10 ans	linéaire
Mobilier	10 ans	linéaire
Matériel de bureau	5 ans	linéaire
Matériel Informatique	3 ans	linéaire

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués et dépréciés lorsque la valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable.

La valeur d'utilité est appréciée en fonction de la rentabilité prévisionnelle des sociétés concernées.

2.5 Stocks

Les stocks sont évalués suivant le principe du coût moyen pondéré. Une dépréciation est constatée en fonction des durées de rotation des références en stock.

2.6 Créances

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale

La Société apprécie à la clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif puisse avoir subi une perte de valeur.

Il détermine alors la valeur recouvrable de la créance en fonction de l'analyse de la solvabilité du client et de sa capacité à honorer ses échéances. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nominale, une dépréciation est comptabilisée, en particulier :

- Lorsque les débiteurs concernés font l'objet de procédures légales (redressement, liquidation judiciaire,...)
- Pour toute créance impayée depuis plus d'un an

2.7 Valeurs Mobilières de Placement

Ces dernières sont valorisées à leur coût d'entrée. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées dans les comptes.

Si la valeur liquidative est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée.

2.8 Provision pour indemnité de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite est comptabilisée pour faire face aux obligations de paiement des indemnités lors du départ à la retraite des salariés de la Société. Elle est conforme aux dispositions de la convention collective de la Métallurgie. Elle est calculée sur une base actuarielle (taux d'actualisation retenu de 4.5%) en fonction de la rémunération annuelle du personnel (augmentation moyenne des salaires de 2%), de son ancienneté moyenne de 8% et d'un coefficient de rotation (Turn-over), et d'un taux de charges sociales de 40%. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés selon la méthode du « corridor ».

2.9 Provision pour garantie sur livraison

La provision pour garantie sur livraison destinée à couvrir les frais de duplication, d'administration et d'expédition de logiciels susceptibles de remplacer des produits livrés en clientèle est devenue caduque.

Les clients ayant la possibilité de télécharger le logiciel ou la mise à jour par Internet à l'aide de leur numéro de contrat de support, cette dernière a donc été reprise dans son intégralité, soit 30 K€.

2.10 Réserve spéciale de participation

Prologue employant après fusion plus de 50 salariés est soumise à l'obligation de constituer une réserve spéciale de participation. L'accord de participation élaboré est conforme aux dispositions légales ; le calcul de la réserve spéciale de participation effectué à la clôture d'un exercice est basé sur une formule dérogatoire.

2.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires résulte essentiellement de concessions de licences de logiciels, de ventes de matériels et de prestations de services liées au traitement de l'information.

- Licences de logiciels et ventes de matériels

Les redevances afférentes aux licences de logiciels sont comptabilisées en chiffre d'affaires au moment de la livraison des produits dans la mesure où aucune obligation n'existe à l'égard des clients.

Le chiffre d'affaires correspondant aux ventes de matériels est considéré comme acquis par la livraison des produits.

- Prestations de services

Les prestations de services sont reconnues à l'avancement. Les contrats de maintenance vendus aux clients courent sur une période de 12 mois et peuvent donc s'étaler sur deux exercices. La part du contrat de maintenance se rapportant à l'exercice à venir est comptabilisée en produits constatés d'avance selon un mode de répartition calculé prorata temporis.

3. IMMOBILISATIONS

3.1 Immobilisations Incorporelles

Sur l'exercice écoulé, la variation des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

(en milliers d'euros)					
Valeur Brute	2005	TUP (*)	Augmentations	Diminutions	2006
		+	+	-	
Marques	27	1		3	25
Logiciels	819	5	5	11	818
Fonds commercial	6 150		-	-	6 150
Droit au bail	8		-	-	8
Autres Immobilisations Incorporelles	148		-	-	148
Total	7 152	6	5	14	7 149

(*) Transmission Universelle du Patrimoine

(en milliers d'euros)					
Amortissements et dépréciations	2005	TUP	Augmentations	Diminutions	2006
		+	+	-	
Marques	3	-	-	3	-
Logiciels	727	5	37	7	762
Fonds commercial	6 150	-	-	-	6 150
Droit au bail	-	-	-	-	-
Autres Immobilisations Incorporelles	148	-	-	-	148
Total	7 028	5	37	10	7 060

(en milliers d'euros)

Valeur Nette	2006	2005
Marques	25	27
Logiciels	56	89
Fonds commercial	-	-
Droit au bail	8	8
Autres immobilisations incorporelles	-	-
Total	89	124

3.2 Immobilisations corporelles

Sur l'exercice écoulé, la variation des immobilisations corporelles se présente comme suit :

(en milliers d'euros)

Valeur Brute	2005	TUP	Augmentations	Diminutions	2006
Construction - Structure	298	-	-	-	298
Construction - Aménagements	53	-	-	-	53
Matériel Outillage	19	-	-	-	19
Agencements	396	-	6	6	396
Matériel de Transport	27	1	20	27	21
Mobilier et Matériel de Bureau	656	17	64	83	654
Total	1 449	18	90	116	1 441

Nota : La variation des immobilisations corporelles des sociétés absorbées par voie de TUP s'élève à 18 K€.

(en milliers d'euros)

Amortissements	2005	TUP	Augmentations	Diminutions	2006
Construction - Structure	134	-	7	71	70
Construction - Aménagements	24	-	4	13	15
Matériel Outillage	19	-	-	-	19
Agencements	268	-	29	2	295
Matériel de Transport	27	1	3	27	4
Mobilier et Matériel de Bureau	554	12	59	83	542
TOTAL	1 026	13	102	196	945

(en milliers d'euros)

Valeur Nette	2006	2005
Construction - Structure	228	164
Construction - Aménagements	38	29
Matériel Outillage	-	-
Agencements	101	128
Matériel de Transport	17	-
Mobilier et Matériel de Bureau	112	102
Total	496	423

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

4.1 Titres de Participations

(en milliers d'euros)

Opérations	2006			2005		
	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur nette
Affixe Technologies TUP	-	-	-	384	(384)	0
Alhambra	4 615		4 615	4 615		4 615
Ergonet	1 054	(1 054)	0	1 054	(1 054)	0
Prologue Italy	20	(20)	0	20	(20)	0
Imecom	798	(798)	0	798	(798)	0
Imecom Group	2 017	(2 017)	0	2 017	(2 017)	0
Prologue AO (Russie)	0	0	0	0	0	0
Prologue España (Espagne)	181	(181)	0	181	(181)	0
Prologue GmbH (Allemagne)	205	(205)	0	205	(205)	0
Prologue SA/NV (Belgique)	136	(136)	0	136	(136)	0
Prologue Services TUP	-	-	0	1 424	(1 424)	0
Prologue Suisse (Suisse)	0	0	0	0	0	0
Spartacom TUP	-	-	-	2 280	(2 280)	0
Spartacom Inc	54	(54)	0			
Thinweb	743	(743)	0	743	(743)	0
Wizard	564	(564)	0	564	(564)	0
Adullact Projets	2		2			
Total	10 389	(5 772)	4 617	14 421	(9 806)	4 615

TUP : Transmission Universelle de Patrimoine

4.2 Autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)

Valeur Brute	2005	TUP	Augmentations	Diminutions	2006
		+	+	-	
Prêt au personnel	-	245	-	-	245
Dépôts et Cautionnements	131	1	3	91	44
Total	131	246	3	91	289

(en milliers d'euros)

Dépréciations	2005	TUP	Augmentations	Diminutions	2006
		+	+	-	
Prêt au personnel		245			245
Dépôts et Cautionnements	116	1		91	26
TOTAL	116	246	-	91	271

(en milliers d'euros)

Valeur Nette	2006	2005
Prêt au personnel	-	-
Dépôts et Cautionnements	18	15
Total	18	15

5. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

(en milliers d'euros)

	2006			2005		
	Montant	Un an	A plus	Montant	Un an	A plus
	Brut	au plus	d'un an	Brut	au plus	d'un an
CREANCES						
Clients et Comptes rattachés	4 633	2 043	2 590	8 239	2 577	5 662
Autres créances	2 417	1 121	1 296	4 194	2 924	1 270
Valeurs Brutes	7 050	3 164	3 886	12 433	5 501	6 932
Dépréciations	(3 428)	-	(3 428)	(5 815)	-	(5 815)
Valeurs Nettes	3 622	3 164	458	6 618	5 501	1 117

Note : Seules les créances faisant l'objet d'une assurance crédit sont cédées par voie de subrogation à la société d'affacturage. En conséquence, elles ne figurent plus au poste Client dès leur cession. Le montant des créances cédées et non échues, au 31/12/2006, s'élève à 1 384 K€.

Le détail des « **Autres créances** » (valeurs nettes) s'analyse ainsi :

(en milliers d'euros)

	2006	2005
Personnel	36	19
TVA à récupérer	434	1 571
Compte courant et intérêts	26	71
Débiteurs divers	625	1 072
Etat - Impôt sur les bénéfices	-	191
Total	1 121	2 924

Le poste "**Débiteurs Divers**" se décompose comme suit :

- Affacturage - fonds de garantie et fonds de réserve : 521 K€
- Fournisseurs Débiteurs, Avoirs à recevoir : 22 K€
- Autres : 82 K€

Le chiffre du poste "**Compte courant et intérêts**" ci-dessus concerne les avances consenties à certaines filiales françaises et étrangères.

La variation des "**dépréciations des créances clients et autres créances**" se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)

	2005	TUP	Dotation	Reprise	2006
		+	+	-	
Clients et Comptes rattachés	4 545	131	496	3 040 ^(*)	2 132
Autres créances	1 271	25			1 296
Total	5 816	156	496	3 040	3 428

^(*) Dont 2 642 K€ de reprises créances Groupe

6. DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

6.1 Valeurs mobilières de placement

	(en milliers d'euros)	
	2006	2005
Autres valeurs mobilières	-	152
Total	-	152

6.2 Charges constatées d'avance

	(en milliers d'euros)	
	2006	2005
Assurances diverses	20	5
Expositions, manifestations et diverses actions de publicité	17	25
Frais Voyages	-	6
Locations diverses	-	3
Locations immobilières	18	19
Redevances	-	2
Maintenances diverses	9	3
Divers	5	2
Total	69	65

6.3 Ecart de conversion actif

	(en milliers d'euros)	
	2006	2005
Comptes courants avec les filiales étrangères	-	2
Total	-	2

7. CAPITAUX PROPRES ET AUTRES FONDS PROPRES

7.1 Capital social et primes

Le capital social de 650 881,33 € est composé de 65 088 133 actions de €. 0,01 chacune.

L'évolution du capital se présente comme suit :

Capital	Nombre d'actions
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier 2005	64 797 722
Nombre d'actions au 1^{er} janvier 2006	64 797 722
Augmentation de capital par exercice de BSA (1 ^{er} août 2006)	290 411
Nombre d'actions au 31 décembre 2006	65 088 133
Primes	en milliers d'euros
Primes au 1 ^{er} janvier 2005	2 999
Primes au 1^{er} janvier 2006	2 999
Augmentation de capital par exercice de BSA (1 ^{er} août 2006)	14
Affectation au Report à nouveau (1 ^{er} août 2006)	(3 013)
Primes au 31 décembre 2006	-

Le détail des opérations effectuées sur le capital est explicité au paragraphe 1.2.3.

Affectation du résultat de l'exercice 2005

L'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} août 2006 a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2005 s'élevant à 9 565 745 € au compte "Report à Nouveau".

Tableau de variation des Capitaux Propres

	(en milliers d'euros)						
	Capital	Primes	Réserves Légales	Autres	Résultat de l'exercice	Report à Nouveau	TOTAL
Situation au 31 décembre 2005	9 720	2 999	448	344	9 566	(52 483)	(29 406)
Exercice de BSA	43	14					57
Réduction du Capital	(9 112)					9 112	-
Augmentation de Capital							-
Frais d'augmentation de capital							-
Affectation du résultat		(3 013)	(448)		(9 566)	13 027	-
Variation provisions réglementées et subvention d'investissement				(344)			(344)
Résultat de l'exercice					8 221		8 221
Situation au 31 décembre 2006	651	-	-	-	8 221	(30 344)	(21 472)

7.2 Plan d'options de souscription d'actions et B.S.A.

7.2.1 Plan d'option du 25 mai 1999 et du 11 février 2000

Les Assemblées Générales du 25 mai 1999 et du 11 février 2000 ont autorisé le Conseil d'Administration (ou le Directoire) à attribuer à certains salariés et dirigeants du Groupe des options de souscription d'actions portant sur un total de 100 000 actions de € 3,05 (20 FRF) de nominal. A la suite de la division par cinq de la valeur nominale d'une action, le nombre total des options à attribuer s'élève à 500 000.

Le Directoire a attribué le 18 août 2000 :

- au titre du plan d'options du 25 mai 1999 : 250 000 options au prix de 8 euros par action,
- au titre du plan d'options du 11 février 2000 : 91 800 options au prix de 8 Euros par action.

A l'ouverture de l'exercice 2006, le nombre d'options restant à lever s'établissait ainsi :

- au titre du plan d'options du 25 mai 1999 : 34 400 options,
- au titre du plan d'options du 11 février 2000 : 4 200 options.

A la clôture de l'exercice 2006 :

- 4 400 options ont été retirées du plan d'options du 25 mai 1999 et 4 000 options l'ont été au titre du plan d'options du 11 février 2000, suite au départ des bénéficiaires concernés.
- aucune option n'a été levée.
- les options restant à exercer au titre des deux plans d'options de 1999 et 2000 s'élèvent respectivement à 30 000 et 200

Le tableau suivant donne les principales informations concernant ces plans d'options :

Date de l'assemblée d'origine	25 mai 1999	11 fév. 2000
Nombre maximum d'options autorisées	250 000	250 000
Nombre d'options attribuées	250 000	91 800
Date du Conseil d'Administration (ou du Directoire)	18 août 2000	18 août 2000
Nombre d'options attribuées restant à exercer	30 000	200
Nombre d'actions non regroupées de 0,01 € nominal correspondantes pouvant être souscrites	30 000	200
Point de départ d'exercice des options	18 août 2002	18 août 2002
Date d'expiration des options	17 août 2007	17 août 2007
Prix de souscription par action	8 euros	8 euros

En cas d'exercice de toutes les options de souscription d'actions (attribuées et restant à exercer), la dilution potentielle du capital à la clôture de l'exercice n'est pas significative.

7.2.2 Bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

Il a été créé le 27 juin 2002, 1 326 940 BSAR « A » et 1 326 940 BSAR « B » lors de l'émission d'Obligations à Bon de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR).

	BSAR A	BSAR B
Date de l'assemblée d'origine	18/02/2002	18/02/2002
Date d'émission	27 juin 2002	27 juin 2002
Nombre de BSAR	1 326 940	1 326 940
Nombre maximum d'actions non regroupées de 0,01 € nominal correspondantes pouvant être souscrites	1 326 940	1 326 940
Nombre BSAR au 31/12/2005 annulés dans le cadre du Protocole bancaire (1)	1 300 000	1 300 000
Solde du nombre maximum d'actions non regroupées de 0,01 € de nominal correspondantes pouvant être souscrites	26 940	26 940
Date d'expiration des BSA	expiré depuis le 27 juin 2006	27 juin 2007
Prix de souscription par action	3,45 €	3,60 €

(1) Indépendamment des établissements bancaires, il reste 5 388 OBSAR détenues par d'autres porteurs pour un total de 161 640 € en principal. Cette somme fait partie des créances admises au passif dans le cadre du plan de continuation de Prologue. Ce créancier ayant opté pour l'option B, le règlement s'étalera sur 10 années.

7.3 Subventions d'investissement

Ayant démontré l'échec commercial correspondant du projet Leganet, le Tribunal de Commerce d'Evry a rejeté la créance que l'Anvar Digitip avait produite au passif de la société dans le cadre du redressement judiciaire.

A la clôture de l'exercice un produit de 345 k€ a été enregistré pour solder cette subvention.

7.4 Avances conditionnées

Toutes les avances conditionnées ont été produites dans le cadre du redressement judiciaire de la société.

Les créanciers correspondants ont choisi l'option B et seront remboursés sur 10 ans.

Au 31 décembre 2006, le total restant de ces avances s'élève à 211 k€.

8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)

TABLEAU DES PROVISIONS	Reprises					2006
	2005	TUP	Dotations	Consommées	Non Consommées	
Provisions pour risques						
Pertes de change	2				2	-
Garantie sur livraisons	31				31	-
Prov. SN Négative Prol. Services	3 682			3 682		-
Prov. SN Négative Prol. Italy	2 039				28	2 011
Prov. SN Négative Wizard	1 169					1 169
Prov. SN Négative Imecom	51		332			383
Prov. SN Négative Ergonet	1 080					1 080
Prov. SN Négative Thinweb	264					264
Prov. SN Négative Prol Belgique	631				22	609
Provisions pour amendes et pénalités	237				237	-
Provision pour risques prud'homaux	217	273		111	35	344
Sous Total	9 403	273	332	3 793	355	5 860
Provisions pour charges						
Provision sur Créance Carry-Back	190		-	7	183	-
Frais de restructuration	33	15	26			74
Provision créances salariales	81					81
Indemnités de départ en retraite	141	17	27			185
Sous Total	445	32	53	7	183	340
TOTAL	9 848	305	385	3 800	538	6 200

- Suite au remboursement du Carry Back effectuée par l'administration fiscale, la provision correspondante a été reprise en totalité, soit 190 k€.
- Les quotes-parts de situation nette négative des filiales ont été provisionnées à 100 %.
- Pour les sociétés absorbées par voie de TUP (Affixe, Prologue Services et Spartacom) la provision de situation nette négative a été reprise entièrement sur l'exercice soit 3 682 k€.
- La provision pour indemnités de départ en retraite a été calculée d'après les critères suivants: taux d'actualisation 4.5 %, taux de rotation 5 % de 18-39 ans, 3% de 40-49 ans, 1% de 50-65 ans, taux des charges patronales 40 %, âge de la retraite : 65 ans (cf 2.8)

L'impact net sur le résultat des provisions se présente ainsi :

	Charges réelles	Reprises		Impact sur Résultat (charges) produits
		Consommées	Non Consommées	
Exploitation				
- Garantie sur livraisons	-		31	31
- Provision pour risque et Prud'homaux	30	30		-
- Provision pour amendes et pénalités	-		126	126
Financier				
-Pertes de change	-	-	2	2
-Pour situation nette négative des filiales	3 682	3 682	50	50
Exceptionnel				
- Provision pour risque et Prud'homaux	81	81	35	35
- Provision IS (Carry Back)	7	7	183	183
- Provision pour amendes et pénalités	-		111	111
TOTAL	3 800	3 800	538	538

9. DETTES

Au 31 décembre 2006, l'échéancier de l'ensemble des dettes a été établi à partir de l'analyse suivante :

- Les dettes courantes à moins d'un an
- Les dettes FNGS correspondant aux dettes sociales versées par les AGS dans le cadre du redressement judiciaire. Cette dette est remboursable sur 10 ans pour la partie chirographaire et sur 36 mois pour la partie privilégiée
- L'état des créances produites dans le cadre du redressement judiciaire et remboursables en 10 ans "Option B".

Les créances admises correspondant à "l'Option A" du plan de continuation- remboursement de 20% de la dette produite ont été remboursées au 31 décembre 2006.

9.1 Autres emprunts obligataires

(en milliers d'euros)

Nature	Totaux	<1 an	1-5 ans	>5 ans
Emprunt OBSAR	220	13	57	150
Total	220	13	57	150

9.2 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

(en milliers d'euros)

Nature	Totaux	<1 an	1-5 ans	>5 ans
Emprunts (1)	327	17	86	224
Concours Bancaires	-	-	-	-
Intérêts courus	3	3		
Total	330	20	86	224

(1) Ce poste correspond aux montants restant à rembourser dans le cadre du redressement judiciaire

9.3 Emprunts et dettes financières divers

(en milliers d'euros)

Nature	Totaux	<1 an	1-5 ans	>5 ans
Comptes courants avec des filiales(1)	998	669	91	238
Associés autres dettes(1)	30	2	8	20
Associés versements anticipés sur augmentation de capital	1 417	1 417		
Total	2 445	2 088	99	258

(1) Le montant correspondant aux sommes restant à rembourser dans le cadre du redressement judiciaire s'élève à :

- 350 K€ pour le compte courant avec la filiale Alhambra..
- 30 K€ pour Associés autres dettes

9.4 Fournisseurs et Comptes rattachés

Nature	Totaux	<1 an	1-5 ans	>5 ans
Fournisseurs	1 172	1 172		
Fournisseurs procédure collective	2 302	217	577	1 508
Fournisseurs Factures à recevoir	210	210		
Effets à payer	1	1		
Total	3 685	1 600	577	1 508

9.5 Dettes fiscales et sociales

(en milliers d'euros)

Nature		<1 an	1-5 ans	>5 ans
Dettes sociales				
Personnel et comptes rattachés	714	714	-	-
Organismes sociaux	952	952	-	-
Dettes sociales RJ ⁽¹⁾	5 687	645	1 394	3 648
Sous total	7 353	2 311	1 394	3 648
Dettes fiscales				
TVA	793	793	-	-
Autres impôts et taxes	52	52		
Dettes fiscales RJ ⁽¹⁾	4 022	240	1 046	2 736
Sous total	4 867	1 085	1 046	2 736
Total	12 220	3 396	2 440	6 384

(1) Les postes "dettes sociales RJ et dettes fiscales RJ" correspondent aux montants restant à rembourser dans le cadre du redressement judiciaire

9.6 Autres dettes

(en milliers d'euros)

	Total	<1 an	1-5 ans	>5 ans
Clients créditeurs	60	60	-	-
Autres dettes RJ ⁽¹⁾	1 512	140	379	993
Dettes FNGS ⁽²⁾	1 786	379	617	790
Divers	42	42	-	-
Total	3 400	621	996	1 783

⁽¹⁾ Le poste "Autres dettes RJ" correspond aux montants restant dus dans le cadre du redressement judiciaire

⁽²⁾ Le poste "Dettes FNGS" correspond aux dettes sociales versées par les AGS dans le cadre du redressement judiciaire restant dues au 31 décembre 2006.

9.7 Produits constatés d'avance

Ce poste comprend:

- la plus value sur cession de l'immeuble du siège social en crédit bail pour 1 124 K€. Cette somme est à étaler jusqu'au 15 avril 2013, soit 178 K€ par an.
- Les contrats de support facturés terme à échoir pour 923 K€ à comptabiliser sur 2007 (cf §2.12).

9.8 Etat des charges à payer et des produits à recevoir

(en milliers d'euros)

	2006	2005
Fournisseurs, factures non parvenues	210	526
Personnel, congés à payer	649	614
Personnel, commissions à payer	88	22
Personnel, notes de frais à payer	16	27
Personnel, provision RTT	63	42
Personnel, salaires à payer	-	27
Formation professionnelle	104	227
Taxe d'entraide	69	57
Taxe d'apprentissage	56	128
Taxe véhicule société	26	31
Effort construction	48	108
Impôts sociétés	35	211
Taxe professionnelle	292	249
Pénalités et majorations suite retard de paiement	-	378
Taxe foncière	3	3
Taxe Handicapés	16	4
Total	1 675	2 654

10. DETTES ET CREANCES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

Les effets à payer, à la clôture de l'exercice, s'élèvent à 1 K€ et les effets à recevoir s'élèvent à 18 K€ dont aucun au titre d'effets escomptés non échus.

11. PRODUITS D'EXPLOITATION

11.1 Chiffre d'affaires HT

Le chiffre d'affaires s'élève à 9 117 K€ dont près de 5 % ont été réalisés à l'export.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les filiales par Prologue, au titre des opérations commerciales courantes, s'élève à 227 K€. Les prestations de services juridiques, comptables ont été facturées à Imecom SA et Imecom Group pour respectivement 205 K€ et 5 K€.

Chiffre d'affaires	2006			2005
	France	Export	Total	Total
Ventes de marchandises	2 165	36	2 201	2 028
Production vendue de Services	6 472	444	6 916	4 079
Total	8 637	480	9 117	6 107

11.2 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges d'exploitation

	2006	2005
Transfert de charges	158	153
Reprises sur amortissements et de provisions	3 488	17 627
Total	3 646	17 780

Les reprises effectuées sur l'exercice liées aux sociétés absorbées par voie de TUP (Affixe, Prologue Services, Spartacom) s'élèvent à 746 K€, les reprises sur les clients groupe représentent 1 896 K€ et correspondent à des paiements effectués.

12. PRODUITS FINANCIERS

	2006	2005
Produits de participation	110	159
Produits nets sur VMP	4	1
Reprise pour risque et charge	2	2
Reprise pour situation nette négative des filiales	3 732	7 331
Reprise sur dépréciation des titres	4 089	14 333
Reprise sur dépréciation prêt ASP ONE	-	1 067
Reprise sur dépréciation dépôt et cautionnement	91	15
Total	8 028	22 908

Les reprises effectuées sur l'exercice, liées aux sociétés absorbées par voie de TUP (Affixe, Prologue Services, Spartacom), représentent 7 771 K€.

Les produits de participation provenant de notre filiale espagnole s'élèvent 110 K€.

13. PRODUITS EXCEPTIONNELS

	(en milliers d'euros)	
	2006	2005
Régularisation provision jetons de présence	-	183
Abandon de créances suite au protocole bancaire	-	10 246
Produits sur exercices antérieurs liés au RJ	141	-
Abandon de créances et créances non produites RJ	8 535	-
Divers	92	25
Produits de cession d'immobilisations	3	-
Produit Constaté d'avance sur cession immeuble	178	178
Reprise provision amendes et pénalités	111	-
Reprise provision Frais restructuration	-	995
Reprise provision dépréciation titres ID9 Prima	-	5 218
Reprise provision Carry Back IS99	191	202
Reprise provision risques prud'homaux	146	282
Total	9 397	17 329

14. CHARGES D'EXPLOITATION

14.1 Charges de personnel

Le montant des charges de personnel engagé au titre de la recherche et du développement au cours de l'exercice 2006 s'élève à 1 829 K€ contre 1 381 K€ en 2005.

14.2 Autres achats et charges externes

	(en milliers d'euros)	
	2006	2005
Sous-traitances	103	314
Honoraires	549	720
Publicité / manifestations	225	98
Locations et charges locatives	142	111
Crédit-bail	448	450
Frais de déplacements, voyages et réceptions	408	179
Autres charges externes	617	722
Total	2 492	2 594

15. CHARGES FINANCIERES

	(en milliers d'euros)	
	2006	2005
Intérêts sur emprunts et dettes financières	77	25
Pertes de change	4	-
Provision pour risque de change	-	2
Provision pour dépôts et cautions sur loyers	-	16
Prov. pour SN Négatives Filiales.	332	1 952
Mali TUP ALINKA	-	4 791
Mali TUP CRYPTOGRAM	-	4 638
Mali TUP MAN MAN'S SOLUTIONS	-	2 675
Mali TUP ASP ONE	-	24 693
Mali TUP Almasanté	-	275
Mali TUP Prologue Services	7 306	-
Mali TUP Spartacom	1 770	-
Mali TUP Affixe	352	-
Total	9 841	39 067

16. CHARGES EXCEPTIONNELLES

16.1 Charges Exceptionnelles Opérations de Gestion

	(en milliers d'euros)	
	2006	2005
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs RJ	244	194
Indemnités transactionnelles et contribution Delalande	100	129
Autres	-	26
Total	344	349

16.2 Charges Exceptionnelles Opérations de Capital

	(en milliers d'euros)	
	2006	2005
Valeurs Nettes Immobilisations Cédées	8	
Sorties Titres ID9 PRIMA	-	5 218
Total	8	5 218

16.3 Dotations Exceptionnelles aux Amortissements et aux Provisions

	(en milliers d'euros)	
	2006	2005
Dotation Amort Except Immobilisations Incorporelles	-	24
Dotation Amort Except Fonds Commercial	-	8
Dotation Provisions liées au RJ	26	
Dotation Provision risques prud'homaux	-	100
Total	26	132

17. IMPOTS

L'impôt sur les bénéfices enregistré en résultat est de 6 K€ pour cet exercice (IFA).

Au 31 décembre 2006, le déficit reportable est de 42 828 K€.

		(en milliers d'euros)	
Allègement de la dette future d'Impôt		2006	
	Différences temporaires		(31)
	Déficit reportable		42 828
	Total base		42 797
	Allègement Futur d'impôt	33.33 %	14 264

18. INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Les informations ci-dessous concernent les liaisons avec les sociétés du Groupe :

	(en milliers d'euros)	
	2006	2005
Créances		
Clients et Comptes rattachés	2 477	5 752
Autres créances	611	630
Dettes		
Emprunts et dettes financières divers	998	2 085
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	184	1 096
Produits financiers		
Comptes courants et prêts filiales		1
Produits de participation	110	159
Charges financières		
Intérêts sur comptes courants filiales	4	4

19. EFFECTIF

Au 31 décembre 2006, l'effectif est de 113 personnes et de 100 personnes en moyenne sur l'exercice 2006.

La répartition par type de poste est la suivante :

	Femmes	Hommes	Total
Direction Générale			
Direction		3	3
Collaborateurs	1	1	2
Secrétaire	1		1
Etudes/support technique/Conseil-Services			
Direction, ingénieurs	12	45	57
Collaborateurs techniques	1	13	14
Secrétaires	3		3
Commercial/formation			
Direction, ingénieurs	2	8	10
Collaborateurs	1		1
Secrétaire	0	0	0
Communication/marketing			
Direction, ingénieurs	1	2	3
Collaborateurs	1	0	1
Secrétaire	0		0
Production			
Direction, ingénieurs	0	1	1
Collaborateurs		2	2
Secrétaire			0
Finances et administration			
Direction, ingénieurs	6	1	7
Collaborateurs	5		5
Secrétaire			0
Qualité/informatique interne			
Direction, ingénieurs		2	2
Collaborateurs		1	1
Secrétaire			0
TOTAL	34	79	113

La répartition de l'effectif par statut est la suivante :

Cadres et assimilés	86
Collaborateurs	27
Total	113

20. REMUNERATION DES DIRIGEANTS SOCIAUX

La rémunération versée aux membres des organes d'administration et de direction par l'entreprise représente 277 K€ et se décompose comme suit :

	2006			2005		
	Montant Brut	Avantage en nature	Stock option restant à exercer	Montant Brut	Avantage en nature	Stock option restant à exercer
M. Eric DERMONT ⁽¹⁾	189 590			172 090		
M. Rémi DALLEAU	87 601			73 642		

⁽¹⁾ Le montant brut indiqué en 2006 pour Eric Dermont tient compte du rattrapage des salaires amputés en 2004 et 2005 du fait du redressement judiciaire.

Le montant provisionné au titre de l'indemnité de départ à la retraite au 31 décembre 2006 s'élève de 3 K€ dont les caractéristiques sont décrites au § 2.8.

21. CREDIT-BAIL

Il ne reste, à la clôture, que le contrat de crédit-bail signé avec ING Lease le 11 octobre 2001 pour l'immeuble et le terrain du siège social.

Les engagements correspondant s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)

	Redevances Payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel	
	Exercice	Cumulées	<1 an	1-5 ans	>5 ans		Total
Terrain	67	354	67	270	101	438	-
Construction	376	1 976	376	1 504	565	2 445	-
Total	443	2 330	443	1 774	666	2 883	-

22. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan à la clôture de l'exercice sont les suivants :

▪ **Engagements reçus :**

- Option d'achat accordée à Prologue concernant les 28% du capital d'Alhambra sur les 31.5 % détenus par les deux dirigeants actuels de la société Alhambra. Cette option est exerçable en juillet 2007 à un prix fixé à la plus élevée des grandeurs suivantes : (voir § 1.2.3)

- 1,324 X BA

- 903 K€ majorés d'intérêts au taux de 5% l'an,

étant précisé que :

- BA est le Résultat Net ajusté avant impôt et management fees d'Alhambra de l'exercice 2006.

- le coefficient de 1,324 est le même que celui utilisé lors de la cession d'Alhambra en 2003

En tenant compte des résultats 2006, le prix d'acquisition serait de 1 220 K€.

▪ **Engagements donnés :**

- Le fonds de commerce et les marques de Prologue avaient été nantis au profit des banques ayant octroyé des prêts RES. Les dettes ayant été intégralement remboursées, la mainlevée de nantissement est en cours.
- Prologue est locataire, dans le cadre d'un contrat de crédit-bail, de la société ING Lease pour les locaux constituant le siège social, pour une durée irrévocable de 47 trimestres à compter du 11 octobre 2001 ; le montant du loyer annuel HT est de 443 K€ (voir § 21).

Au titre du réaménagement de la dette bancaire court terme, un certain nombre de garanties ont été conférées aux établissements bancaires, signataires de l'accord :

- nantissement des titres de certaines sociétés françaises, filiales du groupe,
- nantissement de premier et second rang du fonds commercial de Prologue ,
- nantissement des actions détenues par Prologue des titres d'Imecom SA conféré à la Banque Populaire du Val de France.

L'article 2 du protocole bancaire du 24 juin 2004 – cf. 4.4 – fait état d'une clause de retour à meilleure fortune. Les conditions d'application de cette clause sont les suivantes :

Le principe d'un complément de prix est accepté par le Groupe Prologue. Ce complément de prix concerne uniquement les créanciers obligataires. Le montant du complément de prix sera de 15 % calculé sur la base de 50 % du montant initial des créances obligataires, avant abandon de créances, soit un complément de prix de 600 000 € qui sera réparti entre les porteurs d'obligations au prorata de la part de chacun. Il sera impérativement dû aux banques, si, et seulement si, le flux de trésorerie généré par l'activité des exercices 2005, 2006 et 2007 est supérieur à 4 millions d'euros. Le flux net de trésorerie est défini dans le tableau des flux de trésorerie consolidée publié en annexe des comptes consolidés au 31 décembre de chaque année.

Si le flux net de trésorerie cumulé tel que défini ci-dessus est supérieur à 2 millions et inférieur à 4 millions d'euros, le complément de prix à répartir entre les porteurs d'obligations sera ramené à 300 000 euros.

Si le flux net de trésorerie cumulé tel que défini ci-dessus est inférieur à 2 millions d'euros, le groupe Prologue n'aura pas à s'acquitter d'un complément de prix.

Le règlement correspondant devra intervenir au plus tard le 30 septembre 2008.

Obligations Contractuelles et Engagements Commerciaux

(en milliers d'Euros)				
	Total	<1 an	1-5 ans	>5 ans
Contrat de Crédit-Bail ⁽¹⁾	2 883	443	1 774	666
Totaux	2 883	443	1 774	666

⁽¹⁾ Contrat de crédit-bail des locaux du siège social assorti d'une option d'achat en fin de contrat de 0,15 €.

Droits Individuels de Formation

Les heures capitalisées sur l'exercice au titre des droits individuels de formation et non consommées, au 31 décembre 2006, représentent 5 157 heures.

Compte tenu de l'avis rendu le 13 octobre 2004 par le comité d'urgence du conseil national de la comptabilité et de la situation de l'entreprise dans ce domaine, aucune provision n'a été constatée au titre de ce droit nouveau créé par la loi du 4 mai 2004.

23. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Reprise de la cotation :

La cotation du titre Prologue a repris le **8 janvier 2007** suite au visa donné par l'Autorité des Marchés Financiers.

Réalisation de l'augmentation de capital :

L'assemblée générale extraordinaire du **1^{er} août 2006** avait décidé de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital pour un montant maximum de 40 000 000 d'euros dans un délai de 26 mois.

Les modalités d'une première augmentation de capital ont été décidées par le conseil d'administration du 07 décembre 2006 et précisées dans la note d'opération émise le 21 décembre 2006 et visée par l'AMF (numéro 06-485).

La période de souscription s'est ouverte du 11 au 18 janvier 2007 inclus.

Le **26 janvier 2007**, Prologue a réalisé avec succès son projet d'augmentation de capital par la souscription de 4 339 000 actions nouvelles au prix de 1€.

Cette augmentation de capital était assortie du maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Elle s'est réalisée de la façon suivante :

- versements bruts en numéraires pour	3 231 235 €
- compensation de créances pour	1 107 765 €

Lors du conseil d'administration du **07 février 2007**, le capital social a été fixé à 4 989 881 euros divisé en 4 989 881 actions de 1€ chacune, entièrement libérées.

Autorisation des conventions relevant de l'article L 225-38 :

Le conseil d'administration du 7 février 2007 a autorisé les conventions de services passées avec les sociétés Capital et Qualité Conseil et ALMEA présidées par M. Eric Dermont et la société Eureva SAS donc l'actionnaire majoritaire est M. Philippe Martineau.

Options donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles :

Conformément à la résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 1 août 2006, le conseil d'administration du 7 février 2007 a décidé de consentir au seul bénéficiaire de M. Eric Dermont des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société selon les modalités suivantes :

- le conseil décide d'attribuer à M. Eric Dermont 29 940 options pour 149 700 actions nouvelles,
- les options seront offertes pendant un délai de 29 mois à compter du 5 mars 2007,
- chaque action nouvelle sera émise au prix de 95 % de la moyenne des 20 dernières séances de bourse,
- le bénéficiaire dispose d'un délai de 8 ans pour lever les options, en cas de levée des options le prix de chaque action sera égal à 95 % de la moyenne des cours cotés au 20 dernières séances de bourse.

Levée de l'option d'achat sur Alhambra :

Conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 07 décembre 2006, la levée de l'option d'achat portant sur les 28 % du capital d'Alhambra sur les 33 % détenus par les deux dirigeants actuels de la société interviendra le 10 juillet 2007.

Autres faits caractéristiques :

Décalage de la paie

Au 1^{er} janvier 2007, la Direction Générale de Prologue a décidé de ne plus appliquer le décalage de paie.

La paie de janvier 2007 a donc été versée le 31 janvier 2007.

Comptes Sociaux exercice 2006

Filiales et Participations (filiales détenues à +50 %)	Capital (Devise)	Capitaux propres autres que le capital (Devise)	Quote-part de capital détenue	Valeur Comptable des titres détenus(€)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (€)	Montant des cautions et avals donnés par la Société (€)	Chiffre d'affaires de la filiale (€)	Résultat du dernier exercice clos (Devise)	Dividende encaissé par Prologue au cours du dernier exercice
				Brute	Nette					
ALHAMBRA (consolidés) C/Albasanz 16 28037 MADRID -Espagne (Exercice clos le 31.12.2006)	601 012 €	2 028 493	66,25 %	4 614 888	4 614 888			13 831 899	586 497	109 766
ERGONET Via Emilia Ovest 52 Rubiera - REGGIO EMILIA - Italie (Exercice clos le 31.12.2006)	10 500€	(1 090 409)	100 %	1 054 424	0			0	0	
IMECOM GROUP (résultats consolidés) 12 avenue des Tropiques 91943 LES ULIS (Exercice clos le 31.12.2006)	1 140 000 €	(4 476 767)	84,15 %	2 017 348	0	36 645		3 406 027	2 429 860	
PROLOGUE SCHWEIZ AG Bauherrenstrasse 50 8049 ZURICH - Suisse (Exercice clos le 31.12.2006)	250 000(CHF)	(168 578)	100 %					0	0	
PROLOGUE DEVELOPMENT (Russie) Rue Pavel Kortchaguine n°2, bureau 102 129278 MOSCOU - Fédération de Russie (Exercice clos le 31.12.2006)	1 000 000 (Roubles)	NS	100 %	NS	NS				NC	
PROLOGUE ESPAÑA S.A. C/Gobelas 21 28023 MADRID - Espagne (Exercice clos le 31.12.2006)	240 405 €	(290 076)	98,13 %	180 700	0			0	(151 726)	
PROLOGUE ITALIY S.R.L Via F.Soave, 24 20135 MILANO (Milan)- Italie (Exercice clos le 31.12.2006)	20 000 €	(2 224 474)	97,50 %	19 500	0			0	0	
PROLOGUE GmbH Frankfurter Strasse 181 63263 NEUE ISENBURG- Allemagne (Exercice clos le 31.12.2006)	178 952 €	(350 181)	94,97 %	204 561	0			88 370	4 376	
PROLOGUE S.A. / NV 23, rue du Commerce 1400 NIVELLES - Belgique (Exercice clos le 31.12.2006)	168 568 €	(1 543 597)	99,81 %	135 700	0	547 962		0	0	
THINWEB Via Volturno 12 SESTO FIORENTINO - Italie (Exercice clos le 31.12.2006)	90 000 €	(354 113)	100 %	742 930	0			0	0	
WIZARD INFORMATICA Via A. Manzoni,20, Zané VICENTA - Italie (Exercice clos le 31.12.2006)	51 000 €	(1 219 894)	100 %	563 714	0			0	0	

26.6. Rapport Général des commissaires aux comptes

Comptes annuels- Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société PROLOGUE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 1.2.2. " Plan de continuation" de l'annexe décrit les différentes étapes de la procédure collective concernant les sociétés du Groupe, et notamment les modifications du plan de continuation acceptées par le Tribunal de Commerce d'Evry le 11 décembre 2006,
- La note 23 "Evénements postérieurs à la clôture" décrit l'opération d'augmentation de capital intervenue le 26 janvier 2007,
- L'hypothèse de continuité de l'exploitation retenue par le Conseil d'Administration pour l'établissement des comptes annuels est fondée sur la réalisation d'une opération de recapitalisation, comme précisé au paragraphe "Principes Généraux" de la partie 2 "Résumé des principes comptables" de l'annexe. Si cette recapitalisation n'était pas opérée, l'hypothèse de continuité de l'exploitation retenue pourrait s'avérer inappropriée.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la partie "Règlement des créances option A du plan de continuation" de la note 1.2.2 "Plan de continuation" de l'annexe ainsi que les notes 13 et 16.1 de l'annexe, exposent les conséquences des opérations d'arrêté définitif du passif et de règlement des créanciers ayant choisi l'option A sur le résultat de l'exercice,
- la partie "Transmission Universelles du Patrimoine" de la note 1.2.3 "Autres faits caractéristiques" de l'annexe, expose les conséquences des opérations de transmissions universelles de patrimoine réalisées durant l'exercice; l'effet de ces opérations sur le résultat de l'exercice est présenté dans cette note et détaillé dans les notes 11.2, 12 et 15 de l'annexe.

Nous avons vérifié le caractère approprié des règles et principes comptables exposés et les informations fournies sur ces points dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- la note 2.4 de l'annexe expose les modalités d'évaluation et de dépréciation des titres de participation.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des données et hypothèses retenues pour fonder l'ensemble de ces estimations, et des informations données dans les notes 4.1 et 8 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie du rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur:

-la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

-la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cession ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Courbevoie, le 20 juillet 2007

JPA

MAZARS & GUERARD

Jacques POTDEVIN

Hervé PUTEAUX

Luc MARTY

Jean-Maurice EL NOUCHI

26.7. Comptes consolidés exercice 2006

Bilan Consolidé

(en milliers d'Euros)

ACTIF	31-12-2006	31-12-2005	NOTE
Ecart d'acquisition	4 055	3 944	5.1.1
Immobilisations incorporelles	410	425	5.1.2
Immobilisations corporelles	3 080	3 054	5.1.3
Actifs financiers	104	97	5.1.4
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	7 649	7 520	
Stocks et en-cours	777	1 250	5.1.6
Clients et comptes rattachés	5 149	5 410	5.1.7
Autres créances courantes	2 006	4 477	5.1.8
Trésorerie et équivalents	1 690	1 230	5.1.9
TOTAL ACTIFS COURANTS	9 622	12 367	
TOTAL DE L'ACTIF	17 271	19 887	

(en milliers d'Euros)

PASSIF	31-12-2006	31-12-2005	NOTE
Capital	651	9 720	5.1.11
Primes	-	2 999	5.1.11
Réserves consolidées	(32 988)	(53 078)	5.1.13
Résultat net	13 774	7 964	
Autres	104	130	
CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE	(18 459)	(32 265)	
Intérêts minoritaires	874	735	5.1.14
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(17 585)	(31 530)	
Emprunts et Dettes financières à long terme	3 210	2 578	5.1.15
Provisions pour risques et charges	-	-	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 421		5.1.16
Autres Passifs non courants	14 227	22 243	5.1.17
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	19 858	24 821	
Emprunts et dettes financières à court terme	1 897	3 518	5.1.18
Provisions pour risques et charges	1 651	1 880	5.1.19
Fournisseurs et comptes rattachés	2 526	11 559	5.1.16
Autres dettes courantes	8 924	9 639	5.1.20
TOTAL PASSIFS COURANTS	14 998	26 596	
TOTAL DU PASSIF	17 271	19 887	

Compte de résultat consolidé

	(en milliers d'Euros)		
	31-12-2006	31-12-2005	Note
Chiffres d'affaires	27 638	26 619	5.2.1
Autres Produits de l'activité	-	-	
Achats consommés	(8 292)	(6 897)	5.2.3
Charges de personnel	(13 362)	(15 145)	5.2.4
Charges externes	(4 335)	(4 686)	5.2.5
Impôts et taxes	(362)	(557)	
Dotations aux amortissements	(484)	(543)	5.2.6
Dotations et reprises aux provisions et dépréciations	310	(722)	5.2.6
Autres produits et charges d'exploitation	(39)	(150)	
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 074	(2 081)	
Autres produits et charges opérationnels	9 576	437	5.2.7
RESULTAT OPERATIONNEL	10 650	(1 644)	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	4	-	5.2.8
Coût de l'endettement financier brut	(256)	(240)	5.2.8
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(252)	(240)	
Autres produits et charges financiers	3 893	10 431	5.2.8
Charges d'impôt	(322)	(384)	5.2.9
RESULTAT NET	13 969	8 163	
PART DU GROUPE	13 774	7 964	
INTERETS MINORITAIRES	195	199	
Résultat par action (en Euro)	0,21	0,12	5.2.10
Résultat dilué par action (en Euro)	0,21	0,12	5.2.10

Tableau des flux de trésorerie consolidé

	(en milliers d'Euros)	
	31-12-2006	31-12-2005
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat net consolidé	13 969	8 163
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	94	(1 043)
Autres charges non monétaires	58	
Abandon de créances lié au RJ	(9 537)	
Actualisation Dettes RJ (IAS 39)	(3 705)	
Abandon de créance (protocole bancaire)	-	(10 617)
Plus et moins values de cession	5	(178)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	884	(3 675)
Coût de l'endettement financier net (1)	252	240
Charges d'impôt	322	384
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	1 458	(3 051)
Impôt versé	(265)	(281)
Variation du B.F.R.lié à l'activité	(218)	3 018
Flux net de trésorerie généré par l'activité	975	(314)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(505)	(324)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.	3	202
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(115)	(36)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	167	8
Incidence des variations de périmètre	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(450)	(150)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(56)	(81)
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	(557)	(310)
Intérêts financiers nets versés (2)	(252)	(240)
Protocole bancaire remboursement	-	(5 716)
Somme mise en séquestre récupérée	-	5 716
Versement anticipé sur augmentation de capital	1 235	
Variation des comptes courants	75	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	444	(631)
Incidence de la variation des taux de change	(19)	15
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE		
Trésorerie d'ouverture	4	1 084
Trésorerie de clôture	954	4

(1) (2) Sur l'exercice 2005, les chiffres ont été reclassés pour tenir compte de la nouvelle présentation (240 K€)

Tableau de Variation des Capitaux Propres Consolidés

(en milliers d'Euros)

	CAPITAL	PRIMES	RESERVES CONSOLIDEES	RESULTAT DE L'EXERCICE	AUTRES	TOTAL PART DU GROUPE	MINORITAIRES	TOTAL
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2005	9 720	2 999	(40 310)	(13 151)	388	(40 354)	617	(39 737)
Affectation du résultat			(13 151)	13 151		0		
Distribution de dividendes							(81)	(81)
Ecarts de conversion					125	125		125
Ajustement écart conversion n-1			383		(383)	-		-
Résultat de l'exercice				7 964		7 964	199	8 163
Capitaux propres au 31 décembre 2005	9 720	2 999	(53 078)	7 964	130	(32 265)	735	(31 530)
Augmentation Capital par exercice de BSA	44	14				58		58
Affectation des Primes aux Réserves		(3 013)	3 013			-		-
Affectation du résultat			7 964	(7 964)		-		-
Distribution de dividendes							(56)	(56)
Réduction de capital	(9 113)		9 113					-
Ecart de conversion					(26)	(26)		(26)
Résultat de l'exercice				13 774		13 774	195	13 969
Capitaux propres au 31 décembre 2006	651	-	(32 988)	13 774	104	(18 459)	874	(17 585)

1. REFERENTIEL COMPTABLE APPLIQUE

1.1 Normes IFRS

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés au 31 décembre 2006 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables à la date d'arrêté de ces comptes, et présentés avec des informations financières comparatives 2005 établies selon ce même référentiel.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2006 ;
- des options prises et offertes par le référentiel comptable dans le cadre d'IFRS 1 relative à la première adoption des IFRS.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes IFRS adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2006, mais entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

Il s'agit essentiellement de l'amendement IAS 1 « Présentation des états financiers - Informations à fournir sur le capital » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir ». Ces textes n'ont pas d'impact sur la classification et l'évaluation des éléments financiers mais impliquent la fourniture d'informations supplémentaires principalement concernant l'analyse de la sensibilité aux risques de marché.

1.2 Présentation des états financiers

Les états financiers – compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres – présentés par PROLOGUE sont conformes aux formats proposés dans la recommandation n°2004-R.02 adoptée par le CNC le 27 octobre 2004. Cette recommandation est conforme aux principes contenus dans la norme IAS 1.

2. PERIMETRE ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 Liste des entreprises consolidées au 31 décembre 2006

Société	Pays	% de contrôle	% d'intérêt	SIREN
Prologue	France	-	-	Société mère
Alhambra System consolidé (1)	Espagne	66,25	66,25	
Ergonet	Italie	100,00	100,00	
Imecom Group consolidé (2)	France	84,15	84,15	404 942 872
Prologue Espagne	Espagne	98,13	98,13	
Prologue GmbH	Allemagne	94,97	94,97	
Prologue Italy s.r.l.	Italie	97,50	97,50	
Prologue SA/NV	Belgique	99,81	99,81	
Prologue Suisse SA	Suisse	100,00	100,00	
Spartacom	Etats Unis	100,00	100,00	
Thin Web System Integrator	Italie	100,00	100,00	
Wizard Informatica	Italie	100,00	100,00	

(1) Comprenant les filiales Eidos et CTI Phone détenues à 100 % par Alhambra

(2) Comprenant les filiales Imecom SA, Imecom Inc, Imecom GmbH, Imecom UK et Imecom Iberica

2.2 Evolution du périmètre de consolidation

Transmissions Universelles de Patrimoine (TUP) :

Trois filiales détenues à 100 % par PROLOGUE maison mère ont été dissoutes par voie de Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) à PROLOGUE. Ces transmissions universelles de patrimoine sont devenues effectives au 31 décembre 2006.

Les filiales concernées sont :

- Affixe Technologies
- Prologue Services
- Spartacom SA

2.3 Sociétés mises en équivalence et sociétés non consolidées

- Prologue Development

A effet du 1^{er} février 2004, Prologue a arrêté le contrat de sous-traitance qui la liait à sa filiale en Russie.

L'exercice 2004 a révélé que cette entité n'exerçait aucune activité opérationnelle. Ceci devait normalement donner lieu à la liquidation de cette société. Or la législation russe ne permet pas à ce jour de procéder à la liquidation de l'entreprise.

La norme IAS 27, Etats financiers consolidés et comptabilisation des participations dans des filiales précise que lorsque la filiale est détenue de façon temporaire dans l'unique perspective d'une cession ultérieure, elle doit être exclue du périmètre de consolidation. De telles filiales doivent être comptabilisées comme si elles constituaient des placements selon IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Suivant IAS 39, cet actif financier doit être considéré comme un actif financier disponible à la vente évalué à sa juste valeur. La filiale se caractérisant par une absence d'activité et d'actifs, la juste valeur de celle-ci est nulle.

2.4 Filiales sans activité

Les sociétés Ergonet, Wizard, Thinweb, Prologue Italy, Prologue Belgique, Prologue Suisse, Spartacom Etats-Unis n'ont plus d'activité opérationnelle depuis 2004. Des actions en vue d'assurer la liquidation amiable ou judiciaire de ces structures ont été engagées.

Au même titre, Imecom GmbH, Imecom Iberica et Imecom Ltd, filiales d'Imecom Group, sont également en cours de liquidation.

3. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont établis en retenant comme hypothèse de base la continuité de l'exploitation.

Cette hypothèse est fondée notamment sur la réalisation des opérations de recapitalisation de la société prévues dans le plan de continuation, tel que modifié par le Tribunal de Commerce d'Evry en date du 11 décembre 2006, qui prévoit notamment une augmentation de capital d'un montant de 3 millions d'euros avant le 31 décembre 2007 (§ 4.3 de l'annexe).

Si cette recapitalisation n'était pas opérée, l'hypothèse de continuité de l'exploitation retenue pour l'établissement des états financiers pourrait s'avérer inappropriée.

3.1 Modalités de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Prologue exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la **méthode de l'intégration globale**.

Les créances et les dettes ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité.

Les résultats internes à l'ensemble consolidé sont également éliminés

La date de clôture des comptes de ces sociétés est le 31 décembre.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du Groupe sont homogènes avec celles utilisées par la société mère.

3.2 Opérations en devises

Les charges et les produits des opérations en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis au taux de clôture et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

3.3 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en Euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère.

Les comptes des filiales étrangères sont convertis au taux de clôture pour les comptes de bilan et au taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites directement dans les capitaux propres en réserve de conversion.

Lors de la cession totale ou partielle, ou la liquidation d'une entité étrangère, les différences de conversion accumulées en capitaux propres sont enregistrées dans le compte de résultat.

3.4 Distinction courant / non courant

A l'exception des impôts différés qui sont classés en actifs et passifs non courants, les actifs et passifs sont classés en courant lorsque leur recouvrabilité ou leur paiement est prévu(e) au plus tard 12 mois après la date de clôture de l'exercice. Dans le cas contraire, ils sont classés en non courant et sont actualisés si l'impact est jugé significatif.

3.5 Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3. et en application de l'option offerte par la Norme IFRS 1. La norme IFRS 3 a été appliquée à partir de la date de 1ère adoption sans retraitement rétrospectif.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Ces tests sont mis en oeuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

3.6 Immobilisations incorporelles

Selon la norme IAS 38, Immobilisations incorporelles, un actif incorporel est un actif non monétaire sans substance physique détenu à des fins de production ou de fourniture de biens ou services, pour être loué à des tiers, ou à des fins administratives.

Un actif incorporel doit être comptabilisé si et seulement s'il répond aux deux conditions suivantes :

- il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ; et
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le groupe doit déterminer si la durée d'utilité d'un actif incorporel est définie ou indéfinie.

Le montant amortissable d'un actif incorporel à durée d'utilité définie doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité.

Un actif incorporel à durée d'utilité indéfinie ne doit pas être amorti.

Les actifs incorporels peuvent être des marques commerciales, des listes clients, des licences, des technologies brevetées, des bases de données...

Les actifs incorporels sont amortis sur une durée allant de 1 à 5 ans selon leur nature.

3.6.1 Logiciels

L'activité principale de Prologue consiste à concevoir et éditer des logiciels. De ce fait, la problématique liée à la comptabilisation des actifs incorporels porte principalement sur la comptabilisation des logiciels acquis et des logiciels créés ou développés en interne.

Pour vérifier si un actif incorporel généré en interne remplit les critères de comptabilisation, la norme IAS 38 distingue deux phases d'élaboration de l'actif :

- une phase de recherche, et
- une phase de développement.

Un actif incorporel en phase de développement (ou de la phase de développement pour un projet interne) doit être comptabilisé si et seulement si l'entité peut démontrer les éléments suivants :

- la faisabilité technique de réalisation de l'actif de façon à ce qu'il puisse être utilisé ou vendu ;
- l'intention et la capacité d'achever l'immobilisation ou de la vendre ;
- la capacité d'utiliser ou de vendre l'actif ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. La norme précise que la société doit démontrer l'existence d'un marché actif pour le produit de l'actif ou pour l'actif lui-même ou, s'il est utilisé en interne, l'utilité de l'actif incorporel ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, adéquates pour achever le développement, utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les travaux de développement répondant aux critères ci-dessus sont comptabilisés à l'actif du bilan consolidé, ils sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

3.7 Immobilisations corporelles

Suivant la norme IAS 16, Immobilisations corporelles, les actifs corporels sont des éléments corporels qui sont détenus en vue de leur utilisation soit pour la production ou la fourniture de biens ou de services, soit en vue de leur location à des tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité. Les actifs corporels sont évalués à leur valeur d'achat ou de production moins le cumul des amortissements et, si nécessaire, des pertes de valeur.

En application de la méthode dite « approche par composants », chaque partie d'un actif corporel dont le coût constitue une part significative du montant total de l'actif peut être amortie séparément.

Le groupe Prologue distingue 4 catégories d'actifs corporels :

- les terrains,
- les constructions,
- les aménagements, le mobilier et le matériel,
- le matériel informatique.

Le tableau ci-dessous fournit la durée d'amortissement retenue pour chaque catégorie d'immobilisation :

CATEGORIE D'IMMOBILISATION	DUREE
Terrains	-
Constructions	
Structure	40 ans
Aménagements	15 ans
Agencements	10 ans
Mobiliers	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel pour le traitement de l'information	3 et 4 ans

3.8 Contrats de location financement et location simples

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles. Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. La dette correspondante est inscrite au passif.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3.9 Immobilisations financières

Les immobilisations financières du groupe comprennent des titres de participation, des prêts au personnel, des dépôts et cautionnements. En application du principe de prudence, une dépréciation est constituée lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur comptable.

3.10 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation (IAS2).

3.11 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale

Le Groupe apprécie à la clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif puisse avoir subi une perte de valeur. Il détermine alors la valeur recouvrable de la créance en fonction de l'analyse de la solvabilité du client et de sa capacité à honorer ses échéances. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nominale, une dépréciation est comptabilisée, en particulier :

- Lorsque les débiteurs concernés font l'objet de procédures légales (redressement, liquidation judiciaire,...)
- Pour toute créance impayée depuis plus d'un an

3.12 Autres actifs courants

3.12.1 Impôts différés

Suivant la norme IAS 12, Impôts sur le résultat, un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- n'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- à la date de transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les actifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents doivent être évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales en utilisant les taux d'impôt et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La valeur comptable d'un actif d'impôt différé doit être revue à chaque date de clôture. Le groupe doit réduire la valeur comptable d'un actif d'impôt différé dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Compte tenu du montant significatif des déficits reportables en France qui représente un total de 50 728 K€ et de la probabilité que des économies futures se réalisent, le groupe a décidé de ne pas constater d'impôt différé actif sur les différences temporelles et sur les déficits fiscaux au-delà des impôts différés passif constatés sur les différences temporelles.

3.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend la trésorerie en banque et la caisse.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des valeurs mobilières de placement et sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

3.14 Intérêts minoritaires

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le groupe.

3.15 Provisions pour Risques et Charges

Suivant la norme IFRS 37, Provisions et passifs éventuels, une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle doit être comptabilisée lorsque :

- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

3.15.1 Provision pour indemnité de départ en retraite

Le Groupe accorde aux salariés des sociétés françaises des indemnités de départ en retraite.

La base de cette provision est conforme aux dispositions de la convention collective de la Métallurgie.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, l'obligation nette du Groupe est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Les engagements de retraites et assimilés sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetés.

Les écarts actuariels sont traités selon la méthode du corridor.

Le Groupe n'a pas d'engagement à prestations définies envers le personnel autre que l'IDR (Indemnité de départ à la retraite). Le groupe ne dispose pas d'actifs dédiés aux engagements envers le personnel.

3.15.2 Provision pour litiges et provisions pour garantie de livraison

La provision pour garantie sur livraison destinée à couvrir les frais de duplication, d'administration et d'expédition de logiciels susceptibles de remplacer des produits livrés en clientèle est devenue caduque : les clients ont maintenant la possibilité de télécharger le logiciel ou la mise à jour par Internet à l'aide de leur numéro de contrat de support.

Le groupe est engagé dans des contentieux aux Prud'hommes et avec certains créanciers.

Ces divers engagements correspondent à des obligations donnant lieu à une probable sortie de ressources dont le montant est déterminé avec fiabilité.

3.16 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières comprennent :

- les avances de comptes courants d'associés
- les dettes liées aux contrats de location-financement
- les concours bancaires

3.17 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires résulte essentiellement de concessions de licences de logiciels, de ventes de matériels et de prestations de services liées au traitement de l'information.

- Licences de logiciels et ventes de matériels

Les redevances afférentes aux licences de logiciels sont comptabilisées en chiffre d'affaires au moment de la livraison des produits dans la mesure où aucune obligation n'existe à l'égard des clients.

Le chiffre d'affaires correspondant aux ventes de matériels est considéré comme acquis par la livraison des produits.

- Prestations de services

Les prestations de services sont reconnues à l'avancement. Les contrats de maintenance vendus aux clients courent sur une période de 12 mois et peuvent donc s'étaler sur deux exercices. La part du contrat de maintenance se rapportant à l'exercice à venir est comptabilisée en produits constatés d'avance selon un mode de répartition calculé prorata temporis.

3.18 Résultat par action

Les résultats par action sont calculés à partir du résultat net part du groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre d'actions existant à la date d'arrêté
- Le résultat net dilué par action prend en compte toutes les options de souscription d'actions déjà attribuées ou encore attribuables dans les limites en nombre et en délai fixées par les assemblées générales ayant autorisé la constitution des plans. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.

3.19 Informations sectorielles

En application de la norme IAS 14 le groupe a retenu le secteur d'activité en tant que secteur primaire et le secteur géographique en tant que secteur secondaire. Les différents secteurs retenus sont :

Secteur d'activité :

- Edition de logiciel

Secteur géographique :

- Europe
- USA

4. RAPPEL DES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

4.1 Activités du Groupe

Editeur de solutions logicielles dédiées au déploiement, à l'exploitation et à la maintenance des applications métier, Prologue a pour vocation d'accompagner ses clients dans les mutations technologiques pour leur permettre de se concentrer sur leur cœur de métier.

Prologue se donne 3 missions essentielles :

- Faciliter le déploiement, l'exploitation et la maintenance des applications métier des entreprises sur la base d'architectures évolutives,
- Répondre aux nouveaux besoins des entreprises : mobilité, sécurité, travail collaboratif, échanges de données ...,
- Offrir une compatibilité entre les plates-formes LINUX et Windows.

Notre offre :

C'est en capitalisant sur son expérience de plus de 20 ans, que Prologue a conçu et développé la nouvelle plate-forme Use it Suite qui regroupe et met en synergie les expertises du groupe dans des domaines à forte valeur ajoutée : mobilité, sécurité, dématérialisation, passerelles de communication...

Use it Suite exploite la technologie Linux et intègre l'expertise de Prologue en matière de système d'exploitation.

Les applications cohabitent à moindre coût dans un environnement ouvert, évolutif et communicant.

Conçue dans une démarche industrielle, Use it Suite se différencie essentiellement par :

- Sa forte capacité à interconnecter de multiples applications,
- Sa facilité de déploiement à une échelle industrielle,
- Sa richesse fonctionnelle,
- Sa capacité de communication « universelle » :
- Sa compatibilité ascendante.

4.2 Poursuite des restructurations juridiques et des regroupements du personnel dans le Groupe

En application des objectifs de regroupements opérationnels et juridiques fixés par le groupe Prologue, Prologue Services a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de la société mère.

Le personnel du groupe en France est maintenant regroupé en deux entités Prologue et Imecom SA.

4.3 Plan de continuation

Le 2 novembre 2004 Prologue Software et la plupart de ses filiales françaises (ASP One, Imecom, Imecom Group, Alinka, Prologue Services, Cryptogram, Affixe Technologies, Spartacom) ont été amenées à déposer au Tribunal de Commerce d'Evry une déclaration de cessation de paiements.

Le 24 janvier 2005, le Tribunal de Commerce d'Evry a prononcé la mise en redressement judiciaire des sociétés Man Man's Solutions et Almasanté.

Le 18 avril 2005, le Tribunal de Commerce d'Evry a prolongé la période d'observation des entités du Groupe Prologue jusqu'au 18 octobre 2005 et prononcé la confusion des patrimoines des sociétés susvisées.

Par jugement en date du 7 novembre 2005 le Tribunal de Commerce a approuvé le plan de continuation présenté par la société.

Ce plan prévoyait entre autres :

- la durée du plan à 10 ans pour expirer le 7 novembre 2015.
- Le remboursement du passif selon deux options :
 - option A - règlement des créances à hauteur de 20% dès la réalisation de l'augmentation de capital.
 - option B - remboursement à 100% du montant des créances en dix ans à terme échu et dix échéances successives de 3%, 3%, 5%, 5%, 8%, 8%, 15%, 15%, 19% et 19 %.
- une augmentation de capital de 7 M€ qui devait intervenir au plus tard le 30 avril 2006 et à laquelle les principaux actionnaires du Groupe s'étaient engagés à participer.

L'augmentation de capital prévue dans le jugement d'adoption du plan ne pouvant être réalisée dans le délai prévu du 30 avril 2006, il a été déposé, le **24 mars 2006**, au greffe du Tribunal de Commerce une requête afin de modification de plan de continuation par laquelle il a été sollicité :

- Un délai supplémentaire de trois mois pour la première partie de l'augmentation de capital et pour le paiement corrélatif des créanciers de l'option A
- Un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2006 pour procéder à l'augmentation de capital de 5 millions d'euros.

Le 11 septembre 2006 le Tribunal de Commerce a examiné la demande de modification déposée le 24 mars 2006.

Cependant, le délai de 3 mois supplémentaire sollicité étant déjà expiré, l'affaire a été renvoyée au 11 décembre 2006.

Le 11 décembre 2006, le Tribunal de Commerce a accepté les demandes de modifications suivantes du plan, soit :

- Un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2006 pour effectuer une augmentation de capital de 4 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription et pour le paiement corrélatif des créanciers de l'option A .
- Une seconde opération de capitalisation de 3 millions d'euros pour rester en conformité avec les engagements du plan de continuation devant intervenir avant le 31 décembre 2007.

Règlements des créances « option A » du plan de continuation :

Le 14 décembre 2006, dans l'attente du visa de l'AMF, les avances correspondant aux engagements de souscription à l'augmentation de capital ont été déposés sur un compte séquestre à la CARPA-Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats- à hauteur 3 235 K€.

Le 26 décembre 2006, la CARPA a émis les chèques de remboursement des créanciers ayant opté pour l' « option A » (règlement de 20 % de leur créance) pour un montant de 1 260 K€.

Les chèques ont été envoyés aux différents créanciers le 28 décembre 2006 par le commissaire à l'exécution du plan.

Le produit enregistré à la clôture de l'exercice correspondant à l'abandon de 80 % de ces créances s'élève à 4,8 millions d'euros.

Autres ajustements comptables liés au Redressement Judiciaire :

Les créances non produites et forcloses ainsi que les ajustements de production ont été également comptabilisés au cours de cet exercice. Le produit enregistré représente 4,8 millions d'euros.

Le total des produits liés au redressement judiciaire (9,6 millions d'euros) est inclus dans les charges et produits opérationnels- cf § 5.2.7

4.4 Autres faits caractéristiques

CAPITAL

Lors des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de Prologue du **1 août 2006** les résolutions suivantes ont été adoptées :

- constatation d'une augmentation de capital de 43 561,65 € liée à l'exercice de BSA attribués lors de l'augmentation de capital de octobre 2004 portant ainsi le capital à 9 763 219,95 €,
- tous pouvoirs sont donnés au conseil d'administration pour décider de la mise en œuvre de :
 - - la réduction de capital en réduisant la valeur du nominal de 0,15 € à 0,01 €, ramenant ainsi le capital à 650 881,33 €
 - - regroupement des actions de 0,01 € chacune de façon à ce que 100 actions de valeur nominale 0,01 € chacune devienne 1 action de 1 € de valeur nominale, et ce à compter de l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus (document de référence 2005 et note d'opération de décembre 2007).
 - - faire une ou plusieurs augmentation(s) de capital dont le montant en numéraire ne pourra être supérieur à 40 000 000 € en nominal auquel s'ajoutera le cas échéant l'émission de titres de créances dont le montant nominal ne pourra excéder 20 000 000 €,
 - - faire une augmentation de capital au bénéfice des salariés dans la limite de 1% du montant global d'augmentation de capital soit 400 000 €,
 - - l'attribution de 3% du capital social sous forme de stocks-options au profit de Monsieur Eric Dermont.

Lors du Conseil d'Administration de Prologue du 21 septembre 2006 les décisions suivantes ont été prises :

- réduction de capital en réduisant la valeur du nominal de 0,15 € à 0,01 € ramenant ainsi le capital à 650 881,33 €,
- regroupement des actions de 0,01 € chacune de façon à ce que 100 actions de valeur nominale 0,01 € chacune devienne 1 action de 1 € de valeur nominale,
- et ce à compter de l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus.

Lors du Conseil d'Administration de Prologue du 07 décembre 2006, les décisions suivantes ont été prises :

- Procéder à l'augmentation du capital d'un montant maximum de 4 339 000 € au moyen de l'émission contre numéraire ou par compensation de créances d'un nombre maximum de 4 339 000 actions de 1 €.

Cette augmentation de capital sera réalisée à titre irréductible avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront demander à souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Les actions éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible, dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions anciennes dont les droits préférentiels de souscription auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'actions nouvelles.

Le total des engagements se montait à 3 350 K€ soit 77,21% du montant total de l'augmentation de capital.

- Ne pas procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés.

Le **14 décembre 2006**, dans l'attente du visa de l'AMF, les avances correspondant aux engagements de souscription à l'augmentation de capital ont été déposés sur un compte séquestre à la CARPA -Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats- à hauteur 3 235 K€.

- L'augmentation de capital de 4,3 M€ permettra en particulier à Prologue de financer son besoin en fonds de roulement et d'assurer le paiement des premières échéances de ses obligations dans le cadre du plan de continuation et celles de ses filiales (Imecom SA et Imecom Group) et de financer ses projets de recherche et développement ainsi que son développement commercial.

DIVERS

Lors des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de Prologue du **1 août 2006** les résolutions suivantes ont été adoptées :

- modification des droits de vote ramenant à 2 ans le délai de détention d'une action pour bénéficier d'un droit de vote double (ce délai était de 4 ans auparavant),
- à compter de cette date la dénomination sociale de la société est PROLOGUE,

Lors du Conseil d'Administration de Prologue du **07 décembre 2006**, il est fait état de la situation avec la filiale Alhambra.

Les administrateurs de Prologue doivent se prononcer sur la levée d'options d'achats concernant les 28 % du capital d'Alhambra sur les 33 % détenus par les deux dirigeants actuels de la société. Contractuellement, cette opération est exerçable entre le 1er et le 15 juillet 2007. A l'unanimité, la décision a été prise de lever l'option accordée à Prologue, sous réserve d'un audit indépendant des comptes au 31-12-2006 et 31-05-2007.

Lors de l'Assemblée Générale d'Imecom Group du 3 mars 2006 de nouveaux administrateurs ont été nommés (Monsieur Dermont, Monsieur José Alves-Torres et la société Prologue représentée par monsieur Jean-Marc Billy) pour six exercices soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2010.

Lors du Conseil d'Administration d'Imecom Group du 3 mars 2006, Monsieur Eric Dermont a été nommé Président Directeur Général de Imecom Group pour toute la durée de son mandat.

Visa de l'AMF- Autorité des marchés financiers :

Après soumission du prospectus à l'AMF afin de le mettre à disposition du public à l'occasion de l'augmentation de capital de PROLOGUE, le document de référence a été enregistré sous le numéro R 06-195 .

Par décision en date du **21 décembre 2006** l'AMF a apposé son visa sous le numéro 06-485 sur ce prospectus.

4.5 Autres titres donnant accès au capital

BSA – OBSAR

Il a été émis, le 27 juin 2002, 265 388 obligations à bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR) d'une valeur nominale unitaire de 30 €. A chaque obligation sont attachés cinq (5) BSAR « A » et 5 BSAR « B ». En conséquence, il a été émis : 1 326 940 BSAR "A", 1 326 940 BSAR "B".Préalablement à cette opération, il a été établi un prospectus ayant reçu de la Commission des Opérations de Bourse le visa n° 02-752 en date du 17 juin 2002. Le montant souscrit au titre de cette opération est de 7.961.640 €.

Les comptes relatifs aux titres détenus par les établissements bancaires, signataires du protocole bancaire de 2004 ont donc été régularisés en 2005.

Indépendamment des établissements bancaires, il reste 5 388 OBSAR détenues par d'autres porteurs pour un total de 161 640 € en principal. Cette somme fait partie des créances admises dans le cadre du redressement judiciaire de Prologue. Ce créancier ayant opté pour l'option B, le règlement s'étalera sur 10 années.

4.6 Participations

Le Périmètre de consolidation de l'exercice est présenté au paragraphe 2.1.

Trois filiales détenues à 100 % par PROLOGUE maison mère ont été dissoutes par voie de Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) à PROLOGUE. Ces transmissions universelles de patrimoine sont devenues effectives au 31 décembre 2006.

Les filiales concernées sont :

- Affixe Technologies
- Prologue Services
- Spartacom SA

4.7 Evaluation des dettes étalées dans le cadre du plan de continuation

Suite à l'arrêté de l'état des créances dans le cadre de la procédure collective du Groupe Prologue, les dettes ont été rééchelonnées sur une durée de 10 ans.

Au 31/12/2006, du fait de l'approbation par le Tribunal de commerce du plan de continuation, les échéances des dettes des créanciers ayant accepté l'option B ont été arrêtées et étalées jusqu'à 10 ans.

Le paragraphe AG4 de l'annexe A de l'IAS 32 précise que les dettes liées à la procédure collective sont des passifs financiers au sens de l'IAS 32.

Compte tenu de la nature des dettes liées à la procédure collective à rembourser dans le cadre du plan de continuation, le Groupe va conserver ce passif jusqu'à échéance.

Compte tenu de la modification substantielle des termes du passif initial, les paragraphes 40 et 41 de la norme IAS 39 qui précisent dans quels cas une entreprise doit décomptabiliser un passif financier de son bilan au titre de l'extinction de son passif initial et comptabiliser un nouveau passif financier, trouvent à s'appliquer au cas des dettes liées à la procédure collective.

Par conséquent, les dettes relatives au plan de continuation ont été valorisées à leur valeur comptable actualisée compte tenu de la nouvelle durée de remboursement (jusqu'à 10 ans).

Du fait de la situation particulière du groupe, de l'inexistence d'un marché secondaire pour la dette du groupe et en l'absence de transaction de financement récente du groupe permettant d'appréhender une prime de risque, il a été retenu par prudence un taux d'actualisation de 4 % qui fait référence au taux de rémunération des obligations d'État sur 10 ans.

Le résultat de l'actualisation a été comptabilisé en tant que produit financier au compte de résultat.(cf § 5.2.8)

Durant les exercices subséquents, le Groupe constatera par le compte de résultat le coût financier de l'actualisation des dettes liées à la procédure collective, conformément à IAS 39-56, au travers du processus d'amortissement lors de chaque remboursement.

5. INFORMATIONS PERMETTANT LA COMPARABILITE DES COMPTES

5.1 POSTES DU BILAN

5.1.1 Ecarts d'acquisition

(en milliers d'Euros)

Désignation	Valeur Brute		Dépréciations			Valeur Nette	
	31.12.2005	+ ou (-)	31.12.2006	31.12.2005	+ ou (-)		31.12.2006
Prologue	5 625		5 625	5 625		5 625	0
Alhambra	4 086		4 086	581		581	3 505
Eidos (2)	450	111	561	11		11	550
Ergonet	1 057		1 057	1 057		1 057	0
IMECOM Group	2 279		2 279	2 279		2 279	0
Prologue Services (1)	518	(518)	-	518	(518)	-	0
Spartacom SA (1)	1 318	(1 318)	-	1 318	(1 318)	-	0
Thinweb	640		640	640		640	0
Wizard	709		709	709		709	0
Affixe Technologies (1)	24	(24)	-	24	(24)	-	-
Prologue GmbH	26		26	26		26	-
Prologue Espagne	5		5	5		5	-
Total	16 737	(1 749)	14 988	12 793	(1 860)	10 933	4 055

(1) Affixe Technologies, Prologue Services, et Spartacom SA ont fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) au profit de Prologue maison mère cf. 2.2

(2) L'augmentation de la valeur brute de 111 K€ correspond au complément de prix versé au titre du résultat 2006. Il s'agit du dernier complément de prix.

5.1.2 Immobilisations incorporelles

(en milliers d' Euros)

	31/12/2005	+	-	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2006
Valeurs brutes :						
Logiciels acquis, créés ou en cours de développement	3 023	155	8	(62)		3 108
Autres Immobilisations Incorporelles	77	-	8	-	-	69
Total	3 100	155	16	(62)		3 177
Amortissements :						
Logiciels acquis, créés ou en cours de développement	2 637	150	8	(47)	-	2 732
Autres Immobilisations Incorporelles	38	1	4	-	-	35
Total	2 675	151	12	(47)	-	2 767
Valeurs nettes :						
Logiciels acquis, créés ou en cours de développement	386	5	-	(15)	-	376
Autres Immobilisations Incorporelles	39	(1)	(4)	-	-	34
Total	425	4	(4)	(15)	-	410

5.1.3 Immobilisations corporelles

(en milliers d'Euros)

	31/12/2005	+	-	Reclassement	Ecart de conversion	31/12/2006
Valeurs brutes :						
Terrain	579	-	-	-	-	579
Constructions	3 453	5	-	-	-	3 458
Aménagements, mobilier, matériel	1 953	278	125	62	(12)	2 156
Matériel informatique	455	67	156	-	-	366
Total	6 440	350	281	62	(12)	6 559
Amortissements :						
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	1 523	79	-	-	-	1 602
Aménagements, mobilier, matériel	1 445	219	121	47	(12)	1 578
Matériel informatique	418	37	156	-	-	299
Total	3 386	335	277	47	(12)	3 479
Valeurs nettes :						
Terrain	579	-	-	-	-	579
Constructions	1 930	(74)	-	-	-	1 856
Aménagements, mobilier, matériel	508	59	(4)	15	-	578
Matériel informatique	37	30	-	-	-	67
Total	3 054	15	(4)	15	-	3 080

5.1.4 Actifs financiers

(en milliers d'Euros)

	31/12/2005	+	-	31/12/2006
Valeurs brutes				
Autres titres de participation	1	2	-	3
Prêts (1)	245	-	-	245
Autres (dépôts et cautionnements)	284	10	(167)	127
Total	530	12	(167)	375
Dépréciations				
Autres titres de participation	-	-	-	-
Prêts (1)	(245)	-	-	(245)
Autres (dépôts et cautionnements)	(188)	-	162	(26)
Total	(433)	-	162	(271)
Valeurs nettes comptables				
Autres titres de participation	1	2	-	3
Prêts (1)	-	-	-	-
Autres (dépôts et cautionnements)	96	10	(5)	101
Total valeurs nettes	97	12	(5)	104

(1) Le poste prêts est constitué uniquement de prêts au personnel

5.1.5 Actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2006, les actifs et passifs financiers selon les catégories identifiées par IAS 32/39 sont ainsi classés :

(en milliers d'Euros)

CLASSEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS		
Classement IAS 32-39	Passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat	prêts et créances
Actifs financiers		104
Clients et comptes rattachés		5 149
Charges constatées d'avance		130
Avoirs à recevoir		22
TVA		669
Autres créances fiscales		64
Compte de garantie et réserve Factor		894
Autres débiteurs (nets)		126
Emprunts et dettes financières long terme	3 210	
Fournisseurs et comptes rattachés long terme	2 421	
Autres passifs non courants	14 227	
Emprunts et dettes financières court terme	1 897	
Fournisseurs et comptes rattachés court terme	2 526	
Autres dettes courantes	8 924	

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire. Les actifs financiers entrent au bilan à leur juste valeur initiale. Leur évaluation ultérieure correspond, en fonction de leur classification soit à la juste valeur, soit au coût amorti.

5.1.6 Stocks et en-cours

Ce poste comprend les stocks de périphériques, documentations et fournitures diverses ainsi que les encours de prestations de services.

(en milliers d'Euros)

	31/12/2005	Variations	31/12/2006
Stocks de périphériques	1 841	(655)	1 186
Encours de prestations	-	-	-
Dépréciations des stocks	(591)	182	(409)
Total	1 250	(473)	777

5.1.7 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'Euros)

	31/12/2006	31/12/2005
Clients et comptes rattachés	6 888	7 070
Effets à recevoir	19	201
Factures à établir	16	18
Clients douteux	407	358
Dépréciations créances douteuses ou litigieuses	(2 181)	(2 237)
Total	5 149	5 410

Note : Seules les créances garanties sont cédées par voie de subrogation au factor. En conséquence, elles ne figurent plus au poste Clients dès leur cession. Le montant moyen de l'encours des créances cédées est voisin de 2,0 millions d'euros.

5.1.8 Autres créances courantes

	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2006	31/12/2005
Avoirs à recevoir	22	434
Personnel et organismes sociaux	101	58
TVA déductible	669	2 560
Autres créances fiscales	64	263
Comptes de garantie et réserve factor	894	989
Débiteur M.Monterrubio (Alhambra)	322	322
Débiteur M.Perez (Alhambra)	322	322
Débiteur Administrateur Judiciaire	-	162
Autres Débiteurs	267	188
Charges constatées d'avance	130	156
Dépréciation débiteurs M.Monterrubio et Perez	(644)	(644)
Dépréciation Autres débiteurs	(141)	(142)
Depreciation Carry Back	-	(191)
Total	2 006	4 477

5.1.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie figure à la page 5.

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2006	31/12/2005
Valeurs mobilières de placement (1)	107	154
Disponibilités	1 583	1 076
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 690	1 230
Concours bancaires courants-non courants	(736)	(1 226)
Total	954	4

(1) Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV de trésorerie à capitalisation.

Il n'existe aucune restriction à l'utilisation de la trésorerie des sociétés consolidées.

5.1.10 Dépréciation des actifs courants

	(en milliers d'Euros)			
	31/12/2005	Dotations	Reprises	31/12/2006
Stocks	591	409	591	409
Clients et comptes Rattachés	2 237	564	620	2 181
Autres actifs courants	977	-	192	785
Total	3 805	973	1 403	3 375

5.1.11 Evolution du capital social

Le capital social de 650 881,33 € est composé de 65 088 133 actions de €. 0,01 chacune.

L'évolution du capital se présente comme suit :

Capital	Nombre d'actions
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier 2005	64 797 722
Nombre d'actions au 1^{er} janvier 2006	64 797 722
Augmentation de capital par exercice de BSA (1 ^{er} août 2006)	290 411
Nombre d'actions au 31 décembre 2006	65 088 133
Primes	en milliers d'euros
Primes au 1 ^{er} janvier 2005	2 999
Primes au 1^{er} janvier 2006	2 999
Augmentation de capital par exercice de BSA (1 ^{er} août 2006)	14
Affectation au Report à nouveau (1 ^{er} août 2006)	(3 013)
Primes au 31 décembre 2006	-

Le détail des opérations effectuées sur le capital est détaillé au § 4.4.

5.1.12 Plans d'options de souscription d'actions et émission de BSA

Les opérations décrites ci-dessous correspondent à des paiements par actions dont les modalités de traitement sont fixées par la norme IFRS 2, paiements par actions. Les dispositions transitoires de cette norme précisent que celle-ci ne s'appliquera qu'aux options sur intérêts de capitaux propres octroyées après le 7 novembre 2002 et dont la période d'exercice se poursuit.

En conséquence, la comptabilisation et l'évaluation des plans d'options ne sont pas affectées par le passage aux normes IFRS.

o **Plans d'options du 25 mai 1999 et du 11 février 2000**

Les Assemblées Générales du 25 mai 1999 et du 11 février 2000 ont autorisé le Conseil d'Administration (ou le Directoire) à attribuer à certains salariés et dirigeants du Groupe des options de souscription d'actions portant sur un total de 100 000 actions de 3,05 € (20 FRF) de nominal. A la suite de la division par cinq de la valeur nominale d'une action, le nombre total des options à attribuer s'élève à 500 000.

Le Directoire a attribué le 18 août 2000 :

- au titre du plan d'options du 25 mai 1999 : 250 000 options au prix de 8 euros par action,
- au titre du plan d'options du 11 février 2000 : 91 800 options au prix de 8 euros par action.

A l'ouverture de l'exercice 2006, le nombre d'options restant à lever s'établissait ainsi :

- au titre du plan d'options du 25 mai 1999 : 34 400 options,
- au titre du plan d'options du 11 février 2000 : 4 200 options.

A la clôture de l'exercice 2006 :

- 4 400 options ont été retirées du plan d'options du 25 mai 1999 et 4 000 options l'ont été au titre du plan d'options du 11 février 2000, suite au départ des bénéficiaires concernés.
- aucune option n'a été levée.
- les options restant à exercer au titre des deux plans d'options de 1999 et 2000 s'élèvent respectivement à 30 000 et 200.

Le tableau suivant donne les principales informations concernant ces plans d'options :

Date de l'assemblée d'origine	25 mai 1999	11 fév. 2000
Nombre maximum d'options autorisées	250 000	250 000
Nombre d'options attribuées	250 000	91 800
Date du Conseil d'Administration (ou du Directoire)	18 août 2000	18 août 2000
Nombre d'options attribuées restant à exercer	30 000	200
Nombre d'actions non regroupées de 0,01 € nominal correspondantes pouvant être souscrites	30 000	200
Point de départ d'exercice des options	18 août 2002	18 août 2002
Date d'expiration des options	17 août 2007	17 août 2007
Prix de souscription par action	8 euros	8 euros

En cas d'exercice de toutes les options de souscription d'actions (attribuées et restant à exercer), la dilution potentielle du capital à la clôture de l'exercice n'est pas significative.

o **Bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)**

Les bons de souscription d'actions remboursables correspondent à des instruments financiers au sens de l'IAS 39. Or le choix du groupe Prologue est de ne pas mentionner d'information comparative portant sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers. De ce fait, les modalités d'évaluation de ces instruments ne sont pas modifiées pour l'exercice 2006.

Comme indiqué au paragraphe 4.5, il a été créé le 27 juin 2002 1 326 940 BSAR « A » et 1 326 940 BSAR « B » lors de l'émission d'Obligations à Bon de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR).

Indépendamment des établissements bancaires, il reste 5 388 OBSAR détenues par d'autres porteurs pour un total de 161 640 € en principal.

Cette somme fait partie des créances admises au passif dans le cadre du plan de continuation de Prologue – cf. § 4.3. Ce créancier ayant opté pour l'option B, le règlement s'étalera sur 10 années.

Au 31 décembre 2006, les BSAR ont une valeur nulle.

5.1.13 Réserves et résultat consolidés

La décomposition entre les réserves consolidées d'une part, le résultat consolidé d'autre part, a été explicitée dans le tableau de variation des capitaux propres.

5.1.14 Intérêts minoritaires

Les Intérêts minoritaires, représentant la quote-part de la situation nette des sociétés consolidées revenant aux actionnaires minoritaires, sont ainsi composés:

				(en milliers d'Euros)
	31/12/2005	Affectation du résultat	Distribution des dividendes	31/12/2006
Alhambra	735	195	(56)	874
Total	735	195	(56)	874

5.1.15 Emprunts et dettes financières long terme

	(en milliers d'Euros)			
	31/12/2006	1-5 ans	>5 ans	31/12/2005
Dettes OBSAR (Procédure Collective)	160	49	111	157
Emprunt lié au retraitement du contrat de crédit-bail immobilier	2 105	1 463	642	2 421
Dettes financières (Procédure Collective)	240	74	166	-
Dettes financières autres	705	705	-	-
Total	3 210	2 291	919	2 578

5.1.16 Fournisseurs et comptes rattachés (courants et non courants)

	(en milliers d'euros)				
	31/12/2006	<1 an	1-5 ans	>5 ans	31/12/2005
		Courants	Non courants (*)		
Fournisseurs	2 776	2 037	739		5 476
Fournisseurs (Procédure collective)	1 900	218	518	1 164	5 419
Fournisseurs Factures à recevoir	271	271			664
Total	4 947	2 526	1 257	1 164	11 559

(*) Le total des fournisseurs «non courants» de la procédure collective s'élève à 1 682 K€

5.1.17 Autres passifs non courants

	(en milliers d'Euros)			
	31/12/2006	1-5 ans	>5 ans	31/12/2005
Avances conditionnées	593	183	410	1 461
Dettes sociales et fiscales	12 360	6 218	6 142	18 522
Impôt Différé Passif	87	87	-	87
Crédit vendeur	1 062	327	735	2 173
Autres	125	108	17	-
Total	14 227	6 923	7 304	22 243

La plupart de ces montants sont liées à la procédure collective

5.1.18 Emprunts et dettes financières court terme

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2006	31/12/2005
Dettes OBSAR (Procédure Collective)	13	5
Emprunt lié au retraitement du contrat de crédit-bail immobilier	316	298
Dettes financières Court Terme (1)	17	1 793
Associés- Versements anticipés sur augmentation de capital	1 335	-
Comptes courants d'associés	82	195
Concours bancaires courants	134	1 226
Autres	-	1
Total	1 897	3 518

(1) Part à moins d'un an des dettes liées à la procédure collective

5.1.19 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'Euros)

	31/12/2005	Dotations	Reprises		Reclassement	31/12/2006
			Consommées	Non consommées		
Provisions pour restructuration	267	-	-	-	(220)	47
Indemnités de départ en retraite	185	32	-	-	.	217
Provision garantie sur livraisons	30	-	-	(30)	-	-
Litiges en cours	756	333	(165)	(99)	-	825
Pénalités	378	-	-	(378)	-	-
Autres	264	78	-	-	220	562
Total	1 880	443	(165)	(507)	-	1 651

Les provisions ci-dessus listées s'analysent ainsi :

- « Provisions pour restructuration » constituées des charges liées aux licenciements et transactions conclues en fin d'exercice 2004 et sur 2005.

- « Litiges en cours » : Ce poste est constitué principalement de litiges prud'homaux en cours (760 K€)

- « Autres » : Ce poste concerne essentiellement le risque encouru par la fermeture de la filiale Prologue Belgique.

○ **Provisions pour indemnités de départ en retraite**

Les indemnités de départ à la retraite sont versées en une fois au moment du départ à la retraite. La charge correspondante est prise en compte dans le résultat sur l'exercice.

Cette comptabilisation suit les règles détaillées au § 3.15.1

- La valeur actuelle totale de l'obligation au 31/12/2006 est de 206 K€ contre 185 K€ au 31/12/2005 et 193 K€ au 31/12/2004
- Le coût des services rendus durant l'exercice 2006 est de 37 K€
- Le coût financier de la période correspond à un produit de 56 K€
- Les écarts actuariels totaux non encore comptabilisés à la clôture se montent à 11 K€.
- Les prestations servies sur l'exercice ainsi que le coût des services passés sont nuls
- Le montant des écarts actuariels comptabilisés dans le compte de résultat de la période est de 5 K€

Les principales hypothèses retenues en 2004, 2005 et 2006 sont les suivantes :

	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Effectif fin de période	130	131	179
Engagement envers le personnel comptabilisé	217 K€	185 K€	193 K€
Taux d'actualisation	4,5 %	3 %	3 %
Taux de charges sociales	40 %	37 %	37 %
Taux d'inflation	0 %	0 %	0 %
Taux de progression des salaires	2 %	2 %	2 %
	18-39 ans : 5 %	0 %	0 %
Taux de rotation des salariés	40-49 ans : 3 %		
	50-65 ans : 1 %		
Ecarts actuariels restant à comptabiliser à la clôture	11 K€	0 K€	0 K€
Ajustements liés à l'expérience (en % de l'engagement)	21 %	0 %	0 %

5.1.20 Autres dettes courantes

	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2006	31/12/2005
Avances conditionnées (Procédure collective)	48	45
Dettes sociales et fiscales (1)	5 148	6 521
Crédit vendeur (Procédure collective)	131	67
Produits constatés d'avance	3 476	2 459
Autres	121	547
Total	8 924	9 639

(1) Les dettes sociales et fiscales courante se détaillent ainsi :

Dettes sociales : 3 120 K€

- Personnel et comptes rattachés : 1 268 K€
- Organismes sociaux : 1 101 K€
- Dettes sociales (Procédure Collective) –Part à moins d'un an : 751 K€

Dettes fiscales : 2 028 K€

- TVA : 963 K€
- Autres Impôts et Taxes : 780 K€
- Dettes fiscales (Procédure Collective) –Part à moins d'un an : 285 K€

5.2 COMPTE DE RESULTAT**5.2.1 Ventilation du chiffre d'affaires par métier**

	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2006	31/12/2005
Edition de Logiciels	27 638	26 619
Total	27 638	26 619

5.2.2 Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique

	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2006	31/12/2005
Ventes Europe	26 710	25 853
Ventes USA	928	766
Total	27 638	26 619

5.2.3 Achats consommés

	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2006	31/12/2005
Achats	7 657	5 594
Variations de stocks	456	68
Autres achats et sous-traitance	179	1 235
Total	8 292	6 897

5.2.4 Charges de personnel et effectif

○ Tableau d'analyse

	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2006	31/12/2005
Salaires et traitements	9 714	11 001
Charges sociales	3 648	4 144
Total	13 362	15 145

○ Effectif

	Europe	USA	Total 31/12/2006	Total 31/12/2005
Direction générale	8	1	9	9
Support technique	81	2	83	64
Commerciaux	40	3	43	43
Communication/marketing	10	1	11	13
Etudes / Production	92	-	92	113
Finances et administration	23	1	24	23
Qualité/informatique interne	6	-	6	5
Total	260	8	268	270

5.2.5 Charges externes

	31/12/2006	31/12/2005
Locations immobilières et charges locatives	98	461
Sous-traitance et honoraires	2 411	1 565
Publicité et communication	255	448
Frais généraux, locations mobilières, entretien et	654	891
Personnel extérieur	109	197
Transports, déplacements, télécommunications	758	1 127
Autres	50	3
Total	4 335	4 686

5.2.6 Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations

	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2006	31/12/2005
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(151)	(150)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(333)	(393)
Dotations aux amortissements	(484)	(543)
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	(973)	(1 111)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(85)	(125)
Dotations aux provisions et dépréciations	(1 058)	(1 236)
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	1 212	305
Reprises sur provisions pour risques et charges	156	209
Reprises sur provisions et dépréciations	1 368	514
Total dépréciations	310	(722)

5.2.7 Autres produits et charges opérationnels

La définition retenue par le groupe pour la catégorie « Autres produits et charges opérationnels » ne porte que sur les évènements dont le caractère est inhabituel, anormal, peu fréquent et dont le montant est particulièrement significatif.

En 2006, il a été décidé de faire entrer dans cette catégorie les éléments suivants :

- les ajustements de charges et produits dans le cadre du redressement judiciaire et du plan de continuation validé par le Tribunal de Commerce
- les charges liées aux litiges prud'homaux

Le choix de ces éléments est motivé par leur caractère inhabituel et permet de les distinguer des autres opérations réellement courantes.

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2006	31/12/2005
Ajustements liés au Redressement Judiciaire	9 609	(50)
Charges liées aux litiges prud'homaux	(187)	(235)
Résultat sur cessions d'immobilisations	-	178
Abandon de créances (Liquidation judiciaire Pagemed)	-	552
Produits et charges liés à la restructuration	-	40
Autres produits et charges	154	(48)
Autres produits et charges opérationnels	9 576	437

5.2.8 Résultat financier net

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2006	31/12/2005
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	4	-
Intérêts et charges financiers	(111)	(78)
Charges liés au retraitement du crédit-bail immobilier	(145)	(162)
Coût de l'endettement net	(252)	(240)
Dotations et reprises aux amortissements et provisions financières	162	(91)
Gains et Pertes de Changes	34	(100)
Abandon de créance lié au Protocole bancaire	-	10 617
Actualisation de la Dette liée au Redressement Judiciaire (*)	3 705	-
Autres produits et charges financiers	(8)	5
Autres Produits et Charges Financiers	3 893	10 431

(*) L'explication relative à la comptabilisation de cette actualisation est détaillée au § 4.7

5.2.9 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

	(en milliers d'euros)	
	2006	2005
Résultat net	13 969	8 163
Charge d'Impôts	(322)	(384)
Résultat avant impôt	14 291	8 547
Taux d'imposition théorique	34,43 %	34,93 %
Charge d'impôt théorique	(4 920)	(2 986)
Rapprochement		-
Effet des pertes de l'exercice non activées	(1)	(369)
Utilisation de reports déficitaires non activés	4 603	3 093
Différentiel de taux – France / étranger	8	3
Autres	(12)	(126)
Charge réelle d'impôt	(322)	(384)
Taux d'imposition effectif	2,25 %	4,50 %

5.2.10 Résultat par action

	(en Euros)	
	31/12/2006	31/12/2005
Nombre d'actions		
▫ Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier	64 797 722	64 797 722
▫ Augmentation du capital	290 411	-
Sous-total	65 088 133	64 797 722
▫ Impact de rachats/cessions d'actions propres	-	-
Total	65 088 133	64 797 722
Nombre moyen d'actions après effet dilutif		
▫ Nombre moyen pondéré avant effet dilutif	64 919 456	64 797 722
▫ 5 388 OBSAR donnant droit à 26 940 actions	26 940	53 880
Total	64 946 396	64 851 602
Résultat net (part du Groupe) (K€)	13 774	7 964
Résultat par action (€)	0,21	0,12
Résultat par action dilué (€)	0,21	0,12

Le détail des opérations effectuées sur le capital est détaillé au § 4.4.

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Résultat sectoriel par métier

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2006	31/12/2005
Edition de Logiciels		
Chiffre d'affaires	27 638	26 619
Résultat opérationnel courant	1 074	(2 081)
Résultat opérationnel	10 650	(1 644)

Résultat sectoriel par zone géographique

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2006	31/12/2005
Europe		
Chiffre d'affaires	26 710	25 853
Résultat opérationnel courant	914	(2 168)
Résultat opérationnel	10 490	(1 731)

	(en milliers d'euros)	
	31/12/2006	31/12/2005
USA		
Chiffre d'affaires	928	766
Résultat opérationnel courant	160	87
Résultat opérationnel	160	87

Ventilation sectorielle des principaux postes du bilan par métier et par zone géographique

31/12/2006	Actifs non courants	Stocks	Clients et comptes rattachés	Autres créances courantes	Dettes financières à court terme	Fournisseurs et comptes rattachés	Autres dettes courantes et non courantes
Europe	7 615	775	5 060	1 963	1 897	2 509	23 000
USA	34	2	89	43	-	17	151
Total métier	7 649	777	5 149	2 006	1 897	2 526	23 151

31/12/2005	Actifs non courants	Stocks	Clients et comptes rattachés	Autres créances courantes	Dettes financières à court terme	Fournisseurs et comptes rattachés	Autres dettes courantes et non courantes
Europe	7 453	1 250	5 306	4 427	6 096	11 530	31 758
USA	68	-	103	50	-	29	124
Total métier	7 521	1 250	5 409	4 477	6 096	11 559	31 882

7. FACTEURS DE RISQUES

7.1 Risques d'entreprise

Risque de liquidité

Pour financer ses besoins d'exploitation, au 31/12/2006, le groupe dispose :

- d'une trésorerie nette de 954 K€
- d'une ligne d'affacturage de 894 K€, sur laquelle est cédée environ 90 % du chiffre d'affaires France.

Le groupe ne dispose pas en France de ligne de crédit auprès d'établissements financiers (autorisation de découvert et escompte).

Le risque de liquidité demeure important compte tenu du passif à apurer.

Au 31 décembre 2006, le total des dettes remboursables en 10 ans s'élève à 17,3 M€ (non actualisées) dont 1,0 M€ à rembourser en 2007.

Les dettes correspondant à l'« option A » (règlement de 20 % et abandon de 80 % de la créance produite), ont, quant à elles, été remboursées sur l'exercice 2006.

En janvier 2007, Prologue a réalisé une augmentation de capital de 4 339 K€ dont 3 231 K€ en numéraire.

Risque de taux

Le groupe ne dispose pas, au 31/12/2006, d'actifs financiers soumis à des risques de taux.

L'endettement du Groupe est principalement lié :

- Aux dettes remboursables dans le cadre de la procédure collective.

L'ensemble de ces dettes ne porte plus intérêt

- Au crédit-bail servant à financer l'immeuble de notre maison mère pour une durée de 6,5 ans.

Le risque de taux de ce crédit est nul, il s'agit, en effet, d'un taux fixe.

Le groupe n'a pas d'instrument ou engagement hors bilan relatif à la position nette de la trésorerie.

Le risque de taux est donc nul.

Risque actions

Le groupe n'a pas d'actions auto détenues. Le groupe ne possède pas de portefeuille d'actions.

Les seuls titres détenus par le Groupe sont des SICAV monétaires à capitalisation.

Il n'y a pas de plus-value latente sur les instruments de trésorerie.

7.2 Risques commerciaux

Risques pays

97 % des activités du Groupe se réalise en Europe et 3 % sur le marché nord-américain (928 K€); les crises financières dans certains pays n'auront donc pas d'impact direct sur les activités et les résultats financiers du Groupe en 2006.

Risques de change

En dehors de la filiale américaine IMECOM Inc dont les opérations sont réalisées en dollars (US\$), celles des autres sociétés du Groupe sont effectuées en euros (€).

Le risque de change est non significatif.

7.3 Risques juridiques

Limites de la protection juridique de propriété intellectuelle

Prologue détient les copyrights sur ses produits, ses manuels opératoires, ses plaquettes commerciales ; les marques et les logos sont déposés (en France, auprès de l'INPI). Par ailleurs, tous les collaborateurs et les intervenants extérieurs sont liés par des engagements de confidentialité eue égard à l'information technique qu'ils manipulent.

Dans l'état actuel des lois française et américaine, les programmes informatiques développés à ce jour par Prologue et Imecom ne sont pas des inventions brevetables ; la protection de la société repose donc sur son savoir-faire et le respect des droits d'auteur et des licences concernant ses logiciels. Cependant, une bonne protection des droits d'auteur n'est pas garantie dans tous les pays. Des actions en justice peuvent s'avérer nécessaires et avoir une incidence sur les résultats de l'entreprise.

A ce jour, le Groupe ne fait l'objet ni n'a intenté aucun contentieux significatif en matière de droits d'auteur, marques, secrets de fabrique ou autres droits de propriété intellectuelle qui seraient fondé sur une éventuelle contrefaçon des droits de tiers.

7.4 Risques industriels et environnementaux

Pour satisfaire aux obligations prévues à l'article L.225-102-1 du code de commerce, il est précisé que les dirigeants du Groupe sont très attentifs au respect des exigences juridiques et réglementaires.

Par ailleurs, il est précisé que les activités des sociétés du Groupe n'ont aucune conséquence sur l'environnement telle que précisée par le décret du 20 février 2002.

Nous vous précisons que votre Groupe n'a pas d'installation visée par le paragraphe IV de l'article L.515-8 du code de l'environnement. Aucune mesure de prévention n'est donc à prévoir par les sociétés de votre Groupe au titre de l'art. 23 de la loi 2003-699 du 30 juillet 2003.

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1 FLUX DE TRESORERIE : VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

	(en milliers d'Euros)	
	31/12/2006	31/12/2005
Stocks	473	305
Clients et comptes rattachés	261	1 256
Fournisseurs et comptes rattachés	(6 612)	(292)
Autres créances, autres dettes et comptes de régularisation(*)	5 660	1 852
Total	(218)	3 121

(*) Variation des postes de salaires, charges sociales, Impôt sur les sociétés et produits constatés d'avance hors impôts différés et crédit vendeurs

Au 31/12/2006 le BFR est atypique du fait des exigences du plan de continuation, avec la prise en compte des abandons de créances, des remboursements (option A du plan) et de l'actualisation de la dette.

8.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan à la clôture de l'exercice sont les suivants :

Engagements reçus :

- Option d'achat accordée à Prologue concernant les 28% du capital d'Alhambra sur les 31.5 % détenus par les deux dirigeants actuels de la société Alhambra. Cette option est exerçable en juillet 2007 à un prix fixé à la plus élevée des grandeurs suivantes : (voir paragraphe 1.2.3)
 - 1,324 X BA
 - 903 K€ majorés d'intérêts au taux de 5% l'an,
 étant précisé que :
 - BA est le Résultat Net ajusté avant impôt et management fees d'Alhambra de l'exercice 2006.
 - le coefficient de 1,324 est le même que celui utilisé lors de la cession d'Alhambra en 2003

En tenant compte des résultats de 2006, le prix d'acquisition des titres serait de 1 220 K€.

Engagements donnés :

- Le fonds de commerce et les marques de Prologue avaient été nantis au profit des banques ayant octroyé des prêts RES. Les dettes ayant été intégralement remboursées, la mainlevée de nantissement est en cours.
- Au titre du réaménagement de la dette bancaire court terme, un certain nombre de garanties ont été conférées aux établissements bancaires, signataires de l'accord:
 - nantissement de premier et second rang du fonds commercial de Prologue ,
 - nantissement des actions détenues par Prologue des titres d'Imecom SA conféré à la Banque Populaire du Val de France.
- L'article 2 du protocole bancaire du 24 juin 2004 fait état d'une clause de retour à meilleure fortune. Les conditions d'application de cette clause sont les suivantes :
- Le principe d'un complément de prix est accepté par le Groupe Prologue. Ce complément de prix concerne uniquement les créanciers obligataires. Le montant du complément de prix sera de 15 % calculé sur la base de 50 % du montant initial des créances obligataires, avant abandon de créances, soit un complément de prix de 600 000 € qui sera réparti entre les porteurs d'obligations au prorata de la part de chacun.

Il sera impérativement dû aux banques, si, et seulement si, le flux de trésorerie généré par l'activité des exercices 2005, 2006 et 2007 est supérieur à 4 millions d'euros. Le flux net de trésorerie est défini dans le tableau des flux de trésorerie consolidée publié en annexe des comptes consolidés au 31 décembre de chaque année.

Si le flux net de trésorerie cumulé tel que défini ci-dessus est supérieur à 2 millions et inférieur à 4 millions d'euros, le complément de prix à répartir entre les porteurs d'obligations sera ramené à 300 000 euros.

Si le flux net de trésorerie cumulé tel que défini ci-dessus est inférieur à 2 millions d'euros, le groupe Prologue n'aura pas à s'acquitter d'un complément de prix.

Le règlement correspondant devra intervenir au plus tard le 30 septembre 2008.

Droits Individuels de Formation

Les heures capitalisées sur l'exercice au titre des droits individuels de formation et non consommées, au 31 décembre 2006, représentent 6 117 heures.

Compte tenu de l'avis rendu le 13 octobre 2004 par le comité d'urgence du conseil national de la comptabilité et de la situation de l'entreprise dans ce domaine, aucune provision n'a été constatée au titre de ce droit nouveau créé par la loi du 4 mai 2004.

Ces droits concernent les sociétés françaises Prologue (maison mère) et Imecom SA.

8.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

▪ Reprise de la cotation :

La cotation du titre Prologue a repris le **8 janvier 2007** suite au visa donné par l'Autorité des Marchés Financiers.

▪ Réalisation de l'augmentation de capital :

L'assemblée générale extraordinaire du 1er août 2006 avait décidé de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital pour un montant maximum de 40 000 000 d'euros dans un délai de 26 mois.

Les modalités d'une première augmentation de capital ont été décidées par le conseil d'administration du 07 décembre 2006 et précisées dans la note d'opération émise le 21 décembre 2006 et visée par l'AMF (numéro 06-485).

La période de souscription s'est ouverte du 11 au 18 janvier 2007 inclus.

Le **26 janvier 2007**, Prologue a réalisé avec succès son projet d'augmentation de capital par la souscription de 4 339 000 actions nouvelles au prix de 1€.

Cette augmentation de capital était assortie du maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Elle s'est réalisée de la façon suivante :

- versements bruts en numéraires pour	3 231 235 €
- compensation de créances pour	1 107 765 €

Lors du conseil d'administration du **07 février 2007**, le capital social a été fixé à 4 989 881 euros divisé en 4 989 881 actions de 1€ chacune, entièrement libérées.

▪ Autorisation des conventions relevant de l'article L 225-38 :

Le conseil d'administration du **7 février 2007** a autorisé les conventions de services passées avec les sociétés Capital et Qualité Conseil et ALMEA présidées par M. Eric Dermont et la société Eureva SAS dont l'actionnaire majoritaire est M. Philippe Martineau.

▪ Options donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles :

Conformément à la résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du **1 août 2006**, le conseil d'administration du **7 février 2007** a décidé de consentir au seul bénéficiaire de M. Eric Dermont des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société selon les modalités suivantes :

- le conseil décide d'attribuer à M. Eric Dermont 29 940 options pour 149 700 actions nouvelles,
- les options seront offertes pendant un délai de 29 mois à compter du 5 mars 2007,
- chaque action nouvelle sera émise au prix de 95 % de la moyenne des 20 dernières séances de bourse,
- le bénéficiaire dispose d'un délai de 8 ans pour lever les options, en cas de levée des options le prix de chaque action sera égal à 95 % de la moyenne des cours cotés au 20 dernières séances de bourse.

▪ Levée de l'option d'achat sur Alhambra :

Conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 07 décembre 2006, la levée de l'option d'achat portant sur les 28% du capital d'Alhambra sur les 33 % détenus par les deux dirigeants actuels de la société interviendra le 10 juillet 2007.

▪ Autres faits caractéristiques :

Décalage de la paie

Au 1^{er} janvier 2007, les directions générales de Prologue (maison mère) et Imecom SA ont décidé de ne plus appliquer le décalage de paie.

La paie de janvier 2007 a donc été versée le 31 janvier 2007.

26.8. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Comptes consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société PROLOGUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 4.3 " Plan de continuation" de l'annexe décrit les différentes étapes de la procédure collective concernant les sociétés du Groupe, et notamment les modifications du plan de continuation acceptées par le Tribunal de Commerce d'Evry le 11 décembre 2006,
- La note 8.3 "Evénements postérieurs à la clôture" décrit l'opération d'augmentation de capital intervenue le 26 janvier 2007,
- L'hypothèse de continuité de l'exploitation retenue par le Conseil d'Administration pour l'établissement des comptes annuels est fondée sur la réalisation d'une opération de recapitalisation, comme précisé au 1^{er} paragraphe de la partie 3 "Résumé des principes comptables" de l'annexe. Si cette recapitalisation n'était pas opérée, l'hypothèse de continuité de l'exploitation retenue pourrait s'avérer inappropriée.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la partie "Règlement des créances option A du plan de continuation" de la note 4.3 "Plan de continuation" de l'annexe ainsi que la note 5.2.7 de l'annexe, exposent les conséquences des opérations d'arrêté définitif du passif et de règlement des créanciers ayant choisi l'option A sur le résultat de l'exercice,

Nous avons vérifié le caractère approprié des règles et principes comptables exposés et les informations fournies sur ces points dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- la note 4.7 de l'annexe expose les modalités d'évaluation des dettes étalées dans le cadre du plan de continuation.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des données et hypothèses retenues pour fonder l'ensemble de ces estimations, et des informations données dans la note 5.2. 8 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relative au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Courbevoie, le 20 juillet 2007

JPA

MAZARS & GUERARD

Jacques POTDEVIN

Hervé PUTEAUX

Luc MARTY

Jean-Maurice EL NOUCHI

26.9. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de ces conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation. Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice.

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucun engagement ou convention soumis aux articles L.225-38 et L.225-42-1 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

- Avances et prêts consentis par un actionnaire

Monsieur Georges Seban a continué de consentir à votre société des avances en compte courant non rémunérées d'un montant de 29.900 Euros au 31 décembre 2006.

Cette avance sera remboursée sur 10 ans dans le cadre du plan de continuation.

- Conventions de trésorerie

Les conventions de gestion de trésorerie conclues entre Prologue et ses filiales et rémunérant les avances en compte-courant au taux d'intérêt déterminé à partir des certificats de dépôt des banques de Prologue moins un point se sont poursuivies avec les sociétés ci-dessous.

Sociétés	Produits (charges) financiers comptabilisés chez Prologue en 2006 (en €)	Solde du compte courant Débit (crédit) au 31 12 2006 (en €)
Prologue Allemagne	(4 234)	(92 033)
Imecom SA	0	(500 000)
Imecom Group	0	36 645

Aucun intérêt n'a été facturé en 2006 au titre des conventions conclues avec Imecom SA et Imecom Group.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application de l'article L. 823-12 du Code de commerce, nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis à l'article L.225-42 du Code de commerce et qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- Conventions d'assistance

Ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable du fait d'une omission ; elles ont été autorisées postérieurement par le Conseil d'Administration du 7 février 2007.

Avec la société Eureva

En date du 12 janvier 2006, votre société a conclu, à effet du 1er janvier 2006, une convention d'assistance avec la SAS Eureva. L'objet de cette convention est la fourniture de prestations de conseil en marketing et stratégie de développement, et en recherche et développement.

Au titre de cette convention, Eureva a facturé à votre société des honoraires d'un montant de 94 752 € HT.

Le mandataire concerné est Monsieur Philippe Martineau.

Avec la société Capital et Qualité Conseil

En date du 12 janvier 2006, votre société a conclu, à effet du 1er janvier 2006, une convention d'assistance avec la société Capital et Qualité Conseil. L'objet de cette convention concerne la réalisation de formations qualité et l'accompagnement à la certification de services support et installation.

Au titre de 2006, il a été facturé à votre société des honoraires d'un montant de 9 873 € HT.

Le mandataire concerné est Monsieur Eric Dermont.

Avec la société Almea

En date du 12 janvier 2006, votre société a conclu, à effet du 1er janvier 2006, une convention d'assistance avec la SARL Almea.

L'objet de cette convention concerne la réalisation d'actions de diffusion d'informations financières.

Aucune facturation relative à cette convention n'a été émise au cours de l'exercice 2006.

Le mandataire concerné est Monsieur Eric Dermont.

- Convention de prestations de services avec les sociétés Imecom SA et Imecom Group

Cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable du fait d'une omission.

Votre société a conclu une convention de prestations de services avec les sociétés Imecom SA et Imecom Group dans les domaines de la comptabilité, du juridique, de la gestion de la paie et du personnel, de l'hébergement du personnel.

Au titre de l'exercice 2006, Prologue a facturé les montants suivants :

205 000 € HT pour la société Imecom SA.

5 000 € HT pour la société Imecom Group

Les mandataires concernés sont Messieurs Eric Dermont et Rémi Dalleau.

Fait à Paris et Courbevoie, le 20 juillet 2007

Les commissaires aux comptes :

JPA

MAZARS & GUERARD

Jacques POTDEVIN

Hervé PUTEAUX

Luc MARTY

Jean-Maurice EL NOUCHI

26.10. Comptes intermédiaires – 1^{er} semestre 2007

Bilan Consolidé

(en milliers d'euros)

ACTIF	30.06.2007	31-12-2006	NOTE
Ecarts d'acquisition	4 055	4 055	5.1.1
Immobilisations incorporelles	476	410	5.1.2
Immobilisations corporelles	3 271	3 080	5.1.3
Actifs financiers	92	104	5.1.4
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	7 894	7 649	
Stocks et en-cours	1 312	777	5.1.6
Clients et comptes rattachés	3 946	5 149	5.1.7
Autres créances courantes	2 164	2 006	5.1.8
Trésorerie et équivalents	2 616	1 690	5.1.9
TOTAL ACTIFS COURANTS	10 038	9 622	
TOTAL DE L'ACTIF	17 932	17 271	

(en milliers d'euros)

PASSIF	30-06-2007	31-12-2006	NOTE
Capital	4 990	651	5.1.11
Primes	-	-	5.1.11
Réserves consolidées	(19 352)	(32 988)	5.1.13
Résultat net	(745)	13 774	
Autres	99	104	
CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE	(15 008)	(18 459)	
Intérêts minoritaires	927	874	5.1.14
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(14 081)	(17 585)	
Emprunts et Dettes financières à long terme	3 077	3 210	5.1.15
Provisions pour risques et charges	-	-	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 454	2 421	5.1.16
Autres Passifs non courants	14 441	14 227	5.1.17
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	19 972	19 858	
Emprunts et dettes financières à court terme	479	1 897	5.1.18
Provisions pour risques et charges	1 432	1 651	5.1.19
Fournisseurs et comptes rattachés	3 597	2 526	5.1.16
Autres dettes courantes	6 533	8 924	5.1.20
TOTAL PASSIFS COURANTS	12 041	14 998	
TOTAL DU PASSIF	17 932	17 271	

Compte de résultat consolidé

	<i>(en milliers d'euros)</i>			
	30.06.2007	30.06.2006	31.12.2006	Note
Chiffre d'affaires	14 437	13 857	27 638	5.2.1
Achats consommés	(4 029)	(4 152)	(8 292)	5.2.2
Charges de personnel	(7 551)	(6 746)	(13 362)	5.2.3
Charges externes	(2 494)	(2 158)	(4 335)	5.2.4
Impôts et taxes	(286)	(217)	(362)	
Dotations aux amortissements	(265)	(234)	(484)	5.2.5
Dotations et reprises aux provisions et dépréciations	166	(233)	310	5.2.5
Autres produits et charges d'exploitation	(83)	(81)	(39)	
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	(105)	36	1 074	
Autres produits et charges opérationnels	(128)	(152)	9 576	5.2.6
RESULTAT OPERATIONNEL	(233)	(116)	10 650	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	12	2	4	5.2.7
Coût de l'endettement financier brut	(126)	(123)	(256)	5.2.7
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(114)	(121)	(252)	
Autres produits et charges financiers	(259)	17	3 893	5.2.7
Charges d'impôt	(86)		(322)	
RESULTAT NET	(692)	(220)	13 969	
PART DU GROUPE	(745)	(307)	13 774	
INTERETS MINORITAIRES	53	87	195	
Résultat par action (en Euro)	(0,15)	NS	0,21	5.2.8
Résultat dilué par action (en Euro)	(0,17)	NS	0,21	5.2.8

Tableau des flux de trésorerie consolidés

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	30.06.2007	30.06.2006
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</u>		
Résultat net consolidé	(692)	(220)
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	46	365
Autres charges non monétaires	-	-
Actualisation de la dette RJ (IAS 39)	-	58
Plus et moins values de cession	275	-
	12	1
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	(359)	204
Coût de l'endettement financier net	114	132
Charge d'impôt	86	0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(159)	336
Impôts versés	(162)	(303)
Variation du B.F.R. lié à l'activité	(716)	1 656
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(1 037)	1 689
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>		
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(549)	(295)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.	8	-
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(4)	-
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	-	26
Incidence des variations de périmètre	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(545)	(269)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>		
Augmentation de capital en numéraire (net de frais)	3 088	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	(56)
Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	(139)	(149)
Intérêts financiers nets versés	(114)	(132)
Remboursement Avances conditionnées	(24)	
Variation des comptes courants	(310)	58
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 501	(279)
Incidence de la variation des taux de change	3	(12)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	922	1 129
Trésorerie d'ouverture	954	4
Trésorerie de clôture	1 876	1 133

Tableau de Variation des Capitaux Propres Consolidés*(en milliers d'euros)*

	CAPITAL	PRIMES	RESERVES CONSOLIDEES	RESULTAT DE L'EXERCICE	AUTRES	TOTAL PART DU GROUPE	MINORITAIRES	TOTAL
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2006	9 720	2 999	(53 078)	7 964	130	(32 265)	735	(31 530)
Augmentation Capital par exercice de BSA	44	14				58		58
Affectation des Primes aux Réserves		(3 013)	3 013			-		-
Affectation du résultat			7 964	(7 964)		-		-
Distribution de dividendes							(56)	(56)
Réduction de capital	(9 113)		9 113					-
Ecart de conversion					(26)	(26)		(26)
Résultat de l'exercice				13 774		13 774	195	13 969
Capitaux propres au 31 décembre 2006	651	-	(32 988)	13 774	104	(18 459)	874	(17 585)
Augmentation Capital	4 339					4 339		4 339
Coûts d'augmentation de capital			(138)			(138)		(138)
Affectation du résultat			13 774	(13 774)		-		-
Ecart de conversion					(5)	(5)		(5)
Résultat de l'exercice				(745)		(745)	53	(692)
Capitaux propres au 30 juin 2007	4 990	-	(19 352)	(745)	99	(15 008)	927	(14 081)

1. REFERENTIEL COMPTABLE APPLIQUE**1.1 Normes IFRS**

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés au 30 juin 2007 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables à la date d'arrêté de ces comptes, et présentés avec des informations financières comparatives 2006 établies selon ce même référentiel.

Ils sont conformes aux dispositions de la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire et correspondent à des états financiers intermédiaires résumés.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières sont identiques à ceux appliqués dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2006 et résultent de l'application :

- - de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 30 juin 2007 ;
- - des options prises et offertes par le référentiel comptable dans le cadre d'IFRS 1 relative à la première adoption des IFRS.

1.2 Présentation des états financiers

Les états financiers – compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres – présentés par Prologue sont conformes aux formats proposés dans la recommandation n°2004-R.02 adoptée par le CNC le 27 octobre 2004. Cette recommandation est conforme aux principes contenus dans la norme IAS 1.

2. PERIMETRE ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 Liste des entreprises consolidées au 30 juin 2007

Société	Pays	% de contrôle	% d'intérêt	SIREN
Prologue	France	-	-	Société mère
Alhambra System consolidé (1)	Espagne	66,25	66,25	
Ergonet	Italie	100,00	100,00	
Imecom Group consolidé (2)	France	84,15	84,15	404 942 872
Prologue Espagne	Espagne	98,13	98,13	
Prologue GmbH	Allemagne	94,97	94,97	
Prologue Italy s.r.l.	Italie	97,50	97,50	
Prologue SA/NV	Belgique	99,81	99,81	
Prologue Suisse SA	Suisse	100,00	100,00	
Spartacom	Etats Unis	100,00	100,00	
Thin Web System Integrator	Italie	100,00	100,00	
Wizard Informatica	Italie	100,00	100,00	

(1) Comprenant les filiales Eidos et CTI Phone détenues à 100 % par Alhambra

(2) Comprenant les filiales Imecom SA, Imecom Inc, Imecom GmbH, Imecom UK et Imecom Iberica

2.2 Evolution du périmètre de consolidation

Il n'y pas eu d'évolution du périmètre de consolidation au cours du premier semestre 2007.

2.3 Sociétés non consolidées

- Prologue Development

A effet du 1er février 2004, Prologue a arrêté le contrat de sous-traitance qui la liait à sa filiale en Russie.

L'exercice 2004 a révélé que cette entité n'exerçait aucune activité opérationnelle. Ceci devait normalement donner lieu à la liquidation de cette société. Or la législation russe ne permet pas à ce jour de procéder à la liquidation de l'entreprise.

La norme IAS 27, Etats financiers consolidés et comptabilisation des participations dans des filiales précise que lorsque la filiale est détenue de façon temporaire dans l'unique perspective d'une cession ultérieure, elle doit être exclue du périmètre de consolidation. De telles filiales doivent être comptabilisées comme si elles constituaient des placements selon IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

Suivant IAS 39, cet actif financier doit être considéré comme un actif financier disponible à la vente évalué à sa juste valeur. La filiale se caractérisant par une absence d'activité, la juste valeur de celle-ci est nulle.

2.4 Filiales sans activité

Les sociétés Ergonet, Wizard, Thinweb, Prologue Italy, Prologue Belgique, Prologue Suisse, Spartacom Etats-Unis n'ont plus d'activité opérationnelle depuis 2004. Des actions en vue d'assurer la liquidation amiable ou judiciaire de ces structures ont été engagées.

Au même titre, Imecom GmbH, Imecom Iberica et Imecom Ltd, filiales d'Imecom Group, sont également en cours de liquidation.

Au 30 juin 2007, tous les engagements connus sont comptabilisés ou mentionnés dans les notes annexes.

3. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont établis en retenant comme hypothèse de base la continuité de l'exploitation.

Cette hypothèse est fondée notamment sur la réalisation des opérations de recapitalisation de la société prévues dans le plan de continuation, tel que modifié par le Tribunal de Commerce d'Evry en date du 11 décembre 2006, qui prévoit notamment une augmentation de capital d'un montant de 3 millions d'euros avant le 31 décembre 2007.

Si cette recapitalisation n'était pas opérée, l'hypothèse de continuité de l'exploitation retenue pour l'établissement des états financiers pourrait s'avérer inappropriée.

3.1 Modalités de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Prologue exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la **méthode de l'intégration globale**.

Les créances et les dettes ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité.

Les résultats internes à l'ensemble consolidé sont également éliminés.

La date de clôture des comptes annuels de ces sociétés est le 31 décembre. Un arrêté intermédiaire au 30 juin est réalisé par chaque société du périmètre.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du Groupe sont homogènes avec celles utilisées par la société mère.

3.2 Arrêté intermédiaire

Les comptes intermédiaires ont été arrêtés selon les mêmes méthodes comptables que dans les états financiers annuels.

Les produits perçus de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle, ne sont ni anticipés, ni différés à une date intermédiaire s'il n'est pas approprié de les anticiper ou de les différer à la fin de l'exercice.

Les coûts encourus de façon inégale durant l'exercice sont anticipés ou différés à une date intermédiaire si et seulement si, il est approprié d'anticiper ou de différer ce type de coûts à la fin de l'exercice.

3.3 Opérations en devises

Les charges et les produits des opérations en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis au taux de clôture et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

3.4 Conversion des états financiers des filiales

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en Euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère.

Les comptes des filiales étrangères sont convertis au taux de clôture pour les comptes de bilan et au taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites directement dans les capitaux propres en réserve de conversion.

Lors de la cession totale ou partielle, ou la liquidation d'une entité étrangère, les différences de conversion accumulées en capitaux propres sont enregistrées dans le compte de résultat.

3.5 Distinction courant / non courant

A l'exception des impôts différés qui sont classés en actifs et passifs non courants, les actifs et passifs sont classés en courant lorsque leur recouvrabilité ou leur paiement est prévu(e) au plus tard 12 mois après la date de clôture de l'exercice. Dans le cas contraire, ils sont classés en non courant et sont actualisés si l'impact est jugé significatif.

3.6 Ecart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3. et en application de l'option offerte par la Norme IFRS 1. La norme IFRS 3 a été appliquée à partir de la date de 1ère adoption sans retraitements rétrospectifs.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Ces tests sont mis en oeuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

3.7 Immobilisations incorporelles

Selon la norme IAS 38, Immobilisations incorporelles, un actif incorporel est un actif non monétaire sans substance physique détenu à des fins de production ou de fourniture de biens ou services, pour être loué à des tiers, ou à des fins administratives.

Un actif incorporel doit être comptabilisé si et seulement s'il répond aux deux conditions suivantes :

- il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ; et
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le groupe doit déterminer si la durée d'utilité d'un actif incorporel est définie ou indéfinie.

Le montant amortissable d'un actif incorporel à durée d'utilité définie doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité.

Un actif incorporel à durée d'utilité indéfinie ne doit pas être amorti.

Les actifs incorporels peuvent être des marques commerciales, des listes clients, des licences, des technologies brevetées, des bases de données...

Les actifs incorporels sont amortis sur une durée allant de 1 à 5 ans selon leur nature.

3.7.1 Logiciels

L'activité principale de Prologue consiste à concevoir et éditer des logiciels. De ce fait, la problématique liée à la comptabilisation des actifs incorporels porte principalement sur la comptabilisation des logiciels acquis et des logiciels créés ou développés en interne.

Pour vérifier si un actif incorporel généré en interne remplit les critères de comptabilisation, la norme IAS 38 distingue deux phases d'élaboration de l'actif :

- une phase de recherche, et
- une phase de développement.

Un actif incorporel en phase de développement (ou de la phase de développement pour un projet interne) doit être comptabilisé si et seulement si l'entité peut démontrer les éléments suivants :

- la faisabilité technique de réalisation de l'actif de façon à ce qu'il puisse être utilisé ou vendu ;
- l'intention et la capacité d'achever l'immobilisation ou de la vendre ;
- la capacité d'utiliser ou de vendre l'actif ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. La norme précise que la société doit démontrer l'existence d'un marché actif pour le produit de l'actif ou pour l'actif lui-même ou, s'il est utilisé en interne, l'utilité de l'actif incorporel ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, adéquates pour achever le développement, utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les travaux de développement répondant aux critères ci-dessus sont comptabilisés à l'actif du bilan consolidé, ils sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

3.8 Immobilisations corporelles

Suivant la norme IAS 16, Immobilisations corporelles, les actifs corporels sont des éléments corporels qui sont détenus en vue de leur utilisation soit pour la production ou la fourniture de biens ou de services, soit en vue de leur location à des tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité. Les actifs corporels sont évalués à leur valeur d'achat ou de production moins le cumul des amortissements et, si nécessaire, des pertes de valeur.

En application de la méthode dite « approche par composants », chaque partie d'un actif corporel dont le coût constitue une part significative du montant total de l'actif peut être amortie séparément.

Le groupe Prologue distingue 4 catégories d'actifs corporels :

- les terrains,
- les constructions,
- les aménagements, le mobilier et le matériel,
- le matériel informatique.

Le tableau ci-dessous fournit la durée d'amortissement retenue pour chaque catégorie d'immobilisation :

CATEGORIE D'IMMOBILISATION	DUREE
Terrains	-
Constructions	
Structure	40 ans
Aménagements	15 ans
Agencements	10 ans
Mobiliers	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel pour le traitement de l'information	3 et 4 ans

3.9 Contrats de location financement et location simples

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles. Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. La dette correspondante est inscrite au passif.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3.10 Immobilisations financières

Les immobilisations financières du groupe comprennent des titres de participation, des prêts au personnel, des dépôts et cautionnements. En application du principe de prudence, une dépréciation est constituée lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur comptable.

3.11 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation (IAS2).

3.12 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont enregistrées à leur juste valeur qui correspond à la valeur nominale de facturation.

Le groupe apprécie à la clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif puisse avoir subi une perte de valeur. Il détermine alors la valeur recouvrable de la créance en fonction de l'analyse de la solvabilité du client et de sa capacité à honorer ses échéances. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nominale, une dépréciation est comptabilisée, en particulier :

- Lorsque les débiteurs concernés font l'objet de procédures légales (redressement, liquidation judiciaire,...)
- Pour toute créance impayée depuis plus d'un an

3.13 Autres actifs courants

3.13.1 Impôts différés

Suivant la norme IAS 12, Impôts sur le résultat, un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- n'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- à la date de transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les actifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents doivent être évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales en utilisant les taux d'impôt et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La valeur comptable d'un actif d'impôt différé doit être revue à chaque date de clôture. Le groupe doit réduire la valeur comptable d'un actif d'impôt différé dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Compte tenu du montant significatif des déficits reportables en France au taux de droit commun qui représente un total de 51 002 K€ au 30 juin 2007 et de la probabilité que des économies futures se réalisent, le groupe a décidé de ne pas constater d'impôt différé actif sur les différences temporelles et sur les déficits fiscaux au-delà des impôts différés passif constatés sur les différences temporelles.

3.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend la trésorerie en banque et la caisse.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des valeurs mobilières de placement et sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

3.15 Intérêts minoritaires

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le groupe.

3.16 Provisions pour Risques et Charges

Suivant la norme IAS 37, Provisions et passifs éventuels, une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle doit être comptabilisée lorsque :

- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

3.16.1 Provision pour indemnité de départ en retraite

Le Groupe accorde aux salariés des sociétés françaises des indemnités de départ en retraite.

La base de cette provision est conforme aux dispositions de la convention collective de la Métallurgie.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, l'obligation nette du Groupe est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Les engagements de retraites et assimilés sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetés.

Les écarts actuariels sont traités selon la méthode du corridor.

Le Groupe n'a pas d'engagement à prestations définies envers le personnel autre que l'IDR (Indemnité de départ à la retraite) Le groupe ne dispose pas d'actifs dédiés aux engagements envers le personnel.

3.16.2 Provision pour litiges

Le groupe est engagé dans des contentieux aux Prud'hommes et avec certains créanciers.

Ces divers engagements correspondent à des obligations donnant lieu à une probable sortie de ressources dont le montant est déterminé avec fiabilité.

3.17 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières comprennent :

- les avances de comptes courants d'associés
- les dettes liées aux contrats de location-financement
- les concours bancaires

3.18 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires résulte essentiellement de concessions de licences de logiciels, de ventes de matériels et de prestations de services liées au traitement de l'information.

- Licences de logiciels et ventes de matériels

Les redevances afférentes aux licences de logiciels sont comptabilisées en chiffre d'affaires au moment de la livraison des produits dans la mesure où aucune obligation n'existe à l'égard des clients.

Le chiffre d'affaires correspondant aux ventes de matériels est considéré comme acquis par la livraison des produits.

- Prestations de services

Les prestations de services sont reconnues à l'avancement. Les contrats de maintenance vendus aux clients courent sur une période de 12 mois et peuvent donc s'étaler sur deux exercices. La part du contrat de maintenance se rapportant à l'exercice à venir est comptabilisée en produits constatés d'avance selon un mode de répartition calculé prorata temporis.

3.19 Résultat par action

Les résultats par action sont calculés à partir du résultat net part du groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre d'actions existant à la date d'arrêté
- Le résultat net dilué par action prend en compte toutes les options de souscription d'actions déjà attribuées ou encore attribuables dans les limites en nombre et en délai fixées par les assemblées générales ayant autorisé la constitution des plans. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.

3.20 Informations sectorielles

En application de la norme IAS 14 le groupe a retenu le secteur d'activité en tant que secteur primaire et le secteur géographique en tant que secteur secondaire. Les différents secteurs retenus sont :

Secteur d'activité :

- Edition de logiciel

Secteur géographique :

- Europe
- USA

4. FAITS CARACTERISTIQUES DU SEMESTRE

4.1 Réalisation de l'augmentation de capital :

L'assemblée générale extraordinaire du 1er août 2006 avait décidé de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital pour un montant maximum de 40 000 000 d'euros dans un délai de 26 mois.

Les modalités d'une première augmentation de capital ont été décidées par le conseil d'administration du 07 décembre 2006 et précisées dans la note d'opération émise le 21 décembre 2006 et visée par l'AMF (numéro 06-485).

La période de souscription s'est ouverte du 11 au 18 janvier 2007 inclus.

Le 26 janvier 2007, PROLOGUE a réalisé avec succès son projet d'augmentation de capital par la souscription de 4 339 000 actions nouvelles au prix de 1€.

Cette augmentation de capital était assorti du maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Lors du conseil d'administration du 07 février 2007, le capital social de PROLOGUE a été fixé à 4 989 881 euros divisé en 4 989 881 actions de 1€ chacune, entièrement libérées.

Les frais d'augmentation de capital correspondant, en application du §37 d'IAS 32, ont été comptabilisés en déduction des capitaux propres pour un montant de 138 K€ et sont indiqués séparément dans le « Tableau de variation des Capitaux Propres ».

4.2 Poursuite des restructurations juridiques dans le Groupe

En application des objectifs de regroupements opérationnels et juridiques, le personnel du groupe en France est maintenant regroupé en deux entités Prologue et Imecom SA.

4.3 Plan de continuation

Dans le cadre du plan de continuation et suite à l'augmentation de capital décrite ci-dessus (cf 4.1) la première échéance de 3% a été réglée à tous les créanciers ayant opté pour l'option B (100% sur 10 ans) et représente la somme totale de 500 K€.

Au 30 juin 2007, le total restant des dettes remboursables, sur une durée maximum de 10 ans, s'élève à 17 813 K€ en valeur de remboursement (Cf § 4.7).

Les dettes correspondant à l'option A" (règlement de 20 % et abandon de 80 % de la créance produite), ont, quant à elles, été intégralement remboursées sur l'exercice 2006.

Par ailleurs dans le cadre du jugement du Tribunal de Commerce du 11/12/2006 qui avait accepté les demandes de modifications du plan, une seconde opération de capitalisation de 3 millions d'euros, pour rester en conformité avec les engagements du plan de continuation, doit intervenir avant le 31 décembre 2007.

4.4 Attribution d'options

Selon les décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 1er août 2006, le conseil d'administration du 7 février 2007 a décidé de consentir au bénéfice de Monsieur Eric DERMONT, Président Directeur Général de Prologue, 29 940 options donnant droit à la souscription de 149 700 actions au prix unitaire de 2,60 €. Le bénéficiaire disposera d'un délai de 8 ans pour lever les options.

4.5 Autres faits caractéristiques

Au 1er janvier 2007, la direction générale de PROLOGUE a décidé de ne plus appliquer le décalage de paie.

La paie de janvier 2007 a donc été versée le 31 janvier 2007.

4.6 Autres titres donnant accès au capital

BSA – OBSAR

Il a été émis, le 27 juin 2002, 265 388 obligations à bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR) d'une valeur nominale unitaire de 30€. A chaque obligation sont attachés cinq (5) BSAR « A » et 5 BSAR « B ». En conséquence, il a été émis : 1 326 940 BSAR "A", 1 326 940 BSAR "B".Préalablement à cette opération, il a été établi un prospectus ayant reçu de la Commission des Opérations de Bourse le visa n° 02-752 en date du 17 juin 2002. Le montant souscrit au titre de cette opération est de 7.961.640 €.

Les comptes relatifs aux titres détenus par les établissements bancaires, signataires du protocole bancaire de 2004 ont donc été régularisés en 2005.

Indépendamment des établissements bancaires, il reste 5 388 OBSAR détenues par d'autres porteurs pour un total de 161 640 € en principal. Cette somme fait partie des créances admises dans le cadre du redressement judiciaire de Prologue. Ce créancier ayant opté pour l'option B, le règlement s'étalera sur 10 années.

Les BSAR A et B sont arrivés respectivement à échéance le 27 juin 2006 et le 27 juin 2007.

4.7 Evaluation des dettes étalées dans le cadre du plan de continuation

Suite à l'arrêté de l'état des créances dans le cadre de la procédure collective du Groupe Prologue, les dettes ont été rééchelonnées sur une durée de 10 ans.

Au 31/12/2006, du fait de l'approbation par le Tribunal de commerce du plan de continuation, les échéances des dettes des créanciers ayant accepté l'option B ont été arrêtées et étalées jusqu'à 10 ans.

Le paragraphe AG4 de l'annexe A de l'IAS 32 précise que les dettes liées à la procédure collective sont des passifs financiers au sens de l'IAS 32.

Compte tenu de la nature des dettes liées à la procédure collective à rembourser dans le cadre du plan de continuation, le Groupe va conserver ce passif jusqu'à échéance.

Compte tenu de la modification substantielle des termes du passif initial, les paragraphes 40 et 41 de la norme IAS 39 qui précisent dans quels cas une entreprise doit décomptabiliser un passif financier de son bilan au titre de l'extinction de son passif initial et comptabiliser un nouveau passif financier, trouvent à s'appliquer au cas des dettes liées à la procédure collective.

Par conséquent, les dettes relatives au plan de continuation ont été valorisées à leur valeur comptable actualisée compte tenu de la nouvelle durée de remboursement (jusqu'à 10 ans).

Du fait de la situation particulière du groupe, de l'inexistence d'un marché secondaire pour la dette du groupe et en l'absence de transaction de financement récente du groupe permettant d'appréhender une prime de risque, il a été retenu par prudence un taux d'actualisation de 4 % qui fait référence au taux de rémunération des obligations d'État sur 10 ans.

Le résultat de l'actualisation (3 705 K€) a été comptabilisé en tant que produit financier au compte de résultat au 31/12/2006.

Durant les exercices subséquents, le Groupe constatera par le compte de résultat le coût financier de l'actualisation des dettes liées à la procédure collective, conformément à IAS 39-56, au travers du processus d'amortissement lors de chaque remboursement.

Au titre du 1er semestre 2007 ce coût financier s'élève à 275 K€ (cf § 5.2.7)

5. INFORMATIONS PERMETTANT LA COMPARABILITE DES COMPTES

5.1 POSTES DU BILAN

5.1.1 Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)

Désignation	Valeur Brute			Dépréciations			Valeur Nette
	31.12.2006	+ ou (-)	30.06.2007	31.12.2006	+ ou (-)	30.06.2007	
Prologue	5 625	-	5 625	5 625	-	5 625	0
Alhambra	4 086	-	4 086	581	-	581	3 505
Eidos	561	-	561	11	-	11	550
Ergonet	1 057	-	1 057	1 057	-	1 057	0
IMECOM Group	2 279	-	2 279	2 279	-	2 279	0
Thinweb	640	-	640	640	-	640	0
Wizard	709	-	709	709	-	709	0
Prologue GmbH	26	-	26	26	-	26	0
Prologue Espagne	5	-	5	5	-	5	0
Total	14 988	-	14 988	10 933	-	10 933	4 055

5.1.2 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)

	31/12/2006	+	-	Reclassement	Ecart de conversion	30/06/2007
Valeurs brutes :						
Logiciels acquis, créés ou en cours de développement	3 108	161	1 615	(65)	-	1 589
Autres Immobilisations Incorporelles	69	-	2	-	-	67
Total	3 177	161	1 617	(65)	-	1 656
Amortissements :						
Logiciels acquis, créés ou en cours de développement	2 732	76	1 611	(50)	-	1 147
Autres Immobilisations Incorporelles	35	-	2	-	-	33
Total	2 767	76	1 613	(50)	-	1 180
Valeurs nettes :						
Logiciels acquis, créés ou en cours de développement	376	85	4	(15)	-	442
Autres Immobilisations Incorporelles	34	-	-	-	-	34
Total	410	85	4	(15)	-	476

5.1.3 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)

	31/12/2006	+	-	Reclassement	Ecart de conversion	30/06/2007
Valeurs brutes :						
Terrain	579	-	-	-	-	579
Constructions	3 458	1	-	-	-	3 459
Aménagements, mobilier, matériel	2 156	348	588	66	(2)	1 980
Matériel informatique	366	39	13	-	-	392
Total	6 559	388	601	66	(2)	6 410
Amortissements :						
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	1 602	40	-	-	-	1 642
Aménagements, mobilier, matériel	1 578	129	570	54	(2)	1 189
Matériel informatique	299	20	11	-	-	308
Total	3 479	189	581	54	(2)	3 139
Valeurs nettes :						
Terrain	579	-	-	-	-	579
Constructions	1 856	(39)	-	-	-	1 817
Aménagements, mobilier, matériel	578	219	18	12	-	791
Matériel informatique	67	19	2	-	-	84
Total	3 080	199	20	12	-	3 271

5.1.4 Actifs financiers

(en milliers d'euros)

	31/12/2006	+	-	30/06/2007
Valeurs brutes				
Autres titres de participation	3	-	-	3
Prêts (1)	245	-	-	245
Autres (dépôts et cautionnements)	127	4	15	116
Total	375	4	15	364
Dépréciations				
Autres titres de participation	-	(1)	-	(1)
Prêts (1)	(245)	-	-	(245)
Autres (dépôts et cautionnements)	(26)	-	-	(26)
Total	(271)	(1)	-	(272)
Valeurs nettes comptables				
Autres titres de participation	3	(1)		2
Prêts (1)	-			-
Autres (dépôts et cautionnements)	101	4	15	90
Total valeurs nettes	104	3	15	92

(2) Le poste prêts est constitué uniquement de prêts au personnel

5.1.5 Actifs et passifs financiers

Au 30 juin 2007, les actifs et passifs financiers selon les catégories identifiées par IAS 32/39 sont ainsi classés :

(en milliers d'euros)

CLASSEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS			
Classement IAS 32-39	Passif financier au coût amorti	Passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat	prêts et créances
Actifs financiers			92
Clients et comptes rattachés			3 946
Charges constatées d'avance			396
Avoirs à recevoir			25
TVA			563
Autres créances fiscales			19
Compte de garantie et réserve Factor			927
Autres débiteurs (nets)			80
Emprunts et dettes financières long terme	535	2 542	
Fournisseurs et comptes rattachés long terme	1 715	739	
Autres passifs non courants	14 354	87	
Emprunts et dettes financières court terme	17	462	
Fournisseurs et comptes rattachés court terme	178	3 419	
Autres dettes courantes	613	5 920	

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire. Les actifs financiers entrent au bilan à leur juste valeur initiale. Leur évaluation ultérieure correspond, en fonction de leur classification soit à la juste valeur, soit au coût amorti.

5.1.6 Stocks et en-cours

Ce poste comprend les stocks de périphériques, documentations et fournitures diverses ainsi que les encours de prestations de services. A la date de clôture celui-ci s'analyse ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>			
	31/12/2006	Variations	30/06/2007
Stocks de périphériques	1 186	257	1 443
Encours de prestations	-	-	-
Provisions	(409)	278	(131)
Total valeurs nettes	777	535	1 312

5.1.7 Clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>		
	30/06/2007	31/12/2006
Clients et comptes rattachés	5 568	6 888
Effets à recevoir	69	19
Factures à établir	59	16
Clients douteux	466	407
Provision pour créances douteuses ou litigieuses	(2 216)	(2 181)
Total	3 946	5 149

Note : Seules les créances garanties sont cédées par voie de subrogation au factor. En conséquence, elles ne figurent plus au poste Clients dès leur cession. Le montant de l'encours des créances cédées au 30 juin 2007 est de 2,3 millions d'euros.

5.1.8 Autres créances courantes

<i>(en milliers d'euros)</i>		
	30/06/2007	31/12/2006
Avoirs à recevoir	25	22
Personnel et organismes sociaux	154	101
TVA déductible	563	669
Autres créances fiscales	19	64
Comptes de garantie et réserve factor	927	894
Débiteur M.Monterrubio (Alhambra)	322	322
Débiteur M.Perez (Alhambra)	322	322
Autres Débiteurs	221	267
Charges constatées d'avance	396	130
Dépréciation débiteurs M.Monterrubio et Perez	(644)	(644)
Dépréciation Autres débiteurs	(141)	(141)
Total	2 164	2 006

5.1.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie figure à la page.132

	<i>(en milliers d'euros)</i>	
	30/06/2007	31/12/2006
Valeurs mobilières de placement (1)	832	107
Disponibilités	1 784	1 583
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 616	1 690
Concours bancaires courants-non courants	(740)	(736)
Total	1 876	954

(1) Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV de trésorerie à capitalisation.

Il n'existe aucune restriction à l'utilisation de la trésorerie des sociétés consolidées.

5.1.10 Dépréciation de l'actif circulant

	<i>(en milliers d'euros)</i>			
	31/12/2006	Dotations	Reprises	30/06/2007
Stocks (1)	409	102	380	131
Clients et comptes Rattachés	2 181	451	416	2 216
Autres actifs courants	785	1	-	786
Total	3 375	554	796	3 133

(1) Les reprises de stock correspondent à des stocks obsolètes consommés ou détruits.

5.1.11 Capital et primes

Le capital social de 4 989 881,00 € est composé de 4 989 881 actions de 1 € chacune. L'évolution du capital se présente comme suit :

Capital	Nombre d'actions
Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier 2007	65 088 133
Regroupement par 100 des actions anciennes à 0,01 € de nominal, en action de nouvelle de 1 € de nominal (4 ^{ème} résolution de l'AGE du 01.08.2006)	(64 437 252)
Nombre d'actions après regroupement	650 881
Augmentation de capital par souscription d'actions nouvelles de 1€ de nominal	4 339 000
Nombre d'actions au 30 juin 2007	4 989 881
Primes	en milliers d'euros
Primes au 1 ^{er} janvier 2007	0
Primes au 30 juin 2007	0

5.1.12 Plans d'options de souscription d'actions et émission de BSA

Les opérations décrites ci-dessous correspondent à des paiements par actions dont les modalités de traitement sont fixées par la norme IFRS 2, paiements par actions. Les dispositions transitoires de cette norme précisent que celle-ci ne s'appliquera qu'aux options sur intérêts de capitaux propres octroyées après le 7 novembre 2002 et dont la période d'exercice se poursuit.

En conséquence, la comptabilisation et l'évaluation des plans d'options antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas affectées par le passage aux normes IFRS. Le plan d'option postérieur n'a pas fait l'objet d'une évaluation au 30 juin 2007 mais la juste valeur n'est pas jugée significative.

o Plans d'options du 25 mai 1999 et du 11 février 2000

Les Assemblées Générales du 25 mai 1999 et du 11 février 2000 ont autorisé le Conseil d'Administration (ou le Directoire) à attribuer à certains salariés et dirigeants du Groupe des options de souscription d'actions portant sur un total de 100 000 actions de € 3,05 (20 FRF) de nominal. A la suite de la division par cinq de la valeur nominale d'une action, le nombre total des options à attribuer s'élève à 500 000.

Le Directoire a attribué le 18 août 2000 :

- au titre du plan d'options du 25 mai 1999 : 250 000 options au prix de 8 euros par action,
- au titre du plan d'options du 11 février 2000 : 91 800 options au prix de 8 euros par action.

A l'ouverture de l'exercice 2007, le nombre d'options restant à lever s'établissait ainsi :

- au titre du plan d'options du 25 mai 1999 : 30 000 options,
- au titre du plan d'options du 11 février 2000 : 200 options.

Au cours du 1^{er} semestre 2007 :

- 1 000 options ont été retirées du plan d'options du 25 mai 1999, suite au départ des bénéficiaires concernés.
- aucune option n'a été levée.
- les options restant à exercer au titre des deux plans d'options de 1999 et 2000 s'élèvent respectivement à 29 000 et 200.

o Plan d'options du 1 août 2006

L'assemblée Générale du 1 août 2006 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au bénéfice de Monsieur Eric DERMONT, Président Directeur Général de Prologue, 29 940 options donnant droit à la souscription de 149 700 actions au prix unitaire de 2,60 €. Le bénéficiaire disposera d'un délai de 8 ans pour lever les options.

Le tableau suivant donne les principales informations concernant ces plans d'options :

Date de l'assemblée d'origine	25 mai 1999	11 fév. 2000	1 ^{er} août 2006
Nombre maximum d'options autorisées	250 000	250 000	29 940
Nombre d'options attribuées	250 000	91 800	29 940
Date du Conseil d'Administration (ou du Directoire)	18 août 2000	18 août 2000	7 février 2007
Nombre d'options attribuées restant à exercer	29 000	200	29 940
Nombre d'actions regroupées de 1 € nominal correspondantes pouvant être souscrites			149 700
Nombre d'actions non regroupées de 0,01 € nominal correspondantes pouvant être souscrites	29 000	200	-
Point de départ d'exercice des options	18 août 2002	18 août 2002	5 mars 2007
Date d'expiration des options	17 août 2007	17 août 2007	4 mars 2015
Prix de souscription par action	8 euros	8 euros	2,60 euros

En cas d'exercice de toutes les options de souscription d'actions (attribuées et restant à exercer), la dilution potentielle du capital à la clôture de l'exercice serait de 2,9%.

o Bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

Comme indiqué au paragraphe 4.6, il a été créé le 27 juin 2002, 1 326 940 BSAR « A » et 1 326 940 BSAR « B » lors de l'émission d'Obligations à Bon de Souscription d'Actions Remboursables (OBSAR).

Indépendamment des établissements bancaires, il reste 5 388 OBSAR détenues par d'autres porteurs pour un total de 161 640 € en principal.

Cette somme fait partie des créances admises au passif dans le cadre du plan de continuation de Prologue – cf. § 4.3 de la présente annexe. Ce créancier ayant opté pour l'option B, le règlement s'étalera sur 10 années.

Les BSAR "A" et "B" sont arrivés respectivement à échéance le 27 juin 2006 et le 27 juin 2007.

5.1.13 Réserves et résultat consolidés

La décomposition entre les réserves consolidées d'une part, le résultat consolidé d'autre part, a été explicitée dans le tableau de variation des capitaux propres.

5.1.14 Intérêts minoritaires

Les Intérêts minoritaires, représentant la quote-part de la situation nette des sociétés consolidées revenant aux actionnaires minoritaires, sont ainsi composés:

(en milliers d'euros)

	31/12/2006	Affectation du résultat	Distribution des dividendes	30/06/2007
Alhambra	874	53	-	927
Total	874	53	-	927

5.1.15 Emprunts et dettes financières long terme

(en milliers d'euros)

	30/06/2007	1-5 ans	>5 ans	31/12/2006
Dettes OBSAR (Procédure Collective)	164	50	114	160
Emprunt lié au retraitement du contrat de crédit-bail immobilier	1 940	1 506	434	2 105
Dettes financières	371	202	169	240
Dettes financières autres	602	602	-	705
Total	3 077	2 360	717	3 210

5.1.16 Fournisseurs et comptes rattachés (courants et non courants)

(en milliers d'euros)

	30/06/2007	<1 an	1-5 ans	>5 ans	31/12/2006
		Courants	Non courants (*)		
Fournisseurs	3 961	3 222	739	-	2 776
Fournisseurs (Procédure collective)	1 893	178	528	1 187	1 900
Fournisseurs Factures à recevoir	197	197			271
Total	6 051	3 597	1 267	1 187	4 947

(*) Le total des fournisseurs «non courants» de la procédure collective s'élève à 1 715 K€

5.1.17 Autres passifs non courants

(en milliers d'euros)

	30/06/2007	1-5 ans	>5 ans	31/12/2006
Avance conditionnées	605	186	419	593
Dettes fiscales et sociales	12 541	6 278	6 263	12 360
Impôt Différé Passif	87	87		87
Crédit vendeur	1 083	334	749	1 062
Autres	125	108	17	125
Total	14 441	6 993	7 448	14 227

La plupart de ces montants est liée à la procédure collective

5.1.18 Emprunts et dettes financières court terme

(en milliers d'euros)

	30/06/2007	31/12/2006
Dettes OBSAR (Procédure Collective)	6	13
Emprunt lié au retraitement du contrat de crédit-bail immobilier	325	316
Dettes financières Court Terme (1)	11	17
Associés- Versements anticipés sur augmentation de capital	-	1 335
Comptes courants d'associés	-	82
Concours bancaires courants	137	134
Autres	-	-
Total	479	1 897

(2) Part à moins d'un an des dettes liées à la procédure collective

5.1.19 Provisions pour risques et charges

	31/12/2006	Dotations	Reprises		Reclassement	30/06/2007
			Consommées	Non consommées		
Provisions pour litiges	825	-	(180)	(116)	-	529
Provisions pour retraites et engagements assimilés	217	17	-	(13)	-	221
Provisions pour charges	316	73	-	-	-	389
Autres provisions	293	-	-	-	-	293
Total	1 651	90	(180)	(129)	-	1 432

(en milliers d'euros)

Les provisions ci-dessus listées s'analysent ainsi :

- "Provisions pour litiges" : Ce poste est constitué principalement de litiges prud'homaux en cours (463 K€)
- "Autres provisions" : Ce poste concerne essentiellement le risque encouru par la fermeture de la filiale Prologue Belgique.

o **Provisions pour indemnités de départ en retraite**

Les indemnités de départ à la retraite sont versées en une fois au moment du départ à la retraite. La charge correspondante est prise en compte dans le résultat sur l'exercice.

Cette comptabilisation suit les règles détaillées au § 3.16.1

- La valeur actuelle totale de l'obligation au 30/06/2007 est de 210 K€, au 31/12/2006 de 206 K€ contre 185 K€ au 31/12/2005.

- Le coût des services rendus durant le 1er semestre 2007 est de 17 K€.
- Le coût financier de la période est égal à zéro.
- Les écarts actuariels totaux non encore comptabilisés à la clôture se montent à 11 K€.
- Les prestations servies sur l'exercice ainsi que le coût des services passés sont nuls.
- Le montant des écarts actuariels comptabilisés dans le compte de résultat de la période est égal à zéro.

Les principales hypothèses retenues en 2005, 2006 et au 30.06.2007 sont les suivantes :

	30/06/2007	31/12/2006	31/12/2005
Effectif fin de période	134	130	131
Engagement envers le personnel comptabilisé	221 K€	217 K€	185 K€
Taux d'actualisation	4.5 %	4,5 %	3 %
Taux de charges sociales	40 %	40 %	37 %
Taux d'inflation	0 %	0 %	0 %
Taux de progression des salaires	2 %	2 %	2 %
	18-39 ans : 5 %	18-39 ans : 5 %	0 %
Taux de rotation des salariés	40-49 ans : 3 %	40-49 ans : 3 %	
	50-65 ans : 1 %	50-65 ans : 1 %	
Ecart actuariels restant à comptabiliser à la clôture	11 K€	11 K€	0 K€
Ajustements liés à l'expérience (en % de l'engagement)	0 %	21 %	0 %

5.1.20 Autres dettes courantes

	(en milliers d'euros)	
	30/06/2007	31/12/2006
Avances conditionnées (Procédure collective)	24	48
Dettes sociales et fiscales (1)	3 855	5 148
Crédit vendeur (Procédure collective)	43	131
Produits constatés d'avance	2 549	3 476
Autres	62	121
Total	6 533	8 924

(1) Les dettes sociales et fiscales courantes se détaillent ainsi :

	(en milliers d'euros)	
	30/06/2007	31/12/2006
<u>Dettes sociales</u>		
Personnel et comptes rattachés	349	1 268
Organismes sociaux	1 515	1 101
Dettes sociales (Procédure Collective) – Part à moins d'un an	402	751
Sous total	2 266	3 120
<u>Dettes Fiscales</u>		
TVA impôts sur les bénéfices	536	963
Autres Impôts et Taxes	909	780
Dettes fiscales (Procédure Collective) – Part à moins d'un an	144	285
Sous total	1 589	2 028
TOTAL	3 855	5 148

5.2 COMPTE DE RESULTAT

5.2.1 Ventilation du chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)

PAR METIER	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006
Edition de Logiciels	14 437	13 857	27 638
Total	14 437	13 857	27 638

(en milliers d'euros)

PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006
Ventes Europe	13 988	13 502	26 710
Ventes USA	449	355	928
Total	14 437	13 857	27 638

5.2.2 Achats consommés

(en milliers d'euros)

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006
Achats	3 446	3 878	7 657
Variations de stocks	(248)	154	456
Autres achats et sous-traitance	831	120	179
Total	4 029	4 152	8 292

5.2.3 Charges de personnel et effectif

o Tableau d'analyse

(en milliers d'euros)

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006
Salaires et traitements	5 532	4 801	9 714
Charges sociales	2 019	1 945	3 648
Total	7 551	6 746	13 362

L'augmentation s'explique essentiellement par l'accroissement des effectifs et des salaires de la filiale espagnole.

o Effectif

	Europe	USA	Total 30/06/2007	Total 30/06/2006	Total 31/12/2006
Direction générale	8	1	9	10	9
Support technique	79	2	81	67	83
Commerciaux	36	3	39	46	43
Communication/marketing	11	1	12	12	11
Etudes / Production	102	-	102	113	92
Finances et administration	23	1	24	25	24
Qualité/informatique interne	5	-	5	5	6
Total	264	8	272	278	268

5.2.4 Charges externes

	30/06/2007	30/06/2006(*)	31/12/2006
Locations immobilières et charges locatives	227	54	98
Sous-traitance et honoraires	1 215	1 068	2 411
Publicité et communication	287	173	255
Frais généraux, locations mobilières, entretien et	205	374	654
Personnel extérieur	59	63	109
Transports, déplacements, télécommunications	464	407	758
Autres	37	19	50
Total	2 494	2 158	4 335

(*)Les charges externes du 30 juin 2006 ont été détaillées pour des besoins de comparabilité

5.2.5 Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations

(en milliers d'euros)

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(76)	(47)	(151)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(189)	(187)	(333)
Dotations aux amortissements	(265)	(234)	(484)
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	(552)	(942)	(973)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(90)	(153)	(85)
Dotations aux provisions et dépréciations	(642)	(1 095)	(1 058)
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	796	736	1 212
Reprises sur provisions pour risques et charges	12	126	156
Reprises sur provisions et dépréciations	808	862	1 368
Total dépréciations	166	(233)	310

5.2.6 Autres produits et charges opérationnels

La définition retenue par le groupe pour la catégorie « Autres produits et charges opérationnels » ne porte que sur les événements dont le caractère est inhabituel, anormal, peu fréquent et dont le montant est particulièrement significatif.

Il a été décidé de faire entrer dans cette catégorie les éléments suivants :

- les ajustements de charges et produits dans le cadre du redressement judiciaire et du plan de continuation validé par le Tribunal de Commerce
- les charges liées aux litiges prud'homaux

Le choix de ces éléments est motivé par leur caractère inhabituel et permet de les distinguer des autres opérations réellement courantes.

- Les charges liées au litige avec les actionnaires minoritaires de notre filiale Alhambra

(en milliers d'euros)

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006
Ajustements liés au Redressement Judiciaire	34	29	9 609
Produits et Charges liés aux litiges prud'homaux	71	(266)	(187)
Autres produits et charges	(233)	85	154
Autres produits et charges opérationnels	(128)	(152)	9 576

5.2.7 Résultat financier net

	<i>(en milliers d'euros)</i>		
	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	12	2	4
Intérêts et charges financiers	(60)	(48)	(111)
Charges liés au retraitement du crédit-bail immobilier	(66)	(75)	(145)
Coût de l'endettement net	(114)	(121)	(252)
Dotations et reprises aux amortissements et provisions financières	-	21	162
Gains et Pertes de Changes	16	4	34
Actualisation de la Dette liée au Redressement Judiciaire (*)	(275)	-	3 705
Autres produits et charges financiers	-	(8)	(8)
Autres Produits et Charges Financiers	(259)	17	3 893

(*) L'explication relative à la comptabilisation de cette actualisation est détaillée au § 4.7

5.2.8 Résultat par action

	<i>(en euros)</i>	
	30/06/2007	31/12/2006
Nombre d'actions		
▫ Nombre d'actions au 1 ^{er} janvier	65 088 133	64 797 722
▫ Augmentation du capital		290 411
Sous-total	65 088 133	65 088 133
▫ Regroupement par 100 des actions anciennes de 0,01 en action nouvelle de 1 € de nominal	(64 437 252)	
▫ Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles de 1€ de nominal	4 339 000	
▫ Impact de rachats/cessions d'actions propres	-	-
Total	4 989 881	65 088 133
Nombre moyen d'actions après effet dilutif		
▫ Nombre moyen pondéré avant effet dilutif	4 270 710	64 919 456
▫ 5 388 OBSAR donnant droit à 26 940 actions		26 940
▫ 29 400 options donnant droit à 149 700 actions	149 700	
Total	4 420 410	64 946 396
Résultat net (part du Groupe) (K€)	(745)	13 774
Résultat par action (€)	(0,15)	0,21
Résultat par action dilué (€)	(0,17)	0,21

Le détail des opérations effectuées sur le capital est détaillé au § 4.1 de la présente annexe aux comptes intermédiaires clos le 30 juin 2007.

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Résultat sectoriel par métier

(en milliers d'euros)

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006
<u>Edition de Logiciels</u>			
Chiffre d'affaires	14 437	13 857	27 638
Résultat opérationnel courant	(105)	36	1 074
Résultat opérationnel	(233)	(116)	10 650

Résultat sectoriel par zone géographique

(en milliers d'euros)

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006
<u>Europe</u>			
Chiffre d'affaires	13 988	13 502	26 710
Résultat opérationnel courant	(191)	21	914
Résultat opérationnel	(292)	(131)	10 490

(en milliers d'euros)

	30/06/2007	30/06/2006	31/12/2006
<u>USA</u>			
Chiffre d'affaires	449	355	928
Résultat opérationnel courant	86	15	160
Résultat opérationnel	59	15	160

Ventilation sectorielle des principaux postes du bilan par métier et par zone géographique

30/06/2007	Actifs non courants	Stocks	Clients et comptes rattachés	Autres créances courantes	Dettes financières	Fournisseurs et comptes rattachés	Autres dettes courantes et non courantes
Europe	7 849	1 308	3 868	2 123	3 539	6 031	20 856
USA	45	4	78	41	17	20	118
Total métier	7 894	1 312	3 946	2 164	3 556	6 051	20 974

31/12/2006	Actifs non courants	Stocks	Clients et comptes rattachés	Autres créances courantes	Dettes financières	Fournisseurs et comptes rattachés	Autres dettes courantes et non courantes
Europe	7 615	775	5 060	1 963	5 107	4 930	23 000
USA	34	2	89	43	-	17	151
Total métier	7 649	777	5 149	2 006	5 107	4 947	23 151

7. FACTEURS DE RISQUES

7.1 Risques d'entreprise

▪ Risque de liquidité

Pour financer ses besoins d'exploitation, au 30/06/2007, le groupe dispose :

- d'une trésorerie nette de 1 876 K€
- d'une ligne d'affacturage de 927 K€, sur laquelle est cédée environ 90 % du chiffre d'affaires France.

Le groupe ne dispose pas en France de ligne de crédit auprès d'établissements financiers (autorisation de découvert et escompte).

Le risque de liquidité demeure important compte tenu du passif à apurer.

Au 30 juin 2007, le total des dettes remboursables sur une durée maximum de 10 ans s'élève à 17,5 M€ (non actualisé) dont 0,7 M€ à rembourser au deuxième semestre 2007.

Les dettes correspondant à l'« option A » (règlement de 20 % et abandon de 80 % de la créance produite), ont, quant à elles, été remboursées sur l'exercice 2006.

En janvier 2007, Prologue a réalisé une augmentation de capital de 4 339 K€ dont 3 231 K€ en numéraire.

▪ Risque de taux

Le groupe ne dispose pas, au 30/06/2007, d'actifs financiers soumis à des risques de taux.

L'endettement du Groupe est principalement lié :

- Aux dettes remboursables dans le cadre de la procédure collective.
- L'ensemble de ces dettes ne porte plus intérêt
- Au crédit-bail servant à financer l'immeuble de notre maison mère pour une durée de 6 ans.

Le risque de taux de ce crédit est nul, il s'agit, en effet, d'un taux fixe.

Le groupe n'a pas d'instrument ou engagement hors bilan relatif à la position nette de la trésorerie.

Le risque de taux est donc nul.

▪ Risque actions

Le groupe n'a pas d'actions auto détenues. Le groupe ne possède pas de portefeuille d'actions.

Les seuls titres détenus par le Groupe sont des SICAV monétaires à capitalisation.

Il n'y a pas de plus-value latente sur les instruments de trésorerie.

7.2 Risques commerciaux

▪ Risques pays

97 % des activités du Groupe se réalise en Europe et 3 % sur le marché nord-américain (449 K€); les crises financières dans certains pays n'auront donc pas d'impact direct sur les activités et les résultats financiers du Groupe au 30 juin 2007.

▪ Risques de change

En dehors de la filiale américaine IMECOM Inc dont les opérations sont réalisées en dollars (US\$), celles des autres sociétés du Groupe sont effectuées en euros (€).

Le risque de change est non significatif.

7.3 Risques juridiques

▪ Limites de la protection juridique de propriété intellectuelle

Prologue détient les copyrights sur ses produits, ses manuels opératoires, ses plaquettes commerciales ; les marques et les logos sont déposés (en France, auprès de l'INPI). Par ailleurs, tous les collaborateurs et les intervenants extérieurs sont liés par des engagements de confidentialité eue égard à l'information technique qu'ils manipulent.

Dans l'état actuel des lois française et américaine, les programmes informatiques développés à ce jour par Prologue et Imecom ne sont pas des inventions brevetables ; la protection de la société repose donc sur son savoir-faire et le respect des droits d'auteur et des licences concernant ses logiciels. Cependant, une bonne protection des droits d'auteur n'est pas garantie dans tous les pays. Des actions en justice peuvent s'avérer nécessaires et avoir une incidence sur les résultats de l'entreprise.

A ce jour, le Groupe ne fait l'objet ni n'a intenté aucun contentieux significatif en matière de droits d'auteur, marques, secrets de fabrique ou autres droits de propriété intellectuelle qui seraient fondé sur une éventuelle contrefaçon des droits de tiers.

7.4 Risques industriels et environnementaux

Pour satisfaire aux obligations prévues à l'article L.225-102-1 du code de commerce, il est précisé que les dirigeants du Groupe sont très attentifs au respect des exigences juridiques et réglementaires.

Par ailleurs, il est précisé que les activités des sociétés du Groupe n'ont aucune conséquence sur l'environnement telle que précisée par le décret du 20 février 2002.

Nous vous précisons que notre Groupe n'a pas d'installation visée par le paragraphe IV de l'article L.515-8 du code de l'environnement. Aucune mesure de prévention n'est donc à prévoir par les sociétés de notre Groupe au titre de l'art. 23 de la loi 2003-699 du 30 juillet 2003.

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1 FLUX DE TRESORERIE : VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

	(en milliers d'euros)	
	30/06/2007	31/12/2006
Stocks	(534)	473
Clients et comptes rattachés	1 203	261
Fournisseurs et comptes rattachés	1 104	(6 612)
Autres créances, autres dettes et comptes de régularisation(*)	(2 489)	5 660
Total	(716)	(218)

(*) Variation des postes de salaires, charges sociales, Impôt sur les sociétés et produits constatés d'avance hors impôts différés et crédit vendeurs

Evolution du besoin en fonds de roulement :

- Au 30/06/2007, la comparabilité des chiffres entre le 31/12/2006 et 30/06/2007 n'est pas représentative du fait de la saisonnalité de l'activité (facturation importante en décembre),
- Au 31/12/2006 le besoin en fonds de roulement est atypique du fait des exigences du plan de continuation, avec la prise en compte des abandons de créances, des remboursements (option A du plan) et de l'actualisation de la dette.

8.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements Hors Bilan du Groupe au 30 juin 2007 sont les suivants :

Engagements donnés :

- Prologue accorde des indemnités de départ en retraite, telles que définies au paragraphe 3.16.1, Les écarts actuariels sont traités selon la méthode du corridor. L'impact de ces écarts au 30 juin 2007 correspond à un gain de 11 K€ non comptabilisés. La partie de l'écart actuariel excédant 10% de la valeur actuelle de l'engagement est étalée sur une durée résiduelle moyenne de 22 ans au 30 juin 2007.

- L'article 2 du protocole bancaire du 24 juin 2004 fait état d'une clause de retour à meilleure fortune. Les conditions d'application de cette clause sont les suivantes :

Le principe d'un complément de prix est accepté par le Groupe Prologue. Ce complément de prix concerne uniquement les créanciers obligataires. Le montant du complément de prix sera de 15 % calculé sur la base de 50 % du montant initial des créances obligataires, avant abandon de créances, soit un complément de prix de 600 000 € qui sera réparti entre les porteurs d'obligations au prorata de la part de chacun. Il sera impérativement dû aux banques, si, et seulement si, le flux de trésorerie généré par l'activité des exercices 2005, 2006 et 2007 est supérieur à 4 millions d'euros. Le flux net de trésorerie est défini dans le tableau des flux de trésorerie consolidée publié en annexe des comptes consolidés au 31 décembre de chaque année.

Si le flux net de trésorerie cumulé tel que défini ci-dessus est supérieur à 2 millions et inférieur à 4 millions d'euros, le complément de prix à répartir entre les porteurs d'obligations sera ramené à 300 000 euros.

Si le flux net de trésorerie cumulé tel que défini ci-dessus est inférieur à 2 millions d'euros, le groupe Prologue n'aura pas à s'acquitter d'un complément de prix.

Le règlement correspondant devra intervenir au plus tard le 30 septembre 2008.

Engagements reçus :

Option d'achat accordée à Prologue concernant les 28% du capital d'Alhambra sur les 33 % détenus par les deux dirigeants actuels de la société Alhambra. Cette option a été exercée le 10 juillet 2007 pour un montant de 1 220 K€.

Droits Individuels à la Formation

Les heures capitalisées sur l'exercice au titre des droits individuels de formation et non consommées, au 31 décembre 2006, représentent 6 117 heures.

Compte tenu de l'avis rendu le 13 octobre 2004 par le comité d'urgence du conseil national de la comptabilité et de la situation de l'entreprise dans ce domaine, aucune provision n'a été constatée au titre de ce droit nouveau créé par la loi du 4 mai 2004. Ces droits concernent les salariés des sociétés françaises Prologue et Imecom SA.

8.3 Événements postérieurs au 1^{er} semestre 2007

Les événements suivants sont intervenus postérieurement au premier semestre 2007:

- **Levée de l'option d'achat sur Alhambra :**

Conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration de la société mère PROLOGUE du 07 décembre 2006, la levée de l'option d'achat portant sur les 28% du capital d'Alhambra, sur les 33 % détenus par les deux dirigeants actuels de la société, est intervenue le 10 juillet 2007.

Cette levée d'option s'est faite pour un montant de 1 220 K€.

- **Plans d'options du 25 mai 1999 et du 11 février 2000**

Ces plans sont arrivés à échéance le 17 août 2007 (cf. 5.1.12)

- **Assemblée Générale**

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de Prologue du 31 août 2007 les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31/12/2006 ont été approuvés.

26.11. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires – 1^{er} semestre 2007

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Prologue, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en oeuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 — norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 4.3 "Plan de continuation" de l'annexe décrit la situation du plan au 30 juin 2007 et notamment l'opération de recapitalisation devant intervenir avant le 31 décembre 2007 pour être en conformité avec les modifications du plan de continuation acceptées par le Tribunal de Commerce d'Evry le 11 décembre 2006;
- L'hypothèse de continuité de l'exploitation retenue par le Conseil d'Administration pour l'établissement des comptes semestriels consolidés résumés est fondée sur la réalisation d'une opération de recapitalisation, comme précisé au 1er paragraphe de la partie "3. Résumé des principes comptables" de l'annexe. Si cette recapitalisation n'était pas opérée, l'hypothèse de continuité de l'exploitation retenue pourrait s'avérer inappropriée;
- La note 8.3 "Événements postérieurs au 1er semestre 2007" décrit la levée de l'option d'achat portant sur 28% du capital de la filiale Alhambra.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Paris et Courbevoie, le 21 septembre 2007

Les commissaires aux comptes

JPA

MAZARS & GUERARD

Jacques POTDEVIN

Hervé PUTEAUX

Jean-Maurice EL NOUCHI

26.12. Autres Informations**26.12.1. Honoraires des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2006**

En Milliers d'Euros	Mazars & Guérard		Jacques POTDEVIN et Associés (JPA) SA	
	EXERCICE 2006			
	Montant HT	Pourcentage	Montant HT	Pourcentage
AUDIT				
Commissariat aux comptes, Certification, Examen des comptes individuels et consolidés				
PROLOGUE	45		72 ⁽¹⁾	
IMECOM Group			22,5	
sous-total	45	94 %	94,5	94,5 %
AUTRES PRESTATIONS				
Juridique, fiscal et social				
Audit interne				
Autres	3		5,5 ⁽²⁾	
sous-total	3	6 %	5,5	5,5
TOTAL	48	100%	100	100%

(1) dont 20 K€ et (2) 2,5 K€ pour Prologue Services, société ayant fait l'objet d'une Transmission Universelle du Patrimoine en 2006

26.12.2. Informations complémentaires sur les comptes consolidés de l'exercice 2006**FILIALES ET PARTICIPATION***(En milliers d'Euros)*

Valeurs en consolidation	PROLOGUE maison mère (France)	Filiales Espagne	Autres Filiales	TOTAL CONSOLIDE
ACTIF IMMOBILISE (y compris écarts d'acquisition)	2 760	4 877	12	7 649
ENDETTEMENT FINANCIER hors groupe	4 271	234	602	5 107
TRESORERIE AU BILAN	293	1 021	376	1 690
FLUX DE TRESORERIE LIES L'ACTIVITE	(804)	1 489	290	975
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée	110	(110)	-	-

CHIFFRE D'AFFAIRES par zone géographique et domaine d'expertise*(En milliers d'Euros)*

	PROLOGUE maison mère (France)	Filiales Espagne	Autres Filiales	TOTAL
Linux	2 777	-	-	2 777
Traditionnel	3 710	-	88	3 798
Sécurité et communication	-	-	3 382	3 382
Dématérialisation	2 192	-	-	2 192
Intégration de systèmes et services	1 657	13 832	-	15 489
TOTAL	10 336	13 832	3 470	27 638